



Contrat de ville

2015 · 2022

DIJON METROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



SOMMAIRE

01	CONTEXTE	P. 4
02	2019 : DE L'ÉVALUATION À MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2017 AU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2019-2022	P. 6
	CONTRAT DE VILLE : BILAN À MI-PAROURS 2015-2017	P.16
	LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉES 2019-2022	P. 8
	PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE	P.9
03	PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 10
04	GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES	P. 15
05	CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET : ASSOCIER LES HABITANT À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE	P. 18
	LES CONSEILS CITOYENS	P. 18
	LES MAISONS DU PROJET	P. 19
06	OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	P. 20
07	RAPPEL DES OBJECTIFS 2019 DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLÉ	P. 21
08	MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE	P. 23
	L'APPEL À PROJETS ANNUEL	P. 24
	UN PLAN D'ACTIONS EN CONTINU	P. 25

09	CHIFFRES CLÉS POUR 2019	P. 27
----	-----------------------------------	-------

10	TABLEAUX DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	P. 31
	DIJON MÉTROPOLE	P. 31 //
	LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 33 //
	LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	P. 34 //

11	RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR CHACUN DES 3 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	P. 35
	EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION	P. 35 //
	COHÉSION SOCIALE	P. 46 //
	CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	P. 56 //
	AXES TRANSVERSAUX	P. 60 //

12	TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2019	P. 67
	PROPOS LIMINAIRES	P. 67 //
	BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES	P. 68 //
	CHENÔVE - LE MAIL	P. 81 //
	DIJON - FONTAINE D'OUCHE	P. 90 //
	DIJON - GRÉSILLES	P. 99 //
	LONGVIC - BIEF DU MOULIN	P. 108 //
	QUETIGNY - CENTRE VILLE	P. 117 //
	TALANT - BELVÉDÈRE	P. 126 //

13	BILAN GLOBAL 2019	P. 135
----	-----------------------------	--------

14	PERSPECTIVES 2020	P. 139
----	-----------------------------	--------

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) a institué le cadre d'intervention de la Politique de la ville, à savoir :

-/// **UNE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE** : pour Dijon métropole, ce sont cinq quartiers qui ont été retenus au titre de la géographie prioritaire : le mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin à Longvic et le Belvédère pour Talant. Deux quartiers ont été classés en veille active, à savoir : Guynemer à Longvic et le Centre-ville à Quetigny.
-/// **UN CONTRAT UNIQUE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALES, URBAINES ET ÉCONOMIQUES**
-/// **UNE ACTION PUBLIQUE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE** et mobilise tous les partenaires concernés
-/// **LA MOBILISATION PRIORITAIRE DU DROIT COMMUN** de l'État et des collectivités territoriales ;
-/// **LA PARTICIPATION DES HABITANTS AU SUIVI ET AU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE** via la mise en place d'un conseil citoyen sur chacun des quartiers prioritaires.

Le conseil de communauté de Dijon métropole, par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de ville 2015-2020, ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Conformément au Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, chaque année un rapport d'activité de la Politique de la ville doit être rédigé.

Ce document tient lieu de rapport d'activité pour l'année 2019.



2019 : DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2017

AU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2019-2022

CONTRAT DE VILLE : BILAN À MI-PARCOURS 2015-2017

Conformément :

- à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) ;
- au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales ;

les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un Contrat de Ville sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un bilan à mi-parcours du Contrat de ville.

Les éléments du rapport font l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens présents sur le territoire. Ils ont été validés par les partenaires signataires et les représentants des habitant-e-s lors du comité de pilotage du contrat de ville du 18 mars 2019.

L'ensemble des partenaires s'est donc engagé fin 2018 dans la réalisation **du bilan à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017**. L'objectif est qu'il soit finalisé début 2019.

Le bilan à mi-parcours 2015-2017 du Contrat de ville se présente de la manière suivante :

- **La situation territoriale ;**
- **le suivi des actions et des dispositifs du contrat de ville de 2015 à 2017 ;**
- **La mobilisation des politiques publiques de droit commun ;**
- L'évaluation de l'ingénierie et de la gouvernance ;
- **Les annexes financières ;**
- Les préconisations pour la période 2018-2022.

Cette évaluation intermédiaire est conçue comme un point d'étape réalisé après 3 années passées (2015-2016-2017) qui vient conforter le suivi effectué chaque année (rapports annuels) de la mise en œuvre de la politique de la ville sur la métropole. Elle permet de réajuster, si nécessaire, les stratégies et les objectifs que le Contrat de ville porte pour la période 2018-2022.

Ce bilan consiste aussi à rendre plus visible l'action du Contrat de Ville au profit des habitant-e-s des quartiers prioritaires.

1. BILAN DE LA PROGRAMMATION 2015-2017

Pour la période 2015-2017, quel que soit le pilier de référence, 3 508 200 € de crédits spécifiques Politique de la ville ont été attribués à l'ensemble des actions et 4 363 100 € du droit commun.

MONTANT DES COÛTS DES ACTIONS DES PROGRAMMATIONS 2015-2017 SELON LE FINANCEUR :

	État	Métropole	Villes	Région	Département	CAF	Autres	Totaux
Crédits Droit commun	348 600 €	117 700 €	2 059 400 €	227 200 €	172 000 €	128 400 €	1 309 800 €	4 363 100 €
Crédits contrat de ville	785 000 €	566 100 €	1 673 000 €	409 000 €	55 100 €	0 €	20 000 €	3 508 200 €

Les crédits Politique de la ville représentent 45% des financements des actions des programmations 2015-2017. Suivant les années, cette part va de 39% en 2016 à 52% en 2017 (42% en 2015).

L'État a financé les actions à hauteur de 1 133 600 € (dont 70% de crédits spécifiques) et Dijon Métropole à hauteur de 683 800 € (dont 83% de crédits spécifiques).

Parallèlement, Dijon métropole a mis en place, depuis de nombreuses années, une Dotation de Solidarité Communautaire parmi les plus élevées de France, et qui dépasse de très loin le seuil de 50% de dynamique de fiscalité professionnelle N-1 demandée par l'État, soit 13M€ en 2015, et 10 M€ en 2016 et en 2017.

2. LES ACTIONS FINANCÉES ENTRE 2015 ET 2017

-/// **Sur les 206 actions menées, 72 sont nouvelles (35%).** 134 autres actions avaient déjà été conduites auparavant, principalement avant 2015 (12 actions ont été menées pour la première fois en 2015 ou 2016 et ont été reconduites par la suite).
-/// **Le pilier Cohésion sociale prend en compte plus de la moitié des actions et du coût de ces actions (56%).** Le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain concentre 22% des actions pour 28% du coût total de la programmation soit 6 points de plus. Le pilier Développement économique et accès à l'emploi concerne 15% des actions pour 10% du coût total des actions (5 points de moins) ; enfin, l'Ingénierie représente 7% des actions pour 5% du coût total (2 points de moins).
-/// **C'est l'enjeu transversal de la jeunesse qui a été le plus investi par les porteurs de projets :** près de quatre actions sur dix y font référence sur l'ensemble de la période (39%). La lutte contre les discriminations représente un tiers des actions et les valeurs de la République près du quart de celles-ci (23%). L'égalité femmes hommes a très peu été concernée par les actions au cours des trois années, et encore moins en 2017 que les deux années précédentes.
-/// **23 actions ont couvert tous les quartiers de la Politique de la ville de Dijon Métropole, soit 11% des actions.** La majeure partie des actions ne couvrent qu'un seul quartier ou qu'une seule commune dans le cas de communes comptant plusieurs QPV.

...../// **Répartition des actions selon les QPV/QVA :**

- Le mail, Chenôve : 28 %
- Les Grésilles, Dijon : 49 %
- La Fontaine d'ouche, Dijon : 45 %
- Le Bief du Moulin, Longvic : 21 %
- Guynemer, Longvic : 16 %
- Centre-ville, Quetigny : 24 %
- Belvédère, Talant : 27 %

...../// **4 actions sur 10 touchent tous les types de publics, soit 83 actions.** Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs de plus de 3 ans (un tiers des actions) ou les jeunes majeurs (31% des actions).

3. PRÉCONISATIONS POUR LA PÉRIODE 2018-2022

Après cette première période de déploiement du Contrat de ville, et afin de poursuivre la dynamique de projet engagée, 45 préconisations ont été formulées par les partenaires.

Les axes d'amélioration suivants pourront être apportés pour la période 2018-2022 :

- poursuivre l'observation et l'évaluation d'impact des actions engagées ;
- mieux connaître et mobiliser le droit commun dans les quartiers prioritaires ;
- renforcer la gouvernance et l'ingénierie du Contrat de ville pour établir une cohérence dans les projets métropolitains ;
- poursuivre les formations des membres des conseils citoyens pour conforter leur participation aux instances de pilotage ;
- définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire ;
- harmoniser la répartition des financements Politique de la ville entre pilier.

LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2019-2022

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a prolongé les contrats de ville 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022, entraînant de fait :

1. Un maintien des périmètres jusqu'à cette date ;
2. Un maintien des mesures fiscales accordées spécifiquement aux QPV ;
3. Une réaffirmation des engagements de l'État.

En complément, pour lancer une nouvelle impulsion à la « Politique de la ville », une circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 a défini le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018. Elle exposait la nécessité d'engager la révision des contrats de ville via l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, inscrit dans la suite logique du Pacte de Dijon.

Les priorités fixées par l'État portaient sur l'éducation et la jeunesse et s'articulaient autour de 3 grands objectifs :

- garantir les mêmes droits aux habitants : sécurité, mixité sociale, logement cadre de vie, solidarité, mobilité ;
- favoriser l'émancipation : éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle ;
- "faire république" : prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement sur les formations Valeurs de la république et laïcité, culture, égalité Femmes-Hommes.

L'objectif n'était pas d'élaborer un nouveau "contrat de ville", mais de poursuivre jusqu'en 2022 les orientations définies dans le contrat actuel, de réaffirmer les priorités de chacun, de prendre en compte les nouvelles orientations de l'État, ou d'autres financeurs, pour les décliner en engagements concrets ou en pistes à travailler collectivement.

PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Parallèlement, en 2019, la programmation du contrat de ville se décline en articulation avec les politiques contractuelles déjà existantes, comme :

-// **Le Programme de Réussite Éducative (PRE)** mis en place depuis 2006 entre Dijon métropole, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des Écoles de Dijon.
-// **Le Contrat Local de Santé (CLS) 2016-2018** a été signé le 30 novembre 2016 et développe son programme d'actions. Un avenant est en cours de rédaction en 2019 pour la période 2020-2021.
-// **Une convention de coopération culture et territoires et son CTL (contrat territoire lecture)** pour la période 2019-2022, signée en juillet 2019 entre Dijon métropole, la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Bourgogne (DRAC) et l'Éducation Nationale et désormais 4 communes de la Politique de la ville : Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny.
-// **Les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties** ont été signées le 30 décembre 2016 par les bailleurs, les communes, Dijon métropole et l'État pour la période 2016-2018. Elles ont été prorogées par avenant pour la période 2019-2020, sauf pour la ville de Talant.
-// **La convention de mixité sociale** a été signée le 30 décembre 2016. Dijon métropole et ses partenaires ont élaboré conjointement la convention de mixité sociale en application de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle concerne l'ensemble des territoires prioritaires et de veille : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du moulin et Gynemer à Longvic, le Centre-ville à Quetigny et le Belvédère pour Talant.
-// **La convention de rénovation urbaine** pour le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon a été signée le 30 octobre 2019. Le projet du quartier du Mail à Chenôve sera intégré par avenant en 2020.

03

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

L'ÉTAT

Co-pilote du contrat de ville, avec Dijon métropole, l'État, représenté par le Préfet, mobilise ses services pour la mise en œuvre de cette politique publique.

Rattachés au Préfet de département, deux délégués du Préfet sont chargés de coordonner l'action des services de l'État, de participer au renforcement de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Ils assurent en particulier le suivi du contrat de ville, un rôle d'appui aux acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux, conseils citoyens...). Ayant un rôle de relais, d'information, ils analysent la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, pour chaque domaine de l'action publique.

La Direction des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée du suivi du pilier Développement économique, emploi et formation du contrat de ville. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure le pilotage administratif et financier des dispositifs de la Politique de la ville (contrats de ville dont les programmes de réussite éducative, le dispositif adultes relais, le dispositif égalité des chances, pour les quartiers concernés. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine(ANRU) de la mise en œuvre du Programme National de Renouvellement Urbain. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration et le financement de leur projet. En lien avec Dijon métropole, elle assure le suivi des conventions d'utilisation d'abattement de la TFPB.

D'autres services et opérateurs de l'État sont associés à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur les territoires : la Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

DIJON MÉTROPOLE

Dijon Métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les service Politique de la ville et service rénovation urbaine/logement, services mutualisés entre la Dijon métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Chaque service thématique de chaque ville décline la politique publique municipale dont il a la charge, sur l'ensemble de leur territoire. Au titre de la Politique de la ville, les services thématiques se mobilisent sur la programmation du contrat de ville, eu égard à leurs compétences et possibilités de financer les actions dans le cadre de l'appel à projets, sur leurs crédits de droit commun.

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2019.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la Politique de la Ville dans le cadre du contrat de plan État Région affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire.

La Région s'est engagée fortement (90,5 M€ sur 2007-2015) pour soutenir les programmes de rénovation urbaine et pour accompagner sur le plan humain le renouvellement des quartiers d'habitat social en Bourgogne.

L'étude de l'INSEE de 2013, montrant la persistance du décrochage des QPV en termes de revenus, de taux de chômage et de niveau de qualification chez les jeunes notamment, a conforté la région dans sa volonté de continuer à agir pour réduire cette fracture territoriale.

Pour le Grand Dijon cela s'est traduit par la signature de la convention urbaine et sociale le 6 juillet 2015 avec la région.

L'assemblée plénière a voté en juin 2017 un nouveau règlement d'intervention "cohésion sociale", en continuité avec ce qui se pratiquait en ex-Bourgogne. Ce nouveau règlement prévoit son application à 27 villes ou EPCI concernés par des quartiers politique de la ville.

La définition de trois axes d'intervention, co-construit avec le groupe "transversalité politique de la ville" :

- Actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie ;
- Actions d'animation et d'appropriation de l'espace public ;
- Actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi ;

Deux priorités transversales permettant de mettre en avant certains dossiers :

- Les actions nouvelles ou innovantes ;
- Les publics : jeunes, femmes, familles monoparentales.

Un budget d'1M€ en fonctionnement est réservé chaque année. Chaque territoire a contractualisé avec la Région sur un montant annuel jusqu'en 2020.

Un avenant entre Dijon métropole et la région BFC à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine, relative aux projets sur les quartiers d'intérêt local, a été conclu en 2019.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR

Le Conseil départemental n'est pas signataire du Contrat de ville.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Sur la base de l'évaluation de la précédente convention, Dijon métropole et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont souhaité poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de 2 ans (2016-2017) afin de conforter les démarches construites en commun.

Bien que non reconduite en 2019, le partenariat CAF-Métropole s'est poursuivi sur les mêmes axes d'intervention.

Sur ce principe, la convention porte sur les points principaux suivants :

.....// **L'OBSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE**

LA CAF de Côte-d'Or apporte son concours et son expertise, qui vise à se pérenniser, afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux.

.....// **L'HABITAT**

Partenaires du Plan départemental d'action au Logement de personnes défavorisées (PDALPD) co-animé par l'État et le Conseil Départemental, la CAF et Dijon Métropole identifient 5 axes spécifiques de partenariat :

- la résorption des situations de logement indigne,
- le logement des étudiants et l'accès aux droits,
- la gestion locative adaptée : Agence Immobilière Sociale (AIS),
- l'accueil des Gens du Voyage.

.....// **LA PARENTALITÉ ET DES POLITIQUES ÉDUCATIVES**

La CAF et Dijon Métropole mobilisent respectivement différentes actions et dispositifs : Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS), Réseau d'écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), Programme de Réussite Éducative (PRE), ...

.....// **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Dijon Métropole et la CAF vont poursuivre le travail partenarial conduit au titre de la Politique de la ville via les démarches suivantes :

- l'Observatoire de la Politique de la ville ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du Contrat de ville ;
- les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

La CAF participe à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui du tissu associatif œuvrant dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoire de veille. La CAF et Dijon Métropole partagent leur expertise.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 met l'accent sur le développement des services aux familles en les aidant dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.

Cette politique s'adresse à toutes les familles mais entend aussi garantir l'accessibilité de l'offre de service aux plus fragiles d'entre elles.

Son action s'inscrit en cohérence avec la volonté des pouvoirs publics de prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Les territoires politique de la ville font l'objet d'une priorisation pour le développement de structure d'accueil de la petite enfance et l'animation de la vie sociale.

LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Dijon métropole.

Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques (accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, investissements immobiliers à vocation économique...), urbains (études, actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet et logements(démolition/construction, réhabilitation et résidentialisation d'immeubles...) du contrat de ville.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Présents dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la métropole, les bailleurs sociaux sont, de fait, des partenaires du contrat de ville. Par la gestion de leur patrimoine, leur politique d'attribution et leur présence de proximité, ils concourent au fonctionnement de ces quartiers. Cinq bailleurs sont présents : Grand Dijon Habitat, Orvitis, CDC Habitat, Habellis et ICF Sud-est méditerranée.

Ainsi, au travers de la mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions ou des moyens pour faciliter la vie des habitants de ces quartiers.

Leur participation au NPNRU contribue également à l'amélioration des conditions de vie des habitants par l'amélioration de leur parc de logements : démolition, restructuration, requalification, résidentialisation.

PÔLE EMPLOI

Les engagements de Pôle emploi pour le contrat de ville de Dijon métropole sont de :

- Déployer des jobs dating annuels dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération ;
- Prioriser, dans les portefeuilles d'accompagnement intensifs des conseillers Pôle Emploi, les demandeurs issus des quartiers prioritaires ;
- Accompagner les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires ;
- Promouvoir des profils de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, auprès des entreprises du bassin grâce aux conseillers dédiés à la relation entreprises ;
- Développer des actions partenariales avec les acteurs des quartiers afin de mieux répondre aux besoins des habitants, notamment sur le champs de l'orientation professionnelle, de la formation, de la création d'entreprise et du marché du travail.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Les objectifs généraux de la politique régionale de santé de l'ARS, définis dans le Projet Régional de Santé (PRS2), sont la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et le renforcement de l'offre de soins de proximité. Il s'agit de priorités d'actions transversales qui guident les politiques de santé de droit commun tant en matière de promotion de la santé, de prévention, de politique de soins, que d'accompagnement médico-social.

Les engagements de l'ARS s'inscrivent dans le cadre du volet santé du contrat de ville, correspondant au Contrat Local de Santé de Dijon métropole, et autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...).

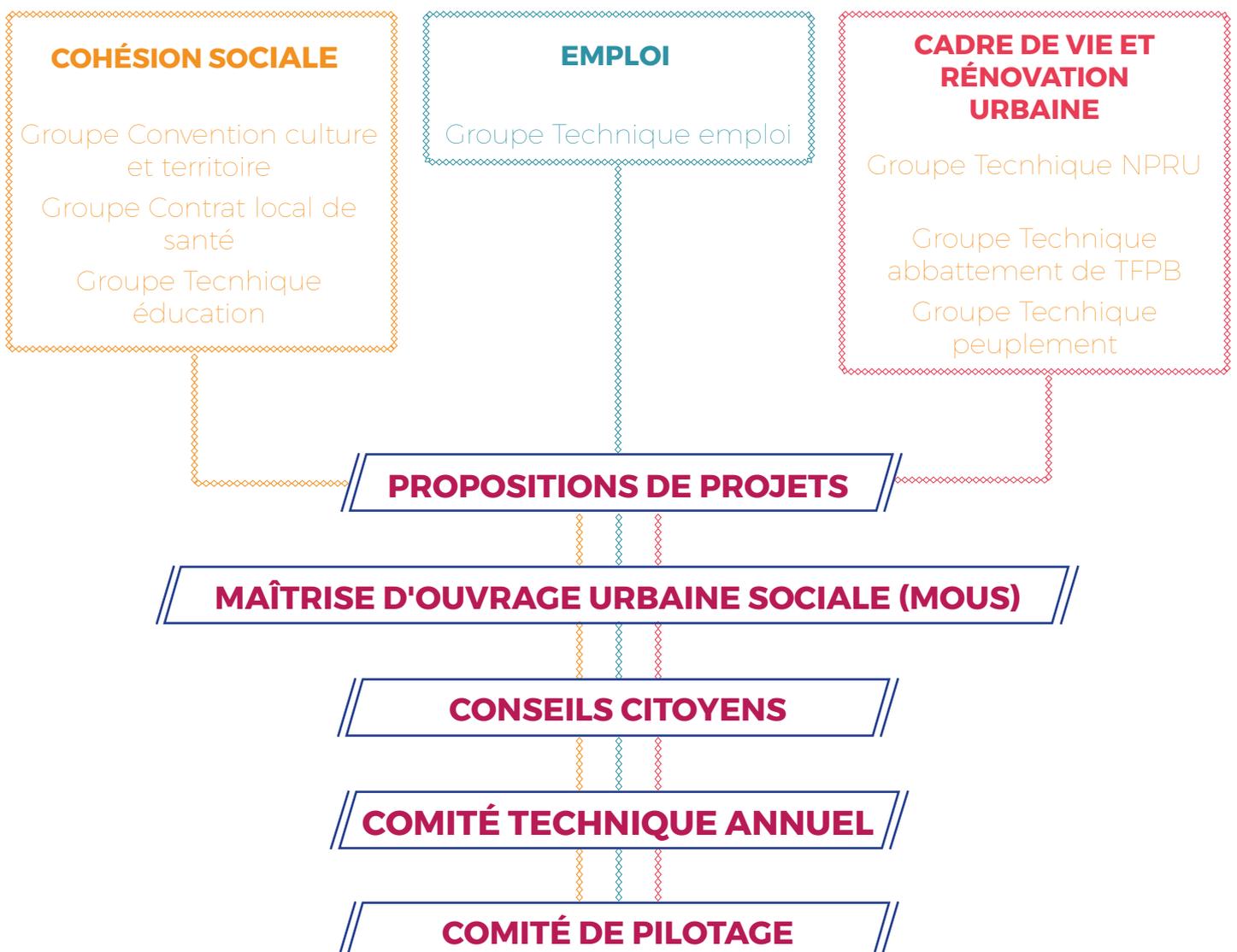
Au-delà de ces thématiques, l'ARS porte une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité et à l'ensemble de ces champs de compétences.

04

GOVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET VIE DES INSTANCES DE PILOTAGE : UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES QUARTIERS ET DES THÉMATIQUES

Les modalités de gouvernance du contrat de ville visent à favoriser une approche transversale des 3 piliers du contrat de ville, et la déclinaison au sein de ces 3 piliers de chacun des 3 axes transversaux. Les groupes techniques Éducation et Emploi ont été installés.

En 2019, elles ont été maintenues et structurées de la manière suivante :



L'ÉQUIPE INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉTAT

En mai 2017, le pilotage des politiques publiques mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville, a été recentré en Préfecture sous la tutelle du Secrétaire Général avec l'appui des services de l'État.

Un comité de pilotage des services de l'État se réunit à intervalles réguliers, et au minimum deux fois par an. Il propose les grandes orientations stratégiques de l'État en matière de Politique de la ville et est garant de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires.

En outre, un comité technique se substitue au groupe opérationnel indiqué dans le contrat de ville, composé de la DDCS, de la DDT, de l'UD DIRECCTE, de la Préfecture (DCPPAT et cabinet) des deux délégués du Préfet. Il étudie les sujets d'actualité et prépare les comités de pilotage.

L'ÉQUIPE DE DIJON MÉTROPOLE

Dijon métropole dispose de la compétence obligatoire en matière de Politique de la ville. Les services Politique de la ville et service rénovation urbaine et logement, services mutualisés entre la métropole et la ville de Dijon, travaillent à la mise en œuvre et la coordination de la Politique de la ville sur l'ensemble du territoire. Ils ont un rôle de coordination qui se décline en plusieurs fonctions :

- accompagner les équipes projets pour favoriser la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation et de faire ;
- capitaliser les acquis dans la mesure où certaines expérimentations sont susceptibles d'être démultipliées ;
- assurer une forte articulation entre les dispositifs tels que PLIE, PRE, CLS, CTL, NPNRU, ...

Concernant la Politique de la ville et la rénovation urbaine, leur direction est assurée par les DGD Urbanisme/ environnement pour une part et Cohésion sociale pour une autre part, mutualisés Dijon Métropole / Ville de Dijon.

Deux vice-présidents de la Métropole leur sont dédiés.

En 2019, les élus en charge de la Politique de la ville des villes et de la Métropole ont décidé de se réunir plusieurs fois par an, pour créer un lieu de débat et de prises de décisions partagées, à partir de travaux/ analyses réalisés par l'Observatoire Politique de la ville. Ils valideront collégialement les orientations du Contrat de Ville, ses évolutions.

LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Pour la Bourgogne-Franche-Comté le service Centralités et Quartiers rattaché à la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique met en œuvre la convention urbaine et sociale.

Une chargée de mission et une chargée d'instruction sont référents du territoire de la métropole.

Une élue est déléguée à la Politique de la ville.

LES VILLES ET (OU) LEUR CCAS

Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant sont responsables de la mise en œuvre des actions relevant de leurs champs d'intervention.

L'organisation des équipes sur chaque commune est inchangée en 2019.



CONSEILS CITOYENS ET MAISONS DU PROJET :

ASSOCIER LES HABITANTS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

LES CONSEILS CITOYENS

La loi du 21 février 2014 a fait de l'implication et de la participation des habitants un élément pivot de la Politique de la ville.

En 2016, des conseils citoyens ont été installés sur les quartiers prioritaires de :

- **Chenôve : quartier du Mail** : tirage au sort le 11 février 2016 et labellisé par l'Etat (arrêté préfectoral du 26 juillet 2016) ;
- **Dijon : quartier de Fontaine d'Ouche** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Dijon : quartier des Grésilles** : tirage au sort en juin 2015 des représentants volontaires pour chaque conseil citoyen, à partir de la liste des membres de chaque commission de quartier.
- **Longvic : quartier du Bief du Moulin** : installé le 30 janvier 2016 ;
- **Talant : quartier du Belvédère** : création à l'issue d'une délibération du conseil municipal du 7 juin 2016 et installé le 1er septembre 2016.

Chaque conseil citoyen dispose de représentants : 2 titulaires, 2 suppléants dans le respect de la parité, qui siègent dans les instances de pilotage du contrat de ville.

En principe, chaque conseil citoyen est composé de deux collègues :

- **Un collège paritaire d'habitant(e)s** du périmètre prioritaire tirés au sort sur les listes électorales ou volontaires ;
- **Un collège composé d'associations et d'acteurs locaux** tirés au sort sur la base du volontariat.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES CONSEILS CITOYENS

À mi-année, les conseils citoyens de la région ont participé à une journée régionale afin d'évoquer les différentes problématiques des contrats de ville.

En fin d'année 2019, des formations pour les membres des conseils citoyens des 5 communes ont été relancées par Trajectoires Ressources, cofinancées par l'État et Dijon métropole.

La programmation 2019 a été présentée aux membres des conseils citoyens avant chaque comité technique, et leur avis a été sollicité sur les projets déposés.

Ils participent tous au comité de pilotage.

LES MAISONS DU PROJET

.....// CHENÔVE : QUARTIER DU MAIL

En septembre 2018, la Maison du Projet a déménagé pour s'installer le long du parc urbain, au cœur du quartier du Mail, au plus près des habitants.

La Maison du Projet est un outil au service des chenevilières et des cheneviliers leur permettant de s'informer et de participer à l'amélioration et à la transformation de leur cadre de vie notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Animée au quotidien par les agents de la Direction de la cohésion sociale et urbaine, la Maison du Projet est un espace ressource. Elle est également un lieu de rencontre des instances participatives (conseils participatifs, conseil participatif des jeunes, conseil participatif des jeunes enfants, conseil citoyen) et permet l'accompagnement de projets participatifs, élaboration et mise en œuvre des opérations avec la participation des habitants

.....// DIJON : QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHE

Pour le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon, c'est la structure de quartier dite "la Maison-Phare" et/ou la mairie de quartier qui jouent le rôle de lieu d'information des habitants. Une exposition présentant le projet a été installée à la mairie de quartier. Elle est accompagnée d'un cahier de doléances visant à recueillir les questions / remarques / commentaires des habitants.



OBSERVATION, BILAN ANNUEL ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE : UNE DÉMARCHE AU BÉNÉFICE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2008, Dijon métropole a mis en place un observatoire de la Politique de la ville alimenté par des données issues de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, URSSAF, Mission locale, Pôle Emploi...). Il a permis la production de synthèses annuelles pour chacune des communes de la Politique de la ville, co-construites avec elles.

Se donner les moyens de pouvoir réorienter des projets ou les conforter, nécessite de consolider de manière partenariale l'observation de la situation socio-économique des quartiers, pour et avec les professionnels, les habitants et les porteurs de projets.

Les signataires du contrat de ville se sont donc engagés à observer et analyser l'impact des dispositifs et actions financés dans le cadre de la Politique de la ville, sur les réalités de vie des habitants résidant dans les quartiers prioritaires.

Pour cela, trois démarches sont initiées à partir de 2016 et se poursuivent en 2019 :

.....// **L'OBSERVATION**

via des portraits de quartiers des 5 territoires prioritaires de la communauté urbaine, a été confiée au cabinet COMPAS-Tis et élaborée avec les communes ;

.....// **LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

est réalisé annuellement, en collaboration avec le cabinet COMPAS-Tis, avec et pour l'ensemble des signataires du contrat de ville ;

.....// **LE BILAN À MI-PARCOURS**

Ces différents travaux alimentent le bilan à mi-parcours du contrat de ville initié fin 2018.

Ces trois démarches sont complétées par des évaluations entreprises en parallèle entre les communes et le cabinet Compas-Tis, dans des domaines spécifiques. Elles s'alimentent entre elles, comme : l'analyse des besoins sociaux, le rapport sur l'Habitat, des études thématiques...

Le rapport d'activités 2019 de la Politique de la ville a donc vocation à :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions financées dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville ;
- Rendre compte du plan d'actions annuel porté par les partenaires institutionnels ;
- Faire un point d'étape sur le fonctionnement de la gouvernance du contrat de ville et la mise en place des conseils citoyens.

07

RAPPEL DES OBJECTIFS 2019

DU CONTRAT DE VILLE DE DIJON MÉTROPOLÉ

Le contrat de ville constitue depuis 2015 **le cadre d'action de la Politique de la ville**. Il doit permettre **la mise en œuvre d'objectifs communs** entre les différents signataires autour de 3 piliers :

- 1/ la cohésion sociale,
- 2/ le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès à la formation
- 3/ le cadre de vie et le renouvellement urbain ; et de 4 objectifs transversaux : la jeunesse, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Il a aussi pour vocation de **rassembler les différents contrats** comme le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine), les stratégies locales de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, le contrat local de santé, le contrat territoire lecture... conclus par les collectivités avec leurs partenaires de la Politique de la ville.

Pour décliner l'ensemble des projets du contrat de ville, les partenaires ont mobilisé 124 109 042 € en 2019 (Cf. crédits de droit commun et spécifiques connus des partenaires, recensés via les tableaux 1+2+3 pages 20, 21, 22).

Les tableaux de bord des actions 2019 de ce programme sont présentés par territoire et par objectif dans le présent rapport.

Des objectifs forts ont été fixés en comité de pilotage pour l'année 2019 :

- **Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain** : pour 2019, signer les conventions pour les deux quartiers concernés ;
- **Développer la gouvernance territoriale** en confortant l'articulation entre Dijon métropole, les communes, **et les représentants des habitants issus des conseils citoyens** au sein des différentes instances de pilotage. Des formations sont mises en place pour les membres des conseils citoyens ;
- **Assurer la tranquillité publique et résidentielle** dans les quartiers prioritaires, par la mise en place, notamment avec les bailleurs et les communes, d'un dispositif de médiation sociale : Grand Dijon Médiation actif depuis août 2016. Poursuivre parallèlement une réflexion sur la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation à l'échelle intercommunale pour in fine trouver une articulation entre médiation, prévention de la délinquance et police de proximité ;
- **Soutenir le développement économique et les commerces de proximité** dans les quartiers prioritaires, dans la perspective de les revitaliser, d'y restaurer une vie économique et, à terme, de procéder à une recomposition urbaine en transformant leur image ;
- **Poursuivre le développement du plan d'action du contrat local de santé** ;
- **Finaliser la nouvelle convention de coopération culturelle et le nouveau contrat territoire lecture (CTL)** élaborés en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires culturelles, l'Éducation nationale et les communes ;

- **Poursuivre le travail engagé dans les groupes techniques Emploi** (via le Service Public de l'Emploi de Proximité) et Éducation (en partenariat avec l'Éducation nationale et la CAF21) ;
- **Impulser la réflexion en matière d'Égalité femme / homme et engager des démarches à partir des 4 enjeux transversaux ;**
- **Développer une instance d'observation/évaluation en continu** des plans d'actions du contrat de ville qui améliorera le suivi des actions et politiques publiques menées, pour les conforter ou les réorienter.



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

Pour sortir de la logique de guichet et/ou de soutien au seul fonctionnement d'associations, Dijon, métropole en concertation avec l'État, la Région et les communes, s'engage dans le **soutien de projets communs avec une réelle portée intercommunale** (Ex : passerelle emploi, les Ateliers Sociaux Linguistiques, les chantiers éducatifs, ...). Des projets qui permettent notamment de mobiliser des fonds du FSE par exemple, compte tenu de la raréfaction des financements classiques.

En 2019, les partenaires du contrat de ville ont décidé lors du comité de pilotage de :

- 1. Maintenir une programmation en début d'année civile** via un appel à projet plus ciblé ;
- 2. Réserver une partie de l'enveloppe annuelle pour des projets** qui mériteraient une analyse plus approfondie et pour lesquels un démarrage pourrait avoir lieu en cours d'année ;
- 3. Développer un plan d'actions en continu**, sur toute la période du contrat de ville 2015-2020, avec la mise en place de conventions pluri-partenariales d'objectifs sur 3 ans, avec certaines associations structurantes.

Ce sont donc deux modalités de mise en œuvre d'actions du contrat de ville qui sont utilisées pour déployer le contrat de ville :

- a) Un appel à projet** qui peut faire l'objet de 2 programmations annuelles : une programmation en début d'année civile et une en fin d'année si besoin, pour financer des actions qui favorisent le rattachement des quartiers prioritaires ;
- b) Un plan d'actions en continu**, fixé par les signataires sur la durée du contrat, qui comprend : le Programme de Réussite Éducative, la stratégie de peuplement, la médiation, l'accès aux droits, le soutien aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, le Contrat Territoire Lecture, le Contrat Local de Santé, qui interpellent le fonctionnement des pouvoirs publics.

Il comprend aussi la contractualisation avec des associations structurantes sur les quartiers via des conventions pluripartenariales et pluriannuelles.

Des équipes dédiées dans chaque ville sont au service des quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS ANNUEL

L'appel à projets annuel du contrat de ville a vocation à soutenir des projets de développement social/urbain, en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de la communauté urbaine, dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement, entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour qu'un projet soit retenu, il convient qu'il réponde aux 7 critères d'éligibilité indiqués dans l'appel à projet.

Le contrat de ville a fait l'objet, en 2019, de deux programmations organisées selon le calendrier suivant :

14 DÉCEMBRE 2018	Ouverture du site internet Dépôt des dossiers
21 JANVIER 2019	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
FIN JANVIER 2019	Instruction des dossiers déposés
6 MARS 2019	Comité technique
18 MARS 2019	Comité de pilotage Évaluation et validation de la programmation 2019

Les porteurs de projet doivent proposer des actions qui s'inscrivent dans les axes prioritaires identifiés (entrées thématiques et/ou entrées territoriales). **Elles viennent en complément du droit commun.**

Toute action reconduite est évaluée sur la base d'un **guide d'entretien** (diagnostic, évaluation et résultats obtenus). Il constitue le support d'un échange avec les partenaires financeurs, lors d'une rencontre en novembre/décembre de chaque année. Le guide d'entretien est envoyé par Dijon métropole aux porteurs de projet.

UN PLAN D' ACTIONS EN CONTINU

Au titre de la Politique de la ville, plusieurs dispositifs métropolitains concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, comme :

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
COHÉSION SOCIALE	Le Programme de réussite éducative	Dijon métropole, villes et État	Engagé depuis 2006
	La convention de coopération culturelle et le Contrat territoire lecture	Dijon Métropole, DRAC, Education nationale et Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny	2020-2022
	Le Contrat local de santé	Dijon métropole et ARS	Signé en novembre 2016
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	La médiation - AGDM	Dijon métropole/ Bailleurs (sauf Orvitis/ villes (sauf Talant) Prestataire : Association AGDM	Créée en août 2016
	L'Accès aux droits	ADAVIP, CDAD, Maison de la Justice et du Droits, LARPE, Solidarités femmes 21	Subventions annuelles Conventions sur 3 ans pour SF21
	Le diagnostic peuplement	Dijon métropole	Réalisé au 1 ^{er} semestre 2016
	L'accompagnement des ménages en difficulté	État/CD21/Dijon Métropole/Villes/bailleurs Prestataire : SDAT	Convention (avenant)
	NPNRU : Le Mail à Chenôve et Fontaine d'Ouche à Dijon	Dijon métropole	Protocole de préfiguration signé le 2 décembre 2016
	Abattement TFPB	Dijon métropole, communes, bailleurs, État	Conventions signées le 30 décembre 2016 ; Avenants n°1 signés le 18 septembre 2018 (à l'exception de Talant)
	Eco-réhabilitation des logements sociaux	Dijon métropole, Conseil régional bailleurs	Engagé depuis 2015

PILIER	DISPOSITIF	PORTEUR(S) DE PROJET	ÉTAT DE RÉALISATION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ACCÈS À LA FORMATION	<i>Accès/retour à l'emploi</i>	Creativ'	Convention annuelle
		Mission locale	Convention annuelle
		École de la 2 ^{ème} chance	Convention annuelle
	Économie sociale et solidaire	L'ENVOL, ADIE, Pôle d'économie Solidaire, UDMJC, Grand Déj'	Subventions annuelles



CHIFFRES CLÉS POUR 2019

5 communes sont concernées par le Contrat de ville : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. **Dont 5 quartiers sont prioritaires :**

- Chenôve : le Mail ;
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche ;
- Longvic : le Bief du Moulin ;
- Talant : le Belvédère.

Et, **2 quartiers sont en veille active :**

- Longvic : Guynemer ;
- Quetigny : Centre ville.

**NOMBRE D'HABITANTS DANS CES QUARTIERS : 20 790 HABITANTS
QUI REPRÉSENTENT 6 % DE LA POPULATION DE DIJON MÉTROPOLE**

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE	POPULATION DES QPV		
	NOMBRE EN 2016*	PART PARMIS LA POPULATION TOTALE DES COMMUNES EN 2016	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2011 ET 2016
CHENÔVE - LE MAIL	4 880	35%	-1%
DIJON - FONTAINE D'OUCHÉ	7 050	5%	-4%
DIJON - GRÉSILLES	4 610	3%	+17%
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	1 280	15%	+5%
TALANT - BÉLVÉDÈRE	2 970	25%	+13%
TOTAL QPV DIJON MÉTROPOLE	20 790	6%	+4%

*Note méthodo : la population des QPV a été estimée à partir de la population aux contours exacts de 2013 (dernière donnée disponible aux contours exacts) et de la population des Iris de 2016

Aide lecture : 35% des habitants de Chenôve habitent le Mail, on estime la population du quartier à 4 880 habitants.

Sources : Insee RP 2011 et 2016, CGET 2013

COMMUNE	PAUVRETÉ		
	NOMBRE ESTIMÉ D'HABITANTS VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2017	TAUX DE PAUVRETÉ 2017	ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ ENTRE 2012 ET 2017 (EN POINTS)
CHENÔVE - LE MAIL	2 060	42.3%	+4.8
DIJON - FONTAINE D'OUICHE	2 880	40.8%	+3.6
DIJON - GRÉSILLES	2 140	46.5%	+0.2
LONGVIC - LE BIEF DU MOULIN	530	41.5%	-0.9
TALANT - BÉLVÉDÈRE	1 150	38.8%	+5.1
TOTAL QPV DIJON MÉTROPOLE	8 760	42.1%	+3.1
DIJON MÉTROPOLE	34 006	13.5%	+1.4

Aide lecture : 2 060 habitants du Mail vivent sous le seuil de pauvreté, ils représentent 42% de la population du quartier.

Sources : Insee Filosofi 2012 et 2017

TAUX DE PAUVRETÉ : 42.1% DANS LES QPV, SOIT 3 FOIS PLUS QU'EN MOYENNE SUR DIJON MÉTROPOLE

...../// DÉFINITIONS :

Seuil de pauvreté = 60% du revenu net médian net (après impôts) (avec PF) des ménages.

- Le premier adulte vaut 1,
- Toutes les personnes de plus de 14 ans valent 0,5,
- Les enfants 0,3

Seuil de bas revenus = 60% du revenu brut (avant impôts) médian (Avec PF).

- Le premier adulte vaut 1 + 0,2 pour les familles monoparentales.
- Toutes les personnes de plus de 14 ans valent 0,5.
- Les enfants < 14 ans valent 0,3.

Les taux de pauvreté représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 041 € par mois et par unité de consommation en 2017).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 041 € par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 562 € par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans est pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 353 € par mois ;
- un couple avec deux enfants de moins de 14 ans est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 186 € par mois.

	2017		2017		2019	
CALCULS SELON LES COMPOSITIONS FAMILIALES	INSEE		INSEE ET CAF		INSEE ET CAF	
	SEUIL DE PAUVRETÉ 1 041 EUROS		SEUIL DE BAS REVENUS 1 052 EUROS		SEUIL DE BAS REVENUS 1 091 EUROS	
ISOLÉ	1	1 041.00 €	1	1 052.00 €	1	1 091.00 €
COUPLE SANS ENFANT	1.5	1 561.50 €	1.5	1 578.00 €	1.5	1 636.50 €
MONO PARENT + 1 ENFANTS < 14 ANS	1.3	1 353.30 €	1.5	1 578.00 €	1.5	1 636.50 €
COUPLE + 2 ENFANTS DE < 14 ANS	2.1	2 186.10 €	2.1	2 209.20 €	2.1	2 291.10 €

...../// **SOURCE CNAF D'APRÈS LES DONNÉES DGFIP POUR UNE PERSONNE SEULE**

- **2015** : 1 043 euros (revenu médian brut : 1 738.33)
- **2016** : 1 045 euros (revenu médian brut : 1 741.67)
- **2017** : 1 052 euros (revenu médian brut : 1 753.33)
- **2018** : 1 071 euros (revenu médian brut : 1 785.00)
- **2019** : 1 091 euros (revenu médian brut : 1 818.33)

REPÈRES - COMPARAISONS

- Taux de pauvreté des QPV de France : 43.5% ;
- Taux de pauvreté en Bourgogne-Franch-Comté : 44.5%
- Taux de pauvreté de Dijon métropole : 42%

Pour animer le Contrat de ville en 2019, de nombreuses réunions partenariales ont été organisées à l'échelle de la métropole et ont mobilisé les représentants institutionnels, des techniciens et élus et des habitants (instances de gouvernance, réunions partenariales).

S'y ajoutent les interventions des acteurs de terrain présents à l'échelle de chaque quartier.

LA PROGRAMMATION 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

- Sur 66 projets déposés, **64 actions ont été réalisées** ;
- Soit **42 porteurs de projets différents** (contre 41 en 2017 et 44 en 2018) ;
- Les associations ont porté 61 % des actions** contre 63% en 2018 ;
- 64% des actions relèvent principalement du pilier cohésion sociale** (contre 57 % en 2018). Le pilier cohésion sociale est toujours majoritairement financé par rapport aux 2 autres ;
- 8% des projets sont rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain** (contre 19 % en 2018) ;
- 27% sont rattachés au pilier développement économique et accès à l'emploi** (contre 19 % en 2018) ;
- 38% des projets sont destinés à la jeunesse** contre 35% en 2018.

Le pilier cohésion sociale prédomine toujours, avec 62 % des actions 2019 et 55 % du coût de la programmation (41 actions).

La confrontation de ces données avec celles des réalisations des années précédentes indique un retour du déséquilibre entre les piliers : le poids du pilier cohésion sociale était moins important en 2018 (57% des actions et 50% des coûts), au contraire du pilier cadre de vie et renouvellement urbain (22% des actions pour 25% des coûts). 2016 était l'année la plus équilibrée dans la programmation par pilier.

En 2019, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi 28% des actions ; c'est par contre l'orientation visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion (pilier développement économique et emploi) qui a reçu le plus de financements (25%). L'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services regroupe un cinquième des actions pour la même part des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

L'objectif visant à permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain n'a pas été soutenu par les porteurs de projet en 2019 (une ou deux actions répondaient de cet objectif les années précédentes).

10

TABLEAUX DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

DIJON MÉTROPOLE

Dans un contexte de financements contraint, Dijon Métropole, au titre de la programmation 2019, a néanmoins maintenu sa dotation par rapport à 2018 avec un budget de 12 318 099 € réparti comme suit :

CRÉDITS SPÉCIFIQUES 2019		
PROJETS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
PROGRAMMATION 2019 + MOUS	234 488 €	dont 20 000 € de l'État pour la MOUS
SDAT	427 200 €	dont 70 000 € des bailleurs
CRÉATIV'	410 000 €	dont 210 000 € pour le PLIE
MISSION LOCALE	120 000 €	
ACCÈS AUX DROITS (Solidarités femmes 21, LARPE, France Victimes, Maison de la justice et du droit (MJD), Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD))	28 113 €	
EMPLOI/ÉCONOMIE SOLIDAIRE	57 000 €	
ASSOCIATION GRAND DIJON MÉDIATION (AGDM)	220 000 € 800 € 1 000 €	Cotisation AGDM Cotisation France Médiation
ÉCOLE DE LA 2 ^{ÈME} CHANCE	15 000 €	
PRE	19 459 €	
CLS	25 000 €	Étude préfiguration Équipe mobile
CTL	16 350 €	
DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)	10 567 249 €	
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	0 €	
OBSERVATOIRE ET ÉTUDES - POLITIQUE DE LA VILLE	168 840 €	
VILLE ET BANLIEUE	7 600 €	Adhésion annuelle
TOTAUX	12 318 099 €	

Les crédits liés au NPNRU sont des crédits pluriannuels. Ils sont donc inscrits l'année du conventionnement mais sont ensuite déclinés pendant la durée de la convention ou du protocole de préfiguration.

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne Dijon Métropole, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie selon les critères suivants :
 - population à 25% ;
 - logement social à 50% ;
 - potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes au titre de l'année 2019, il est proposé une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2018, soit un montant total de 13 401 616 euros.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2018, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire

Pour les 5 communes de la Politique de la ville, la DSC est répartie comme suit :

COMMUNE	DSC 2019
CHENÔVE	958 257 €
DIJON	7 319 255 €
LONGVIC	1 010 989 €
QUETIGNY	884 532 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	10 567 249 € (79 %)

LES PARTENAIRES DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain (protocole + convention Fontaine d'Ouche), le plan de financement est le suivant :

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
ANRU	17 197 037 € (subventions) 5 747 900 € (prêts)
CONSEIL RÉGIONAL	5 391 563 €
COMMUNES	809 275 €
DIJON MÉTROPOLE	9 435 360 €
ANAH	1 453 590 €
CAISSE DES DÉPÔTS	320 000 €
ÉTAT	10 000 €
BAILLEURS	51 826 398 €
EUROPE	2 742 750 €
TOTAL	94 124 598 €

Les opérations financées dans le cadre du protocole de préfiguration se sont déroulées sur la période 2016-2018. Depuis 2019, il s'agit de la mise en œuvre des opérations inscrites dans la convention de renouvellement urbain.

LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

De la même manière, les différents partenaires du contrat de ville ont maintenu, sur 2019, leurs engagements.

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	MONTANT DE FINANCEMENTS DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE
ÉTAT	1 014 000 € Cette dotation inclut l'appel à projet et les financements de dispositifs spécifiques : PRE, conseils citoyens, VVV, cordées de la réussite, parcours d'excellence et SDAT et l'amorçage de la cité éducative de la ville de Chenôve.
CONSEIL RÉGIONAL	160 000 €
COMMUNES	909 409 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	0 €

PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE	IMPACT FINANCIER DE LA CAF SUR LES QPV (DROIT COMMUN)
SOLVABILISATION DES FAMILLES : Prestations versées (éducation, aides au logement, Minima sociaux)	6 749 936 €
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Accompagnement financier des collectivités et associations porteuses de projet	Plus de 7 500 000 € versés au bénéfice des habitants des QPV de la métropole dijonnaise
AIDES AUX FAMILLES : aides financières, aide aux temps libre	Environ 33 000 €
INTERVENTION DES PROFESSIONNELS CAF : réfèrent politique de la ville, travailleurs sociaux, accès aux droits, médiatrices familiales, chargés de conseil et de développement, coordinateur parentalité, professionnels du centre social des Grésilles etc...	Environ 1 300 000 €

...../// SOIT UN TOTAL DE 15 582 936 € AU TITRE DU DROIT COMMUN

RAPPORT D'ACTIVITÉS

POUR CHACUN DES TROIS PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole sont essentiellement résidentiels. Ils accueillent peu d'emplois alors que la communauté urbaine présente 33 000 emplois de plus que d'actifs occupés.

INÉGALE RÉPARTITION DES EMPLOIS

TAUX DE POLARISATION (Emplois au lieu de travail / Actifs occupés au lieu de résidence)	2009	2016
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	1,3	1,3
DIJON	1,3	1,4
AUTRES COMMUNES DE 9000 HAB. ET +	1,3	1,2
COMMUNES DE MOINS DE 9000 HAB.	0,9	1,0
QUARTIERS PRIORITAIRES	0,4	Non disponible
BOURGOGNE	1,0	1,0

(Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP2009-2016, CLAP2009 pour les QPV, non disponible en 2016)

Par ailleurs, **on constate une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi**. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse, l'écart avec le territoire communautaire reste très important.

Les quartiers prioritaires se distinguent de Dijon métropole par le faible niveau de formation de ses habitants. Ils accueillent très peu de personnes à haut niveau (bac + 2 ou +). A l'échelle de Dijon Métropole comme à celle des quartiers, les femmes sont davantage formées que les hommes mais accèdent moins souvent à des postes à responsabilité.

.....// **INÉGALITÉ DE NIVEAU DE FORMATION**

PART DES 15 ANS ET PLUS NON SCOLARISÉS AYANT AU MOINS UN BAC+2 (%)	FEMMES		HOMMES	
	2009	2015	2009	2015
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	31.4%	34.5%	30.5%	33.3%
DIJON	34.9%	37.8%	34.1%	36.9%
QUARTIERS PRIORITAIRES	11.8%	15.1%	11.0%	15.2%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	20.9%	24.1%	18.8%	21.6%

Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP 2009-2015)

Si la part des actifs augmente dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage s'accroît également, touchant particulièrement les femmes, les jeunes, les plus de 45 ans et les publics exposés aux freins à l'emploi.

Le taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires est plus faible que celui de l'ensemble des habitants de Dijon métropole (79,2% contre 89,5% pour les femmes et 91,8% contre 94,2% pour les hommes) et de la France métropolitaine (87,4% pour les femmes et 94,1% pour les hommes). Toutefois, l'écart est beaucoup plus important pour les femmes (plus de 10 points d'écart entre les quartiers prioritaires et l'échelle Dijon métropole) que pour les hommes (moins de 4 points d'écart), ce qui montre que les femmes des quartiers prioritaires souffrent d'un accès plus limité encore que les hommes à l'emploi.

Inégalité d'accès à l'emploi

.....// **INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI**

TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-54 ANS (%)	FEMMES		HOMMES	
	2010	2015	2010	2015
LE MAIL	77.2%	80.2%	94.0%	91.3%
FONTAINE D'OUCHE	78.9%	77.6%	93.2%	92.4%
GRÉSILLES	76.6%	79.1%	90.5%	90.7%
LE BIEF DU MOULIN	73.9%	79.3%	90.5%	91.9%
LE BELVÉDÈRE	82.3%	80.3%	94.1%	93.6%
QUARTIERS PRIORITAIRES	78.3%	79.2%	92.7%	91.8%
TOTAL DIJON MÉTROPOLE	89.2%	89.5%	95.0%	94.2%
FRANCE MÉTROPOLITAINE	86.0%	87.4%	94.4%	94.1%

Source : Observatoire de la cohésion sociale de Dijon métropole - COMPAS - Septembre 2019 (Insee RP2010-2015)

Enfin, plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer la persistance des problèmes dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, "dont, par ailleurs, une partie de la population déménage lorsque sa situation s'améliore : isolement social, stigmatisation des quartiers, distance physique aux emplois, inadéquation entre compétences offertes et demandées, discrimination en raison de l'origine et du lieu de résidence, déficit de réseaux sociaux" (Rapport ONPV 2018 : Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires).

Entre septembre 2018 et septembre 2019, c'est la demande d'emploi du QPV de Fontaine d'Ouche qui a le plus fortement augmenté (+ 5,1%), passant de 1 183 demandeurs d'emploi inscrits à 1 243. Viennent ensuite le QPV du Belvédère (+1,5%), celui des Grésilles (+1%) et enfin le QPV du Mail (+0,7%). Quant au QPV du Bief du Moulin, il est le seul QPV à afficher une baisse de sa demande d'emploi (-3,7%), passant de 218 demandeurs d'emploi à 210 fin septembre 2019.

Le nombre de prestations prescrites en 12 mois a également fortement diminué (en moyenne de près de 20%) sauf pour le quartier des Grésilles où le nombre de prestations prescrites a augmenté (+ 24,2%). Dans le même temps, le nombre d'entrées en formation connaît un bond de 32,4% en moyenne excepté pour les Grésilles, où le nombre de d'entrée baisse (-7%).

Hormis pour le QPV du Bief du Moulin, la demande d'emploi de la catégorie agents de maîtrise/cadre a fortement augmenté entre fin septembre 2018 et fin septembre 2019 comparé aux autres niveaux de qualification. Cette demande d'emploi sur la totalité des demandeurs d'emploi issus des QPV passe de 176 à 278 demandeurs d'emploi en seulement un an. Pour Fontaine d'Ouche, cette catégorie a quasiment doublé passant de 52 à 98 individus...

Finalement, le QPV qui a le plus pâti entre ces deux périodes est celui de Fontaine d'Ouche où l'évolution globale de la demande d'emploi a plus vite augmenté que pour l'ensemble des autres QPV (FO : évolution de 5,1 contre 2,5 pour l'ensemble des DE QPV). Fontaine d'Ouche connaît également une augmentation chez les moins de 25 ans (140 jeunes fin septembre 2018 contre 170 jeunes fin septembre 2019). (Source : Pole emploi - STMT 5PÔLE EMPLOI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ / DRASRE / STATISTIQUES, ÉTUDES ET ÉVALUATIONS).

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole connaissent **un taux de chômage plus important que le reste de l'agglomération**, et un fort déficit en activité économique. L'emploi, le développement économique et la formation sont donc des enjeux forts pour ces quartiers.

Le contrat de ville vise donc à **réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et les autres territoires de la métropole**, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

Pour cela, le pilier emploi, développement économique et formation fixe 5 orientations stratégiques :

1. Favoriser les actions de remédiation vers l'emploi ;
2. Renforcer l'articulation entre besoin de recrutement des entreprises et demandeurs d'emploi ;
3. Favoriser le parcours des demandeurs d'emploi (SPEL/IAE/Entreprises) ;
4. Dynamiser l'offre commerciale ;
5. Favoriser la création d'activités des habitants dans les quartiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES QPV

Via la politique de la ville, les quartiers prioritaires bénéficient, en complément, de moyens spécifiques et de modalités d'interventions innovantes :

- **Un groupe technique emploi métropolitain** des acteurs de l'emploi relancé en 2019 ;
- **Des groupes solidarités emploi (GSE)** dans chacune des 5 communes ;
- **Des modalités d'accompagnement renforcées des jeunes** sont développées : Projet PIC "Learning By Doing", chantiers éducatifs (IEJ), École de la 2^{ème} chance, Garantie Jeunes, Parrainage... ;
- **Un accent particulier est mis sur la levée des freins à l'emploi** (maîtrise de la langue (Cesam), modes de garde, aide à la formation permis de conduire, ...) ;
- **Un soutien à la création d'entreprises** (France active, Adie, L'Envol ...).

QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES DIRECCTE 2019)

...../// EMPLOIS D'AVENIR 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'est plus possible de conclure un emploi d'avenir.

...../// PEC 2019(PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR NON MARCHAND)

En 2019, les bénéficiaires de CAE issus des QPV représentaient 37 personnes soit 6,8% de l'ensemble des bénéficiaires.

...../// CIE 2019 (CONTRATS AIDÉS DU SECTEUR MARCHAND)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CIE ne fait l'objet d'aucun financement de l'État.

...../// PRISE EN CHARGE DES CONTRATS AIDÉS EN FAVEUR DES HABITANTS DES QPV 2019

La prise en charge de l'État relative aux contrats aidés bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires s'élève en 2019 à 151 480 € du fait de l'arrêt des emplois d'avenir et de l'arrêt du financement des CIE.

...../// MISSION LOCALE DE DIJON

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs : les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

En moyenne, chaque année près de 17% des jeunes accompagnés sont issus des QPV. Le montant de la CPO a donc été proratisé à hauteur de 17% des QPV.

CPO QPV 2019	217 246,00 €	16% des jeunes accompagnés sont issus des QPV
GARANTIE JEUNES	426 240,00 €	74 jeunes accompagnés

...../// CLAUSES D'INSERTION

PARTICIPANTS	TOTAL	% QPV	NB DE PARTICIPANTS BTP	% MARCHÉS BTP	NB DE PARTICIPANTS MS	% QPV MARCHÉS DE SERVICES	% EMBAUCHES TOTALES	% DONT EMBAUCHES QPV
2019	776	19.%	160	15%	626	19%	10%	16%
BUDGET 2019 :	TOTAL : 341 065 € DONT 63 730 € POUR LES HABITANTS DES QPV							

.....// **PLIE**

PLIE	NB PERSONNES EN PARCOURS	NB DE QPV EN PARCOURS	% QPV EN PARCOURS	NB D'ENTRÉES	NB D'ENTRÉES QPV	% ENTRÉES QPV	NB DE SORTIES POSITIVES	NB DE SORTIES POSITIVES QPV	% SORTIES POSITIVES QPV
2019	1 274	409	32%	592	186	31%	277	98	35%

.....// **FORMATION**

PLIE	NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION 2018	POIDS ENTRÉES FORMATION 2018	TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI 6 MOIS APRÈS UNE FORMATION 2018	NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION 2019	POIDS ENTRÉES FORMATION 2019	TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI 6 MOIS APRÈS UNE FORMATION 2019
DEP 21	5 039	100%	-	5 718	100%	-
QPV 21	496	9.8%	48%	541	9.5%	57%
LE MAIL	103	2.0%	45%	131	2.3%	61%
FO	147	2.9%	51%	140	2.4%	49%
GRÉSILLES	107	2.1%	49%	126	2.2%	59%
BIEF DU MOULIN	36	0.7%	-	37	0.6%	46%
BELVÉDÈRE	74	1.5%	49%	75	1.3%	56%

.....// **CRÉATION D'ENTREPRISE**

Volume DE Createurs d'entreprise (CEN) en Côte D'or de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
DEP 21	661	715	787	924	1 102	4 189
DONT DE EN QPV	16	22	22	19	28	107
% DE CEN EN QPV	2%	3%	3%	2%	3%	3%

Source: SAS GUIDE

Volume DE Createurs d'entreprise (CEN) en Bourgogne-Franche-Comté de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
BFC	3 505	3 783	4 676	5 194	5 765	22 923
DONT DE EN QPV	128	155	190	228	274	975
% DE CEN EN QPV	4%	4%	4%	4%	5%	4%

Source: SAS GUIDE

...../// ACTIONS FINANCÉES PAR LA DIRECCTE EN 2019

ACTIONS	CRÉDITS DIRECCTE DÉDIÉS AUX QPV
CONTRATS AIDÉS	151 480 €
CPO	217 246 €
ACC GJ	118 400 €
ALLOC GJ	426 240 €
ALLOC PACEA	27 716 €
E2C	48 246 €
REVITALISATION	35 000 €
CLAUSES	63 730 €
PLIE	221 299 €
IAE	1 102 875 €
PLATEFORME MOBILITE	45 000 €
TOTAL	2 410 786 €

...../// ZOOM SUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

La Côte d'Or compte en 2019, 23 structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures spécialisées, comme les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion ou les entreprises de travail temporaire d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

En 2019, ce sont 308 personnes issus des quartiers prioritaires de Dijon métropole qui ont pu bénéficier de ce dispositif soit 15 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'IAE.

En proportion, ce sont les entreprises d'insertion et les entreprises temporaires de travail d'insertion qui ont le plus embauché d'habitants issus de QPV (21%), viennent ensuite les ateliers chantiers d'insertion (12 % mais 25 % pour la seule structure ETHICOFIL) et enfin les associations intermédiaires (9 % des bénéficiaires sont issus des QPV),

Au total, c'est 1,1 million d'euros d'aide qui a été versé au bénéfice des résidents QPV.

Au total également, ce sont près de 150 000 heures de travail effectuées par des personnes issues des quartiers prioritaires aidées par l'État.

Ces heures "IAE" sont réparties comme suit :

FONTAINE D'OUCHÉ	43 199	29.00%
GRÉSILLES	52 437	35.00%
BELVÉDÈRE	14 350	10.00%
BIEF DU MOULIN	5 497	4.00%
MAIL	33 269	22.00%
TOTAL	148 752	100.00%

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA FORMATION DANS LA PROGRAMMATION 2019

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	4
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	4
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	5

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	10
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHÉ	9
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	8
QPV CHENÔVE : LE MAIL	8
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	6
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	8
QVA LONGVIC : GUYNEMER	8

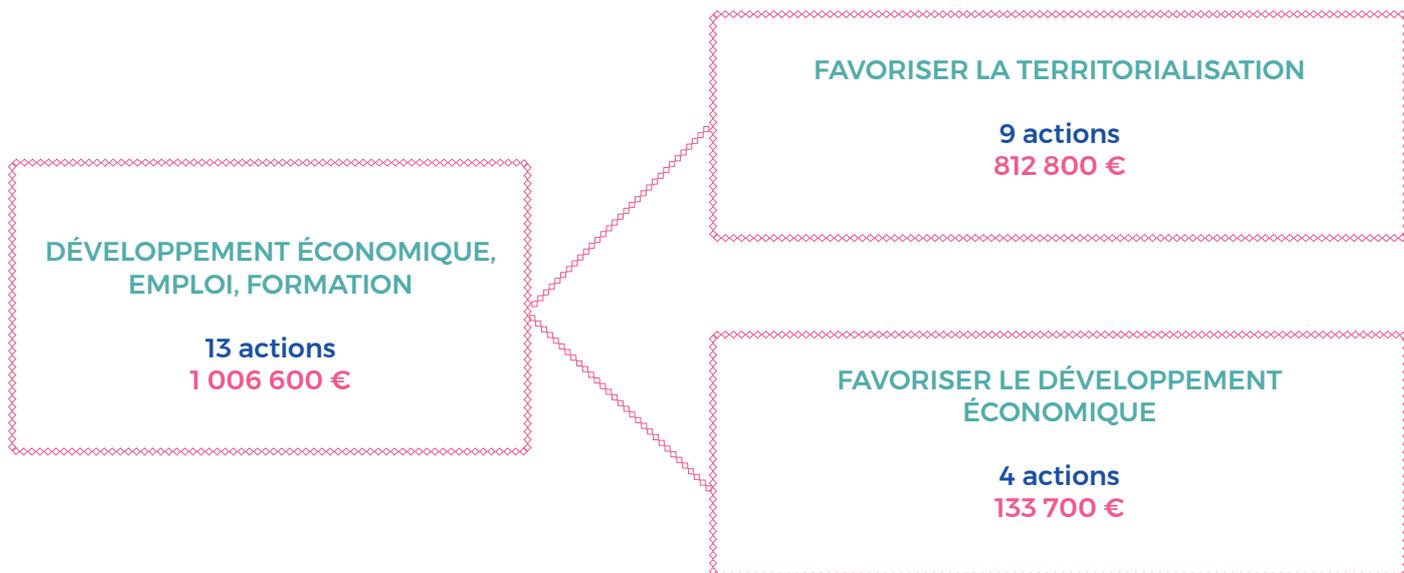
.....// PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS

FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION	
RÉSEAU EMPLOI ADULTES	Ville de Talant
ACTION COLLECTIVE DE MOBILISATION COMPLÉMENTAIRE AUX ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS DES JEUNES	Ville de Talant
PASSERELLE VERS L'EMPLOI	Acodège
CHANTIERS ÉDUCATIFS	Sentiers
CLAUSES D'INSERTION SOCIALES	GIP Créativ'
START AGAIN	Amis mots
PLATEFORME MOBILITÉ DU BASSIN DIJONNAIS	Mission locale
ANIMATION DES GROUPES SOLIDARITÉ EMPLOI (GSE)	Créativ'
FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI : ACTIONS DE SOUTIEN MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU GSE	Longvic

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	
ENTREPRENDRE : UN ÉTAT D'ESPRIT QUI N'A PAS D'ÂGE !	BGE Perspectives
FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS	Association pour le droit à l'initiative économique
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE POUR LES FEMMES	Les premières BFC
ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT DANS LE QUARTIER DES GRÉSILLES	La course Boutaric

.....// **FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCÈS À LA FORMATION**

Le montant des subventions allouées pour couvrir les demandes de subvention faites au titre du pilier emploi, développement économique et formation de l'appel à projets contrat de ville :



20% des actions sont dédiées au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.
29% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier emploi, développement économique et accès à la formation.

.....// **BILAN ET PERSPECTIVES :**

En matière d'emploi, de développement économique et d'accès à la formation, les habitants des quartiers prioritaires bénéficient de la mobilisation du droit commun dont ils constituent l'un des publics prioritaires pour tous les partenaires.

De l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi sur les quartiers prioritaires de la métropole dijonnaise présentée par Pôle emploi il en ressort, pour 2019 :

- la demande d'emploi de Catégorie A au 31 décembre 2019 : **2 219 demandeurs d'emploi en catégorie A vivent en zone QPV sur les 16 747 de catégorie A du bassin dijonnais ce qui représente 13,3%**. (en comparaison avec le département de la Côte d'OR au 31/12/2019 : 2 365 demandeurs d'emploi vivent en QPV soit 10,6% des 22 386 demandeurs d'emploi en catégorie A dans le département.
- **240 demandeurs d'emploi ont réalisé un contrat aidé** (PEC) en 2019 sur le bassin de Dijon dont 20 demandeurs d'emploi sur les 2 219 demandeurs d'emploi en catégorie A (DEFM) étaient résidents QPV en 2019 sur le bassin dijonnais. D'où un ratio de 0,9% = 20/2 219
- **460 demandeurs d'emploi résidents QPV ont bénéficié d'une action de formation** en 2019 sur le bassin dijonnais soit un ratio de 20,7% = 460/2219

Le plan d'actions emploi pour 2019 compte 13 actions financées au titre du contrat de ville, qui viennent renforcer les actions de droit commun.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui a débuté en fin d'année 2018 a permis avec l'ensemble des partenaires de définir pour le pilier développement économique, emploi, formation 9 propositions de pistes d'actions qui ont débuté en 2019, à savoir (Cf : bilan à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 – Page 198-www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Solidarite-et-cohesion-sociale/Contrat-de-ville-2015-2022) :

Les acteurs du pilier développement économique/emploi et formation du contrat de ville, manifestent clairement leur volonté de mobiliser et d'impliquer les entreprises du bassin dijonnais dans le développement économique, au bénéfice des résidents des quartiers. Pour ce faire, plusieurs dispositifs seront mis en place ou renforcés sur la période 2018/2022 :

- **Proposition 20** : déployer le PAQTE dès 2019 ;
- **Proposition 21** : déployer les Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur toutes les communes ;
- **Proposition 22 (cf proposition 6)** : remettre en place le Groupe Technique emploi (co-pilotage Dijon métropole - État une fois par trimestre) ;
- **Proposition 23** : soutenir le dispositif Passerelle vers l'emploi.
- **Proposition 24** : soutenir la mise en place de chantiers éducatifs en articulation avec le dispositif Passerelle vers l'emploi (supports d'activité, mixité du public, meilleure offre d'accompagnement les après-midi), tout au long de l'année et l'encadrement des bilans (à 3 et 6 mois), afin de mieux mesurer l'effet de ces chantiers sur l'insertion des jeunes.
- **Proposition 25** : assurer et renforcer le suivi des demandeurs d'emploi résidents des quartiers de la Politique de la ville ayant suivi une formation (le PRIC) ;
- **Proposition 26** : mettre en perspective les résultats de l'étude commerce et développement économique conduite en 2016 dans les quartiers de la Politique de la ville. Il conviendra de la mettre en perspective notamment avec le projet mené à Chenôve ;
- **Proposition 27** : Les appels à projets (AAP) nationaux dans le cadre du PIC : outiller les partenaires de l'emploi d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'entrée en emploi ou en formation des demandeurs d'emploi issus des QPV, via l'accompagnement proposé dans le cadre des réponses aux appels à projets du PIC national.
- **Proposition 28 (cf proposition 13)** : Poursuivre le suivi des indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi issus des QPV bénéficiant des dispositifs de la politique de l'emploi (contrats aidés, IAE, Garantie Jeune...);
- **Proposition 29** : déployer le nombre de jeunes en apprentissage (doublement).

COHÉSION SOCIALE

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole concentrent diverses problématiques sociales comme :

- **Dans les quartiers prioritaires, la part des mineurs parmi l'ensemble de la population apparaît la plus élevée** (24% dans les quartiers prioritaires contre 18% à l'échelle de Dijon Métropole et 20% pour la Bourgogne). Toutefois, cette population jeune cohabite avec une population de seniors presque aussi importante qu'à l'échelle intercommunale (21% de plus de 60 ans dans les quartiers contre 23% pour le Dijon Métropole) ;
- **Les jeunes de 18-24 ans sont sous-représentés sur les quartiers prioritaires** (seulement 10% de la population) par rapport à l'échelle de Dijon Métropole (15%). Cela tend à montrer que les jeunes qui ont la capacité de prendre leur autonomie le font ailleurs. Restent sur les quartiers prioritaires les jeunes les plus fragilisés, vivant chez leurs parents le plus souvent ;
- **Les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole présentent des difficultés scolaires mais de manière plutôt moins marquée que la moyenne nationale des quartiers prioritaires.** Néanmoins, l'Education Nationale constate également **un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.) ;
- **Les quartiers prioritaires bénéficient d'un maillage important en équipements et en services** (centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipements sportifs). Cependant, le **niveau de fréquentation de ces équipements par les habitants des quartiers prioritaires eux-mêmes est faible**, ce qui pose la question de la médiation ;
- **La problématique de la santé mentale est particulièrement prégnante** dans certains quartiers prioritaires. Elle entraîne des difficultés de voisinage et pèse sur le fonctionnement des résidences.

Le pilier cohésion sociale du contrat de ville vise à répondre à ces enjeux, en réduisant la pauvreté, en favorisant l'égal accès à la réussite éducative et à la médiation culturelle des habitants des quartiers prioritaires, en renforcer l'accès et l'adaptation aux services, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Pour cela, le pilier cohésion sociale fixe 9 orientations stratégiques :

1. Favoriser les relations parents / enfants / institutions
2. Renforcer la fonction diagnostic en matière éducative au service d'un accompagnement global
3. Coordonner les parcours éducatifs au service de l'orientation professionnelle
4. Proposer une offre de service adaptée au vieillissement de la population
5. Favoriser la médiation dans l'accès aux services de proximité (et notamment l'offre socioculturelle et sportive)
6. Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et renforcer l'offre de soins de proximité
7. Favoriser l'accès à la prévention des jeunes
8. Favoriser la prise en charge des situations problématiques d'hygiène dans le logement
9. Favoriser la santé des personnes âgées

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN CONTINU AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) :

GROUPE TECHNIQUE ÉDUCATION

Le groupe technique Éducation s'est réuni le 19 juin 2019.

Le comité de pilotage, présidé par Mme Anne DILLENSEGER, conseillère déléguée aux politiques éducatives à Dijon métropole, est composé :

- des adjoints délégués à l'éducation et/ ou au PRE des Villes de Dijon, Talant, Quetigny, Chenôte et Longvic ;
- de la Directrice des Services départementaux de l'Éducation nationale ;
- du Directeur départemental de la Cohésion sociale et/ou de son représentant ;
- du Directeur de la CAF de Côte d'Or et/ou de son représentant.

Objectifs du comité de pilotage :

- veiller à la mise en œuvre des priorités éducatives du contrat de ville;
- orienter et piloter les travaux du comité technique.

Le comité de pilotage a validé :

- la composition du comité technique ;
- les orientations pour le comité technique :
 - 1- la constitution d'un groupe de travail portant sur le décrochage scolaire
 - 2- un travail conjoint à conduire avec la CAF sur le thème de la parentalité.

En 2019, 928 jeunes relevant d'une prise en charge dans le cadre d'un Projet de Réussite Éducative ont été identifiés sur chaque commune, contre 883 en 2019, soit une hausse de 5% répartie comme suit :

- **Chenôve : le Mail** : 145 (+18%)
- **Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche** : 522 (+1,5%)
- **Longvic : Guynemer et Bief du Moulin** : 89 (+31%)
- **Quetigny : Centre-Ville** : 16 (-80%)
- **Talant : Belvédère** : 156 (+56%)

En 2019, la coordination PRE de Dijon métropole s'est réunie 3 fois avec en moyenne 5 coordinateurs PRE et les services de la DDCS. Elle a permis de poursuivre l'échange de pratiques et d'égaliser les méthodologies. Les réunions ont porté également sur le suivi d'un programme de formation partagée pour les équipes des PRE de Dijon métropole portant sur :

- de l'analyse de pratique
- des connaissances relatives aux différentes cultures du monde rencontrées dans les PRE.

Trois formations d'analyse des pratiques ont eu lieu avec les référents et coordinateurs PRE de Dijon métropole, avec Monsieur Pascal MULLARD, formateur. À partir de l'analyse de suivis individuels présentés par chaque professionnel, ces séances permettent de confronter les pratiques des PRE et de créer une culture commune. Ce travail se poursuit avec Charles JAFFELIN, psychologue.

Trois formations animées par l'organisme de formation l'ADRIC ont porté sur l'interculturalité, plus précisément sur les cultures du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Albanie / Géorgie. Ces dernières ont donné des repères aux coordinateurs et référents en matière de coutumes et de géopolitique, afin qu'ils puissent mieux comprendre les comportements des familles suivies issues de ces cultures.

Ces formations sont financées par Dijon métropole.

La convention des PRE de Dijon métropole, cadrant ces projets, a été signée sur une durée de trois ans, de 2018 à 2020.

Dijon métropole a financé à hauteur de 12 500 € des actions phares :

- Analyse de la pratique, à hauteur de 4000€, pour les professionnels des PRE ;
- Entretiens avec des psychologues dans les structures de quartier de Longvic, Quetigny, Chenôve, Dijon, à hauteur de 16 000€.

Les communes ont co-financé ces actions phares à hauteur de 7 500 €.

Le PRE est co-financé par l'État et les communes à hauteur de :

COMMUNES	FINANCEMENT ÉTAT	FINANCEMENT COMMUNE
CHENÔVE	86 000 €	92 610 €
DIJON	238 000 €	131 630 €
LONGVIC	46 500 €	47 063 €
TALANT	64 500 €	54 242 €
TOTAL	435 000 €	325 545 €

.....// LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS):

En 2019, le Contrat Local de Santé (CLS) de Dijon métropole a poursuivi son déploiement sur les territoires. Deux axes, transversaux à l'ensemble des 5 communes signataires, ont été particulièrement investis :

- campagne de prévention « Octobre Rose » : programme partagé avec 17 actions de sensibilisation réalisées et plus de 1 000 personnes touchées ;
- projet d'unité d'intervention à domicile en santé mentale : définition du montage opérationnel et financier du dispositif ; lancement de l'expérimentation EMAS (Equipe Mutualisée Acodège Sdat).

Dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Côte-d'Or, le Conseil Départemental a attribué à Dijon métropole, une enveloppe de 50 000 € (crédits de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du CLS.

De plus, l'ARS a financé à hauteur de 91 650 € les projets des acteurs locaux s'inscrivant dans les orientations du CLS (au titre du Fonds d'Intervention Régional).

Enfin un avenant a été conclu entre l'ensemble des signataires du CLS afin de proroger le contrat jusqu'à fin 2019, permettant de définir les contours de la future contractualisation.

UNE NOUVELLE CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE 2019 - 2022 ET SA DÉCLINAISON DANS LE CHAMP DE LA LECTURE PUBLIQUE

Pour poursuivre les démarches engagées et renforcer les actions entreprises dans le cadre de la précédente Convention Culture et Territoires 2016 - 2018, les partenaires ont conduit d'octobre 2018 à juin 2019 un travail conjoint d'élaboration et d'écriture d'une nouvelle Convention de Coopération Culturelle et d'un nouveau Contrat territoire lecture (CTL) pour la période 2019 - 2022 :

- Présentés lors d'un comité de pilotage le 3 juin 2019, les deux nouveaux contrats ont été validés en Conseil métropolitain le 27 juin 2019 ;
- Quatre communes de la Politique de la ville, à savoir Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny, en sont désormais signataires aux cotés de Dijon métropole, de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Éducation nationale.
- Dans le cadre de cette nouvelle convention, les partenaires du Contrat de ville ont poursuivi le soutien et l'accompagnement d'associations structurantes dans les quartiers Politique de la ville (QPV), par le pilotage des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) conclues avec elles en 2018.

Via le CTL :

- Le travail de structuration et de promotion de la lecture public a été renforcé par :
 - La mise en place, entre avril et juin 2019, de sept sessions de formations dispensées à plus d'une soixantaine de bibliothécaires, de personnels de la petite enfance, d'accueil de loisirs, du périscolaire et de structures sociales pour créer entre eux une complémentarité et les aider à travailler avec des parents en difficulté avec la langue et la lecture ;
 - La programmation de dix séances d'un spectacle à destination des familles des QPV.
- Le déploiement du dispositif "Des livres à soi" sur le territoire métropolitain, dès janvier 2020, a été préparé par l'information et la mobilisation :
 - De la trentaine d'acteurs de terrain des champs culturels, éducatifs et sociaux qui seront ensemble les médiateurs de cette action ;
 - Des quarante familles bénéficiaires dans les quartiers, qui sont bien souvent éloignées des offres et des pratiques culturelles, notamment celle de la "lecture plaisir" des parents avec leurs jeunes enfants.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER COHÉSION SOCIALE DANS LA PROGRAMMATION 2019

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES :

ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	6
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	27
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	34

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	23
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHE	19
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	7
QPV CHENÔVE : LE MAIL	11
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	11
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	10
QVA LONGVIC : GUYNEMER	6

PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS :

CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	
ESCARGOLIRE ASSOCIATION PROMOTION DE LA LECTURE	Promolec
GESTION DU LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENTS PTIT BLEU-PTIT JAUNE ALACEP	Association Lieu Accueil Enfant Parents
LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉDUCATIVES PAR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	Association Fondation étudiante pour la ville
LA LANGUE FRANÇAISE, CIMENT DE LA RÉPUBLIQUE	Association REP de Fontaine d'Ouche
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS	Apolape La Cadole
ANIMATION SPORTIVE FUTSAL ET LIEN SOCIAL	Jeunes Dijon Foot 21

CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

PRÉVENTION DES VIOLENCES ET DU HARCÈLEMENT	Génération médiateurs
MES PETITES VACANCES SPORTIVES	Cercle laïque dijonnais
CLASSE PATRIMOINE	Collège Rameau
LE KWA	MJC Grésilles
PARCOURS DE FEMMES	Ville de Chenôve
PROJET D SOUTIEN À LA RECHERCHE DE STAGE DE 3^{ÈME}	Mots d'estime
INTERMÉDIATION POUR DES PARCOURS COORDONNÉS	Ville de Talant
MINI REPORTERS PRESSE	MJC des Grésilles
LE BIEF FAIT SON CIRQUE	Ville de Longvic
TROPHÉES D'IMPRO CULTURE ET DIVERSITÉ	Ville de Chenôve
DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE AUTOUR DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA DANSE	AS Collège Rameau
ACTION SOCIALE ET CULTURELLE HORS LES MURS	FFMJC

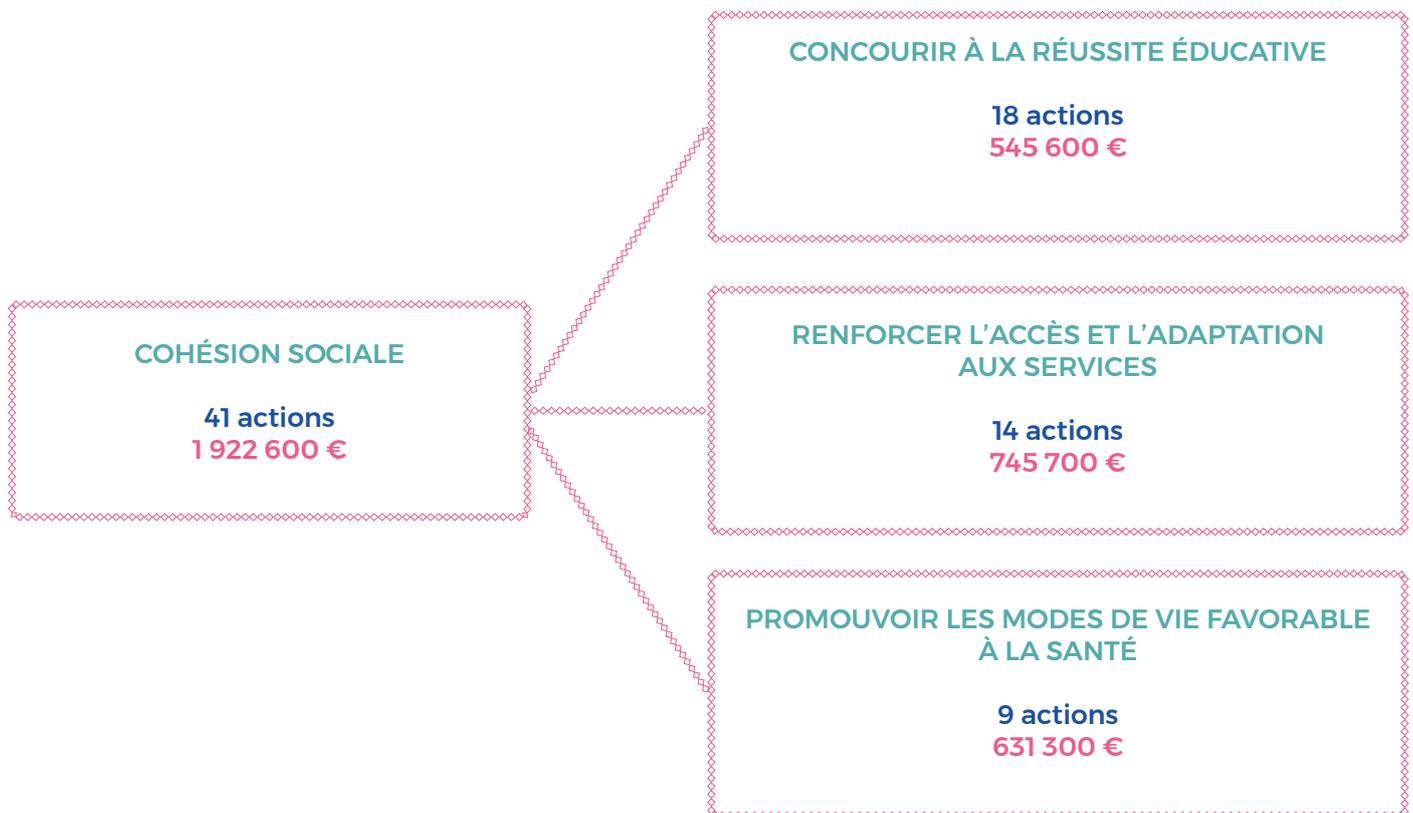
PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ

ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION, AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE	France victime 21
JEUNESSE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	Ville de Talant
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	Ville de Talant
PARCOURS SANTÉ - PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT DES TROUBLES DU SURPOIDS CHEZ L'ENFANT	Centre de soins infirmiers
FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PSYCHO THÉRAPEUTIQUE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES ET AIDER LES PROFESSIONNELS	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
ART CHORÉGRAPHIQUE ET MIXITÉ SOCIALE	Art danse Bourgogne -CDN
PRÉVENTION, ÉDUCATION ET ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ	Centre de soins infirmiers
BOÎTE À VÉLOS	MJC Chenôve
LA SANTÉ SUR MON QUARTIER	MJC Grésilles

RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES

PASSEURS D'IMAGES	UDMJC 21
ORCHESTRE DES QUARTIERS EXTENSION GRÉSILLES	Orchestre Dijon Bourgogne
BIENVENUE AU JARDIN	CAF21 Centre social
FESTIVAL MODES DE VIE	Art public
ATELIERS NUMÉRIQUES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
DIJONNAIS PLATEFORME LINGUISTIQUE "ACCUEIL ÉVALUATION ORIENTATION" VIA VERS L'INSERTION ET LES APPRENTISSAGES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
AU CAFÉ	FFMJC
RADIO UNO	Radio Uno
VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ	Ville de Chenôve
CINÉMA PLEIN AIR ET ÉDUCATION À L'IMAGE	Ville de Longvic
ACCUEIL ET SOUTIEN DES FEMMES DES QUARTIERS	Solidarité femmes
CULTURELLE	Ville de Talant
PARTICIPATION DES HABITANTS	Ville de Talant

.....// **FINANCEMENTS ALLOUÉS VIAL'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE**



64% des actions sont dédiées au pilier cohésion sociale.

55% des financements du contrat de ville sont dédiés au pilier cohésion sociale

.....// **BILAN ET PERSPECTIVES**

Un grand nombre de dispositifs sont dans leur deuxième année de fonctionnement.

La collaboration avec l'Éducation nationale, pour mieux cerner les problèmes de décrochage scolaire se poursuit dans le cadre du Groupe Technique Éducation.

Avec la Caisse d'Allocations Familiales, un projet d'étude relative sur la parentalité est initié et sera lancé en 2020.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui a débuté en fin d'année 2018 a permis, avec l'ensemble des partenaires, de définir pour le pilier Cohésion sociale 8 propositions de pistes d'actions qui ont débuté en 2019, à savoir (Cf : bilan à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 - Page 199- www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Solidarite-et-cohesion-sociale/Contrat-de-ville-2015-2022) :

PRE ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'enjeu de la réussite éducative avait été identifié en 2015, puisque l'Éducation Nationale avait constaté un rajeunissement marqué des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge (familles où la relation parents-enfants se complexifie, rupture avec les structures sociales d'accompagnement, etc.).

Plusieurs dispositifs dont le Programme de Réussite Éducative (PRE) ont été mis en place. C'est pourquoi, un focus a été réalisé sur les Programmes de Réussite Éducative de la métropole dijonnaise ainsi qu'un focus sur le décrochage scolaire.

- **Proposition 30** : Poursuivre la réalisation d'un état des lieux du décrochage scolaire avec les principaux de collèges sur les quartiers Politique de la ville.

Les PRE de l'agglomération dijonnaise, tels qu'ils ont été déployés, donnent des réponses satisfaisantes aux besoins éducatifs des enfants des quartiers prioritaires. Le point fort des PRE réside dans sa réactivité, son adaptation au contexte et sa capacité à mobiliser et fédérer les professionnels du champ de l'éducation. De toutes les prescriptions qui ont pu être proposées, deux d'entre elles devraient constituer les deux prochains chantiers prioritaires:

- **Proposition 31** : Rechercher des financements de droit commun ;

- **Proposition 32** : Recenser dans un guide les différentes mesures de droit commun afin d'éclairer chaque membre d'EPS dans la définition et la construction du parcours de l'enfant. Il pourrait prendre la forme d'un livret organisé par thématiques (famille, petite enfance, jeunesse, santé/handicap, décrochage / orientation / insertion...), identifiant les ressources locales et facilitant le croisement des regards des différents professionnels lors des diagnostics ;

- **Proposition 33** : développer une démarche évaluative continue avec quelques outils et indicateurs qui permettront de mieux apprécier le bon fonctionnement des PRE ; de mesurer l'impact et les résultats des parcours individuels et mesurer la satisfaction des bénéficiaires (parents et enfants) et des partenaires (enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs...) ; analyser plus précisément les effets des actions mises en œuvre, questionnaires de satisfaction à tester.

- **Proposition 34** : poursuivre l'accompagnement des familles dans une difficulté contextuelle, plus-value essentielle du dispositif PRE ;

- **Proposition 35** : Maintenir la réactivité et la créativité de réponses du PRE ;

CONVENTION CULTURE ET TERRITOIRE

Mis en place fin 2016, la Convention culture et territoire et son annexe, le contrat territoire lecture, ont permis de créer une dynamique intercommunale en matière culturelle pour les habitants des quartiers prioritaires et de veille. Une nouvelle Convention de coopération culturelle et d'un nouveau Contrat territoire lecture (CTL) pour la période 2019 – 2022 a été rédigé en 2019.

- **Proposition 36** : préfigurer le renouvellement de la Convention Culture et Territoires et du Contrat Territoire Lecture pour poursuivre la collaboration intercommunale en matière culturelle.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Depuis 2016, les premières années de mise en œuvre du contrat ont permis de créer une dynamique intercommunale en matière de santé. Les points forts sont les suivants :

- mobilisation des partenaires et partage des pratiques ;
- meilleure connaissance de l'existant et démultiplication des actions (exemple : campagne Octobre Rose déployée sur les 5 communes signataires) ;
- initiation d'actions innovantes et expérimentales, telles que l'unité d'intervention à domicile en santé mentale.

- **Proposition 37** : Évaluer et poursuivre le CLS pour la période 2018-2022 ;

- **Proposition 38** : Étendre la démarche aux autres communes de la métropole qui souhaiteront intégrer le dispositif.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Les quartiers prioritaires de Dijon métropole bénéficient d'une localisation plutôt attractive puisqu'ils se situent dans la ville-centre (Dijon) et dans 4 communes de première couronne. Ils présentent une certaine qualité de cadre de vie (espaces publics, équipements publics de bon niveau, cadre paysager).

Néanmoins, ils concentrent encore diverses problématiques urbaines comme :

- Bien qu'assez classique, la distribution de l'offre de logements dans la métropole est plutôt déséquilibrée : la ville-centre concentre les locataires du parc privé, **plus de la moitié des locataires du parc social de Dijon métropole réside dans les quartiers prioritaires** tandis que les communes de moins de 9 000 habitants (qui sont les plus périphériques) affichent la part de propriétaires occupants la plus élevée ;
- **Plusieurs quartiers comptent des copropriétés dégradées** présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique ;
- **Un sentiment d'insécurité marqué persiste**, alimenté par des phénomènes de "petite délinquance" concentrés dans des sous-secteurs (occupation des halls, regroupements en soirée, ...), et entretient une image très dégradée de certains quartiers prioritaires ;
- **On constate des besoins sensibles sur les communes de Dijon, Chenôte, Longvic et Quetigny** dont : un manque de moyens humains sur le terrain, aussi bien sur l'aspect médiation, prévention spécialisée que du côté des forces de police ; un manque de coordination des interventions médiation-prévention spécialisée-tranquillité publique ; des attentes fortes vis-à-vis de la mise en place d'un dispositif de médiation, tranquillité publique et d'aide aux victimes.

L'enjeu principal du contrat de ville en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain est d'améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Pour cela, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain fixe 7 orientations stratégiques :

- 1. Diversifier et améliorer l'offre de produits logements ;**
- 2. Structurer la politique d'attribution de logements ;**
- 3. Développer une stratégie de marketing territorial ;**
- 4. Optimiser l'accompagnement des ménages en difficulté ;**
- 5. Assurer la qualité de service (GUSP, espace commun...) ;**
- 6. Assurer la tranquillité publique et résidentielle⁵ ;**
- 7. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'espace public.**

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Pour mémoire, le projet de renouvellement concerne deux quartiers :

- Le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national ;
- Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

Après deux années de mise en œuvre du protocole de préfiguration, l'année 2019 a été celle de la signature de la convention pour le quartier de la Fontaine d'Ouche. Les premières opérations ont pu se concrétiser :

- Démarrage des travaux de réhabilitation pour 258 logements (îlot Corse) de Grand Dijon Habitat
- Sélection du maître d'oeuvre pour le réaménagement de l'avenue du Lac au terme d'un processus de
- Sélection ayant associé des habitants du quartier

Par ailleurs, l'année 2019 a permis la validation du projet du quartier du Mail par l'ANRU ainsi que l'engagement de certaines opérations par anticipation, notamment avec la démolition du centre-commercial Saint-Exupéry.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB

L'année 2019 aura permis de faire le premier bilan des actions menées en lien avec les communes. Le montant global de l'abattement est de 1,8 millions € réparti comme suit :

- **Chenôve, Le Mail** : environ 407 000 €
- **Dijon, Fontaine d'Ouche** : environ 706 750 €
- **Dijon, Grésilles** : environ 364 000 €
- **Longvic, Le Bief du Moulin** : environ 95 800 €

Globalement, les bailleurs comme les communes soulignent la qualité du travail mené en partenariat lors des diagnostics en marchant ou lors des projets communs réalisés. Il faut souligner la variété des actions menées et valorisés : postes de gardiens et/ou d'accompagnants sociaux ; médiation ; actions pour lutter contre les encombrants, ... En termes financiers, environ 36% de la valorisation portent sur le sur-entretien des appartements permettant une meilleure remise en location et 28% portent sur le renforcement du personnel de proximité.

Les bailleurs sociaux déplorent le retrait de la ville de Talant de ce dispositif.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain a été signé le 2 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires pour les deux quartiers éligibles :

- Le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national ;
- Le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre des études financées dans le cadre du protocole.

L'année 2018 a permis la validation du projet pour le quartier de Fontaine d'Ouche et l'écriture de la convention correspondante (voir partie bilan). Pour le quartier du Mail, l'année 2018 a permis aux partenaires d'avancer sur la définition et l'écriture du projet, dont la validation devrait intervenir au 4^{ème} trimestre 2019.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PILIER CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PROJETS SOUTENUS SUR LES TERRITOIRES

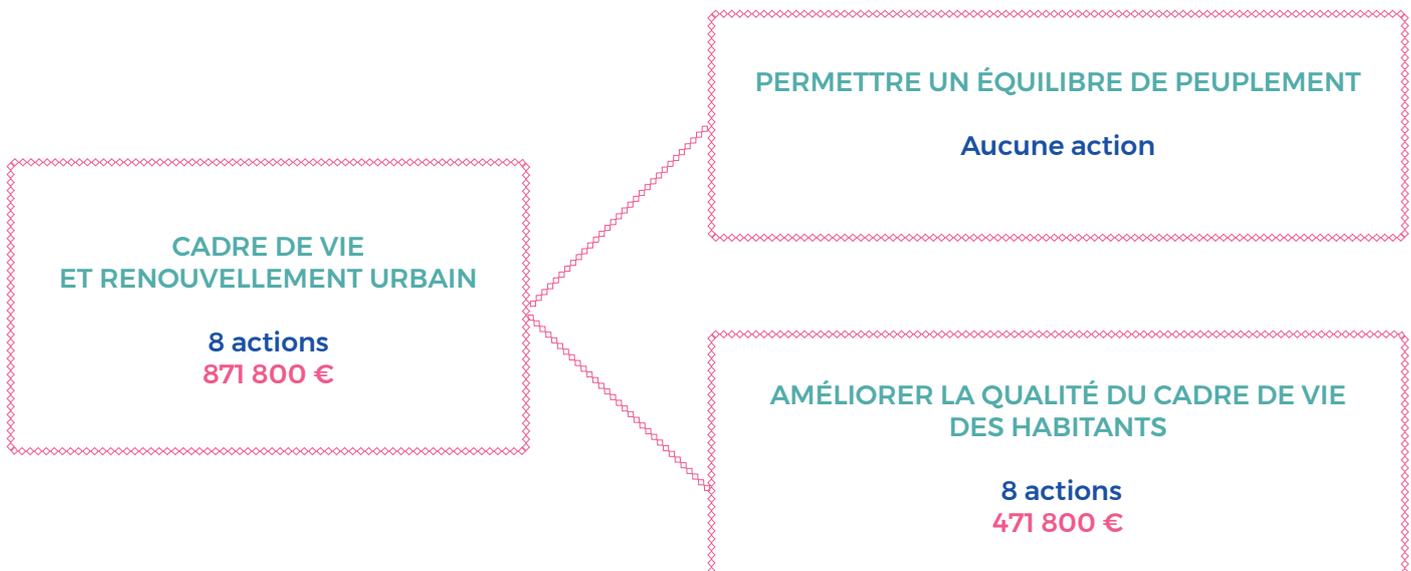
ACTIONS	NOMBRE DE PROJETS
COUVRANT TOUS LES TERRITOIRES	2
COUVRANT UN SEUL QUARTIER	6
COUVRANT UNE SEULE COMMUNE	6

QPV ET QVA	NOMBRE DE PROJETS
QPV DIJON : LES GRÉSILLES	3
QPV DIJON : FONTAINE D'OUCHÉ	2
QPV LONGVIC : BIEF DU MOULIN	2
QPV CHENÔVE : LE MAIL	5
QPV TALANT : LE BELVÉDÈRE	4
QVA QUETIGNY : CENTRE VILLE	2
QVA LONGVIC : GUYNEMER	2

.....// PORTEURS DE PROJETS SOUTENUS

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DES HABITANTS EN POURSUIVANT L'EFFORT ENGAGÉ DANS LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE	
CAFÉ ASSOCIATIF ET ANIMATION DU MAIL	Pirouette Cacahuète
ANIMATION DU CONSEIL CITOYEN	Ville de Chenôve
GUSP	Ville de Chenôve
ATTRACTION 2019	Cirq'onflex
FIGURE 2 STYLE ACTIONS	Figure 2 style
PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DURABLE	Zutique productions
MÉDIATION SOCIALE	Ville de Talant
GUP	Ville de Talant

.....// FINANCEMENTS ALLOUÉS VIA L'APPEL À PROJETS SUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN :



13% des actions sont dédiées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.
 13% des financements du Contrat de ville sont dédiés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

...../// **BILAN ET PERSPECTIVES**

Pour l'année 2019 et les suivantes, l'enjeu porte sur la signature de la convention de renouvellement urbain pour les deux quartiers concernés mais également sur la poursuite du travail sur le peuplement et les attributions avec un travail visant à l'écriture de la convention intercommunale des attributions.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, qui a débuté en fin d'année 2018, a permis avec l'ensemble des partenaires de définir pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain 3 propositions de pistes d'actions qui ont débuté en 2019, à savoir (Cf : bilan à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 - Page 200 - www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Solidarite-et-cohesion-sociale/Contrat-de-ville-2015-2022) :

À travers l'amélioration du cadre de vie, les problématiques de propreté, de maintenance, d'entretien des immeubles, du lien social, d'équipement, d'aménagement, de stationnement et de gestion locative est une des thématiques qui n'a pas fait l'objet de la mise en place d'un groupe technique.

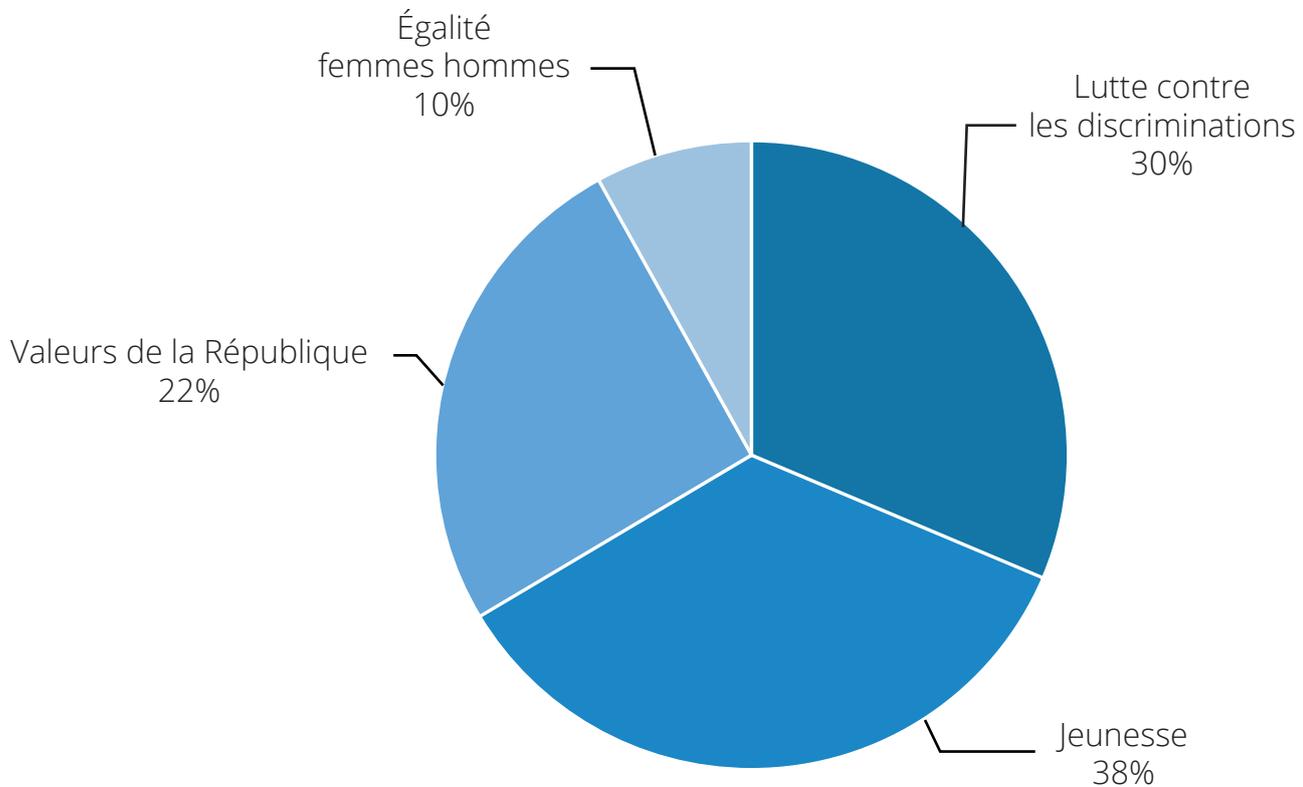
- **Proposition 39** : créer un groupe technique GUSP
- **Proposition 40** : réaliser un bilan de la mise en oeuvre de la médiation :
 - ▶ Rappel des dates de mise en service de l'AGDM
 - ▶ Bilan des interventions par quartiers
 - ▶ Propositions d'amélioration et axes de travail
 - ▶ Intégrer un bilan des services municipaux de médiation (Chenôve et Talant)
- **Proposition 41** : réaliser un bilan de la mise en oeuvre des conventions d'abattement TFPB :
 - ▶ Faire une présentation générale des conventions
 - ▶ Propositions d'amélioration et axes de travail commun

Ainsi, le suivi des conventions d'exonération de TFPB pourra être assuré et dans le même temps, le suivi du travail de médiation. Des sujets transversaux pourront apparaître comme la remise en état des logements, la gestion des encombrants,...

AXES TRANSVERSAUX

Aux 3 piliers, s'ajoutent 4 axes transversaux que sont l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse et les valeurs de la République. Il s'agit dans cette partie du rapport d'activité de donner à voir comment ces axes transversaux ont été pris en compte en 2019.

.....// **RÉPARTITION DES ACTIONS 2019 SELON L'ENJEU TRANSVERSAL PRIORITAIRE AUQUEL ELLES SE RATTACHENT*** :



* parmi les 63 actions pour lesquelles l'information est renseignée

L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 63 actions, soit 98% des actions. Le taux de réponse à cette question était de 81% en 2018.

CHIFFRES CLÉS

Au titre de la programmation 2019 :

La lutte contre les discriminations et la jeunesse sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 30% et 38% des actions).

Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 22% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 10% pour l'égalité femmes-hommes.

Dans la continuité de 2018, l'égalité femmes-hommes prend du poids dans la répartition par enjeu (3% en 2017, 7% en 2018).

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Depuis 2015, **le lieu de résidence est perçu comme un déterminant important de la discrimination à l'embauche** pour 63% des demandeurs d'emploi interrogés. Parmi les personnes se déclarant avoir été victimes de discrimination pour accéder à un emploi, 16% des demandeurs d'emploi et 21% des demandeurs d'emploi d'origine étrangère interrogés évoquent le critère du lieu de résidence (Ifop, 2015) (Rapport 2018 ONPV – page 38).

Ces discriminations s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice.

Depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du contrat de ville avec l'élaboration d'un plan territorial de lutte contre les discriminations.

L'ensemble des partenaires du contrat s'engage à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Pour cela, la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations s'articule autour de trois axes :

- Une objectivation de la discrimination vécue sur le territoire ;
- Une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'Etat et des collectivités ;
- Un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels.

Pour mettre en place le plan de lutte contre les discriminations, il conviendra de :

1. Définir un portage politique avec la désignation d'un élu référent au sein de chaque commune ;
2. Désigner un référent au sein de l'État ;
3. Désigner un référent au sein de Dijon métropole ;
4. Mettre en place un diagnostic territorial stratégique pour objectiver les données et analyser les besoins ;
5. Mettre en place une cellule d'écoute pour formaliser une stratégie de déploiement de l'AMACOD et coordonner l'accompagnement des victimes sur l'ensemble du territoire ;
6. Accompagner les professionnels et des acteurs, notamment sensibilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion et mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

La violence (conjugale, intrafamiliale) met à mal les rapports entre les enfants / adolescent-e-s et les parents qu'ils soient auteurs ou victimes. Lorsque la cellule famille éclate suite à ces violences, il faut rétablir une parentalité adéquate, en particulier pour les femmes victimes qui, se retrouvant en situation de monoparentalité, rencontrent souvent des difficultés pour élever leurs enfants / adolescent-e-s.

Il s'agit donc de :

- Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes, sachant que la "violence subie" devient une "violence commise" dans la plupart des cas ;
- Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence ;
- Intégrer dans les pratiques professionnelles quotidiennes, des éléments pédagogiques sur le respect entre les filles et les garçons.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un objectif transversal de la politique de la ville. Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique.

C'est pourquoi, les orientations et objectifs suivants ont été retenus :

1. Structurer le suivi du parcours des jeunes filles :

- **Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons ;**
- **Sensibiliser les professionnels à l'égalité.**

2. Accompagner les familles monoparentales :

- **Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales.**

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

.....// BILAN ET PERSPECTIVES

ORGANISATION D'UNE MATINÉE SUR LE THÈME DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE.

Date :

Vendredi 6 décembre 2019 de 8h30 à 12h30

Contexte :

Dans le cadre des orientations du contrat de ville 2015-2022, l'État et la métropole dijonnaise organisent une matinée d'échanges intitulée : "**Quelle égalité entre les femmes et les hommes dans nos projets ?**".

Cette matinée porte sur la prise en considération de la situation des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de croiser les regards et les approches des collectivités locales, des acteurs de l'État, des représentants des associations et des habitantes et habitants des quartiers.

Objectifs :

- Favoriser la formation d'une culture commune en matière d'égalité femmes/hommes dans la construction de projets adaptés à la réalité des quartiers en politique de la ville (QPV) ;
- Faciliter le lien entre les acteurs, la concertation, le partage d'informations et d'expériences, le croisement des expertises ;
- Identifier les opportunités à développer des offres d'activités et de services favorables à l'amélioration des conditions de vie de habitants des quartiers de la Politique de la ville.
- Acquérir des outils pour intégrer l'égalité femmes/hommes dans les actions.

Public

Structures opérant dans le cadre du contrat de ville, collectivités, associations, acteurs des quartiers et membres des conseils citoyens

Programme

- Ouverture - Actualités du Contrat de ville 2015-2022
- Focus sur la réalité des quartiers prioritaires de la métropole dijonnaise
- Quelle égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du contrat de ville ?
- Réflexion collective en ateliers - Quelles orientations pour le contrat de ville jusqu'en 2022 ? Comment mieux intégrer et décliner l'égalité femme-homme dans les projets ?
 - ▶ Atelier Emploi/insertion/entrepreneurial
 - ▶ Atelier Appropriation de l'espace public
 - ▶ Atelier co-éducation
- Restitution des ateliers - Perspectives 2020-2022

En complément de la matinée, il est proposé aux participants de suivre une session de formation sur la question des discriminations, intitulée : **Sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les discriminations**. L'objectif est d'aborder les notions et concepts clés pour mieux comprendre ce qu'est discriminer afin de prévenir et lutter contre les discriminations dans ses pratiques professionnelles.

En 2018, Dijon métropole, la ville de Dijon et le CCAS ont obtenu les labels diversité et égalité professionnelle femmes-hommes. Elles ont souhaité poursuivre en 2019 les formations et sensibilisation ; de l'ensemble des agents, les ambassadeurs, les managers, toute la direction des ressources humaines, les organisations syndicales, les élus.

D'autre part, Dijon métropole est signataire en 2019 avec l'État et ses partenaires du protocole de prévention et de lutte contre les violences conjugales.

Ces labels trouveront leur déclinaison au sein du contrat de ville.

Un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes a engagé la mise en place d'une convention pluripartenariale autour de l'association Solidarité femmes 21.

JEUNESSE

Le volet jeunesse du contrat de ville s'inscrit dans le cadre d'une approche transversale et partenariale.

Pour l'État, l'approche interministérielle de la jeunesse sera privilégiée, conformément aux orientations fixées par les deux comités interministériels de la jeunesse (CIJ) de 2013 et 2014.

Le contrat de ville constitue un outil de mobilisation de tous les acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes sur un territoire.

Dans les quartiers prioritaires, la population jeune est surreprésentée par rapport aux autres territoires de la Métropole.

36% des projets du contrat de ville en 2019 s'inscrivent dans l'enjeu transversal de la jeunesse.

Comme prévu dans le contrat de ville 2015-2020, il se déclinera au travers d'interventions concernant les 3 piliers du contrat de ville.

BILAN ET PERSPECTIVES POUR LES 4 ENJEUX TRANSVERSAUX

Les enjeux transversaux sont les valeurs de la République, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes-femmes.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville qui a débuté en fin d'année 2018 a permis avec l'ensemble des partenaires de définir pour les enjeux transversaux, 1 proposition de pistes d'actions qui a débuté en 2019, à savoir (Cf : bilan à mi-parcours du contrat de ville 2015-2017 - Page 201 - www.metropole-dijon.fr/Services-et-missions/Solidarite-et-cohesion-sociale/Contrat-de-ville-2015-2022) :

Prioritairement pour la prochaine période du contrat de ville, l'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

- **Proposition 42 (cf proposition 7)** : Créer un groupe de travail piloté par la Délégation aux droits des femmes et la métropole pour :

- ▶ Objectiver la discrimination vécue sur le territoire ;
- ▶ Déterminer une approche intégrée mobilisant le droit commun des services de l'État et des collectivités ;
- ▶ Développer un programme opérationnel d'actions regroupant des actions de sensibilisation, formation et de communication incitant les acteurs économiques, institutionnels ;
- ▶ Améliorer les pratiques professionnelles et la connaissance des pratiques discriminatoires ;
- ▶ Accompagner les victimes par une prise en charge adaptée à leurs besoins.

CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis 2017, la question des valeurs de la République et de la citoyenneté a été intégrée, au même titre que les 3 autres enjeux transversaux que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme, dans les priorités de la programmation générale annuelle du contrat de ville. Il n'y a donc pas eu, contrairement aux deux premiers exercices du contrat de ville, d'enveloppes et d'appels à projets dédiés de la part de l'État mais une demande des financeurs à prendre en compte, à intégrer et à renforcer les principes liés aux valeurs de la République et à la citoyenneté, dans un maximum de projets. Certains projets soutenus illustrent parfaitement l'intégration de ces principes comme l'action reconduite sur Fontaine d'Ouche intitulée "la langue française, le ciment de la République" ou le projet du vivre ensemble avec le CSLD sur la citoyenneté.

Enfin, dans tous les arrêtés de subvention de l'État, un article a été ajouté en conditionnant le bénéficiaire à respecter les valeurs de la République:

Article 2 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

On retrouve ainsi la promotion et la déclinaison de ces valeurs dans le cadre de nombreux projets portant sur des thématiques variées :

- Projet intergénérationnel avec participation des habitants,
- Actions de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté, mise en place de parcours culturels et artistiques,
- Actions de formations ou création d'espaces de débats,
- Lutte contre la violence faite aux femmes,
- Diffusion de spectacles, création d'outils vidéos faisant la promotion des valeurs citoyennes,
- Participation des habitants à leur cadre de vie : améliorer le vivre ensemble, favoriser le "débat citoyen"...

Une action particulière et dédiée à l'appropriation des valeurs de la République a été portée par la ville de Chenôve. Il s'agit du projet intitulé "à Chenôve, choisissons notre Marianne" pour lequel les habitants ont défini un cahier des charges visant à retenir une œuvre représentant la Marianne qui ornara un pignon de la mairie. En parallèle, des projets artistiques et culturels ont pu être travaillé dans les écoles sur cette thématique. La fête de la République fin septembre est la manifestation qui permet de faire la promotion de ces actions et qui fédère les habitants de la commune autour de ces valeurs.



TABLEAUX DE BORD PAR TERRITOIRE DE LA PROGRAMMATION 2019

PROPOS LIMINAIRES

Le bilan de la programmation 2019 est présenté sous forme de tableaux de bord.

Les indicateurs de tableaux de bord permettent de donner de la lisibilité sur les réalisations du contrat de ville et de dresser un bilan annuel et dans le temps de la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville et, plus globalement, de la programmation des actions à différents niveaux (actions, objectifs stratégiques, porteurs de projets, territoires).

L'analyse est globale : on évalue en quelque sorte la cohérence de la programmation dans son ensemble au regard des intentions et ambitions du contrat de ville au regard des enjeux et orientations stratégiques d'agglomération.

Les différents tableaux de bord sont établis à partir de la compilation des informations transmises par les porteurs de projets dans les fiches "instructions" et les fiches "bilan d'action". Ce sont des informations déclaratives.

Les données portent les réalisations 2019, hors CLAS et Programme de réussite éducative, soit 64 projets mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires et de veille de la métropole dijonnaise.

La présentation de chaque bilan de quartier prioritaire est la déclinaison communale du tableau de bord réalisé à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires de Dijon métropole. Il se base sur l'ensemble des actions qui ont couvert un quartier prioritaire, quel que soit le type de porteur et quel que soit le nombre de quartiers ou de villes ciblés par l'action.

Points d'attention :

- Les données financières sont des estimations réalisées à partir des bilans financiers des actions de chaque quartier prioritaire ; certaines actions couvrent plusieurs quartiers sur une ou plusieurs communes. Dans ce cas, a été évalué le coût de l'action à affecter à chaque quartier concerné en divisant le coût total de l'action par le nombre de quartiers prioritaires ou de veille couverts par le projet.
- La lecture en pourcentage des indicateurs doit être appréhendée avec précaution lorsque les données concernent un petit nombre d'actions.

BILAN À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES

CHIFFRES CLÉ

...../// NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :

- ▶ **64 ACTIONS RÉALISÉES**
- ▶ **42 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**
- ▶ **3 500 000 €**

· 42 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 64 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019. Le nombre d'actions réalisées est plus bas qu'en 2018 (68), et surtout qu'en 2017 (79), mais proche des deux premières programmations du contrat de ville (63 en 2015 et 64 en 2016).

· Le montant total de la programmation 2019 s'élève à 3 500 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 288 000 € de plus qu'en 2018.

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 3 200 €, 10% d'actions à plus de 129 500 €, pour un coût médian de 28 700 €.

...../// LES TYPES DE PORTEURS :

- ▶ **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (73%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions
Association	47	73%	2 700 800 €
Ville	16	25%	735 200 €
Dijon Métropole	1	2%	63 600 €
Ensemble	64	100%	3 499 600 €

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 63 600 € (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 73% des actions réalisées en 2019.

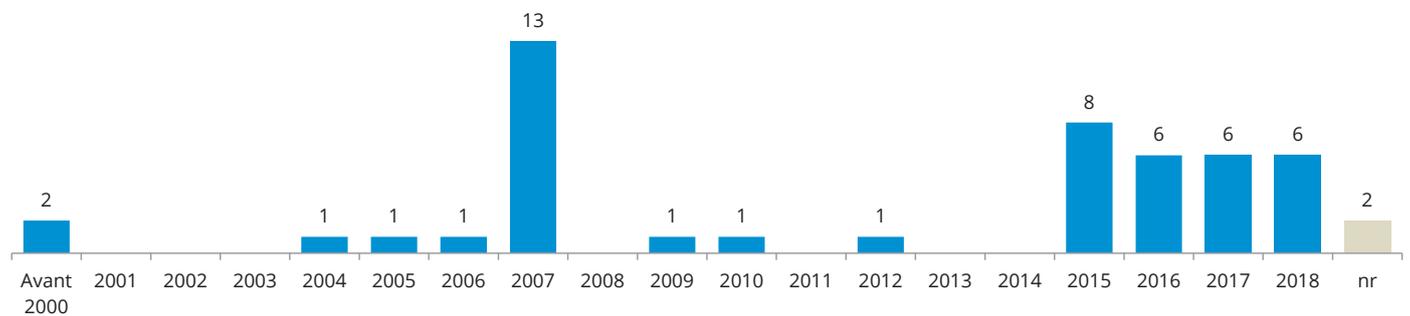
· Les villes ont porté 25% des actions 2019, dont le montant total est 3,7 fois moins important que celui des actions portées par les associations (on parle bien ici des villes en tant que porteurs de projets et non pas en tant que financeurs). Cela représente 16 actions : 10 pour Talant, 3 pour Chenôve, 3 pour Longvic.

.....// **LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS:**

► **23% D'ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	15	23%
Actions reconduites	49	77%
Total	64	100%

Ancienneté des actions renouvelées en 2019



- Sur les 64 actions réalisées en 2019, 15 sont nouvelles (23% des actions, -16 points de moins qu'en 2017).
- 49 des 64 actions sont des actions reconduites. Parmi elles, 43% sont renouvelées depuis plus de 10 ans. Les actions reconduites prédominent en 2019 comme les autres années.
- Quatre nouveaux porteurs de projet se sont inscrits dans la programmation 2019. Il s'agit de France victime 21, Radio Uno, Les Premières Bourgogne Franche-Comté et Art Danse Bourgogne - CDCN.

Les actions reconduites les plus anciennes (datant d'avant 2007)

Nom de l'action	Nom du porteur de projet
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
MOUS	Dijon Métropole
Solidarité Femmes 21	Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIES DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique

► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

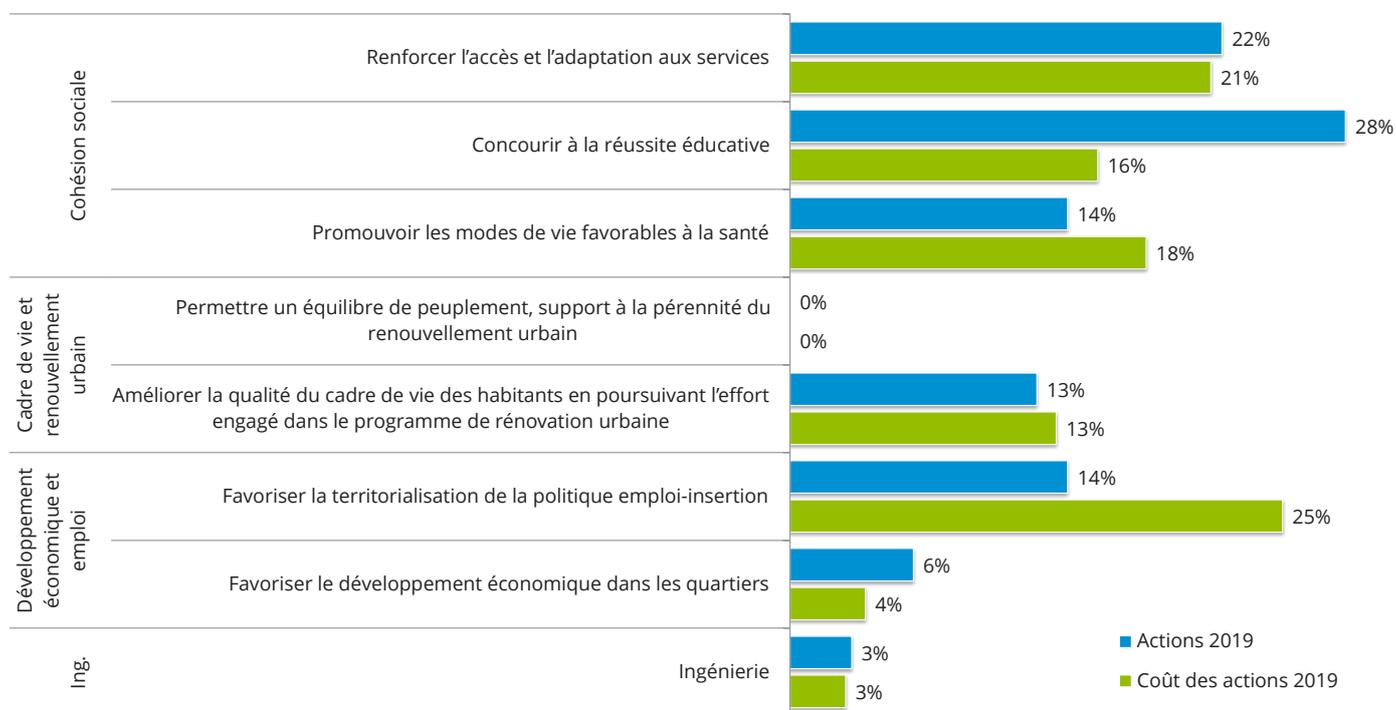


* Programme de Rénovation Urbaine

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

► **28% DES ACTIONS RÉALISÉES RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE ET 25% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DE L'OBJECTIF "FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION"**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

• En 2019, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi 28% des actions ; c'est par contre l'orientation visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion (pilier développement économique et emploi) qui a reçu le plus de financements (25%). L'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services regroupe un cinquième des actions pour la même part des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

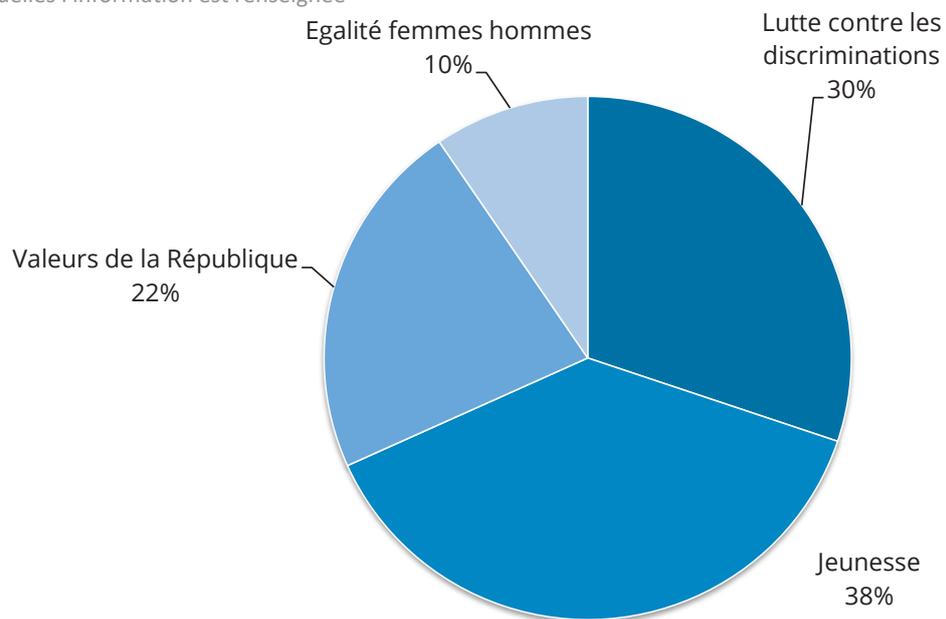
• L'objectif visant à permettre un équilibre de peuplement, support à la pérennité du renouvellement urbain n'a pas été soutenu par les porteurs de projet en 2019 (une ou deux actions répondaient de cet objectif les années précédentes).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► 38% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA JEUNESSE

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 63 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 63 actions, soit 98% des actions.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 30% et 38% des actions).

• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 22% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 10% pour l'égalité femmes-hommes.

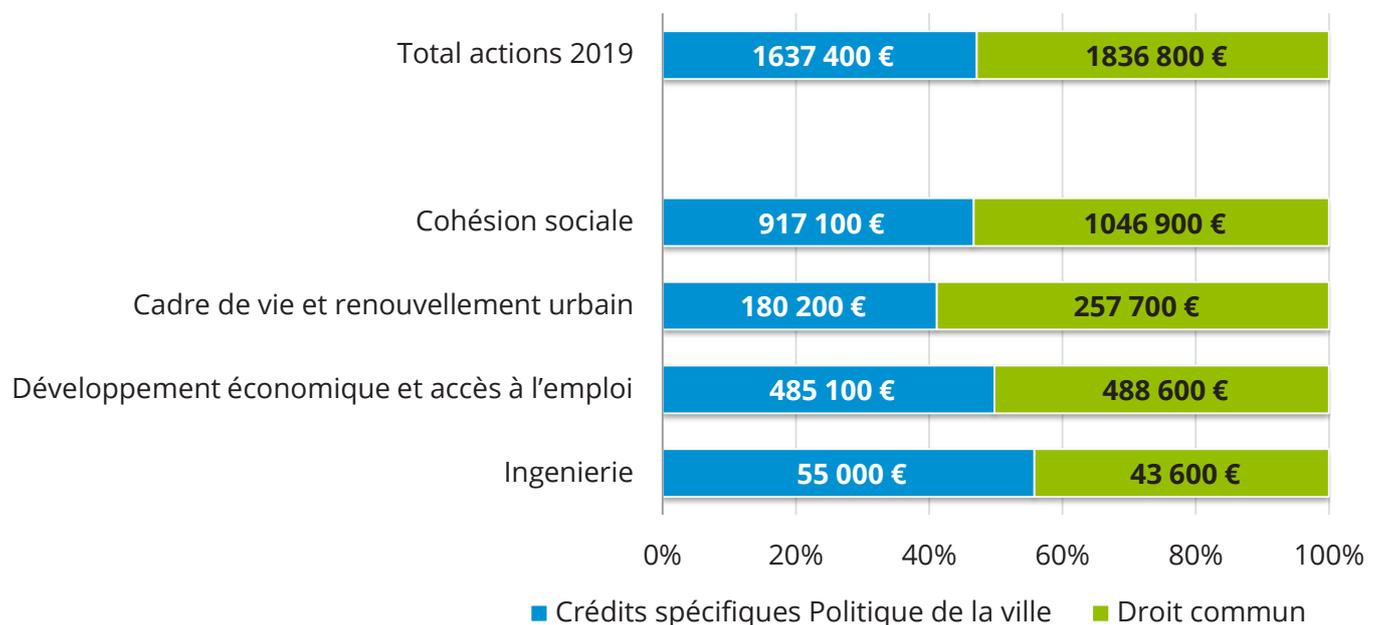
Dans la continuité de 2018, l'égalité femmes-hommes prend du poids dans la répartition par enjeu (3% en 2017, 7% en 2018).

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET LE DROIT COMMUN:

► DES ACTIONS FINANÇÉES À 53% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

• Les actions de 2019 ont été, comme en 2015, 2016 et 2018, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 53% des financements contre 48% en 2017 (mais 58% en 2015, 61% en 2016 et 54% en 2018).

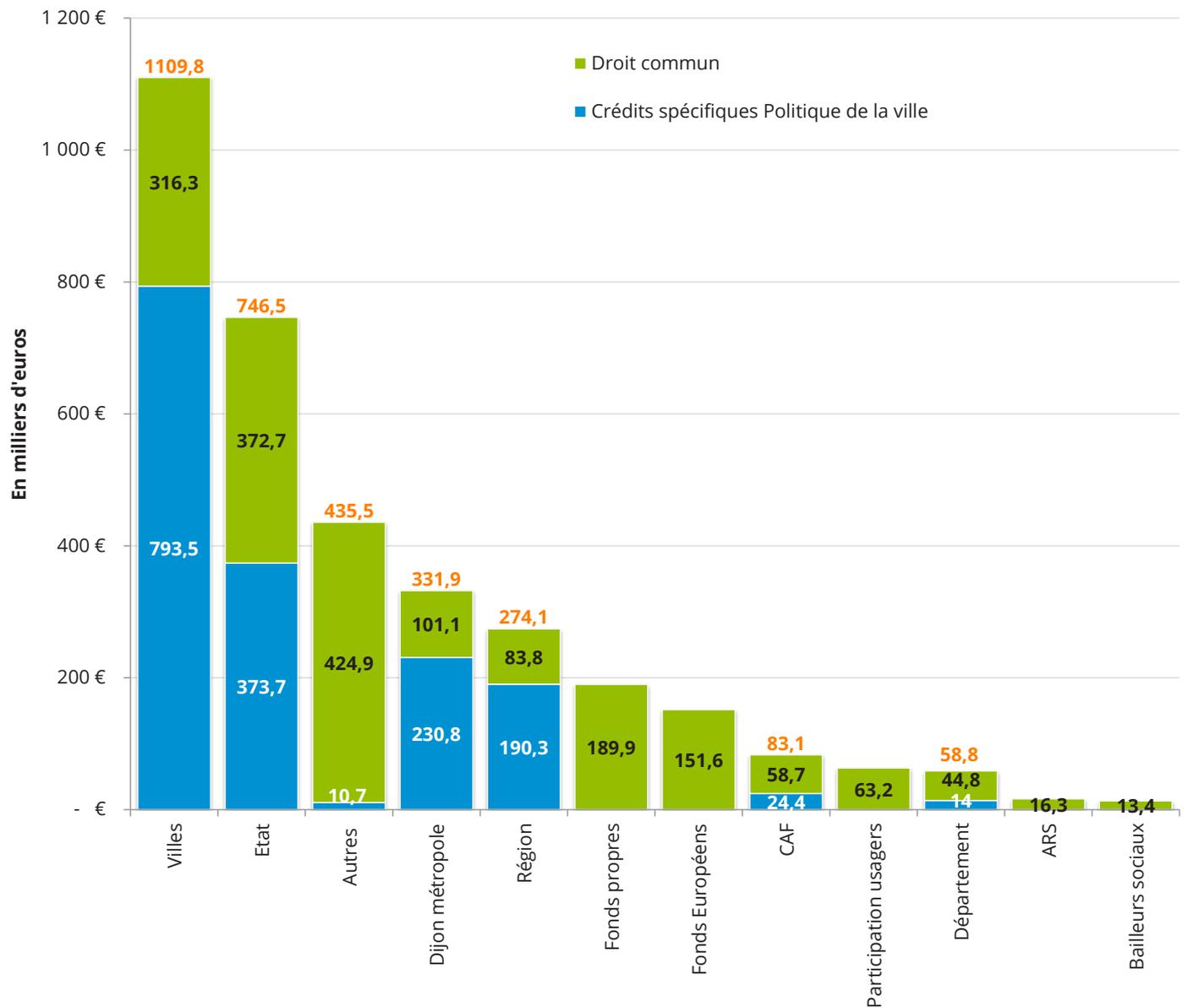
• Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 59% par le droit commun.

• Cependant, il est à noter que 31 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

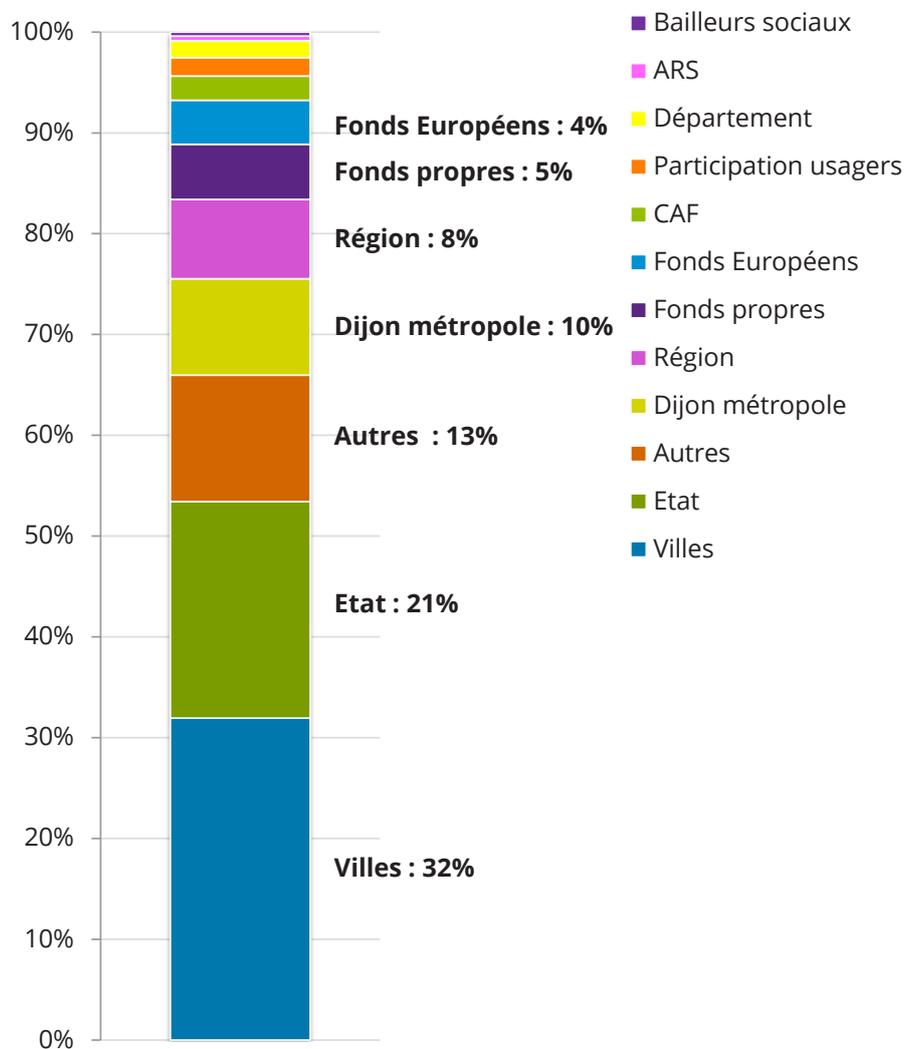
/// LES FINANCEURS DES ACTIONS 2019

► LES VILLES ONT FINANCÉ LES ACTIONS À 71% PAR DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES, L'ÉTAT À 50% PAR DU DROIT COMMUN

Montant des coûts des actions 2019 selon le financeur



Répartition du coût des actions 2019 selon le financeur:



· Les villes ont financé 32% des actions 2019 pour un montant total de 1 109 800 €, montant inférieur de -183 900 € à celui de 2017.

· L'État reste le deuxième plus grand contributeur, il finance 21% des actions (-0,1 points de plus qu'en 2017) pour un montant total de 746 500 € (54 800 € de plus qu'en 2017).

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS 2019

► 41% DES ACTIONS 2019 VISENT AU MOINS DEUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Répartition des actions 2019 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant tous les territoires	9	14%
Actions couvrant un seul quartier	38	59%
Actions couvrant une seule commune	44	69%

	Nombre d'actions	Part des actions 2019 qui couvrent le quartier
QP Dijon : Les Grésilles	34	53%
QP Dijon : Fontaine d'Ouche	32	50%
QP Longvic : Bief du Moulin	19	30%
QP Chenôve : Le Mail	30	47%
QP Talant : Le Belvédère	22	34%
QV Quetigny : Centre ville	11	17%
QV Longvic : Guynemer	10	16%

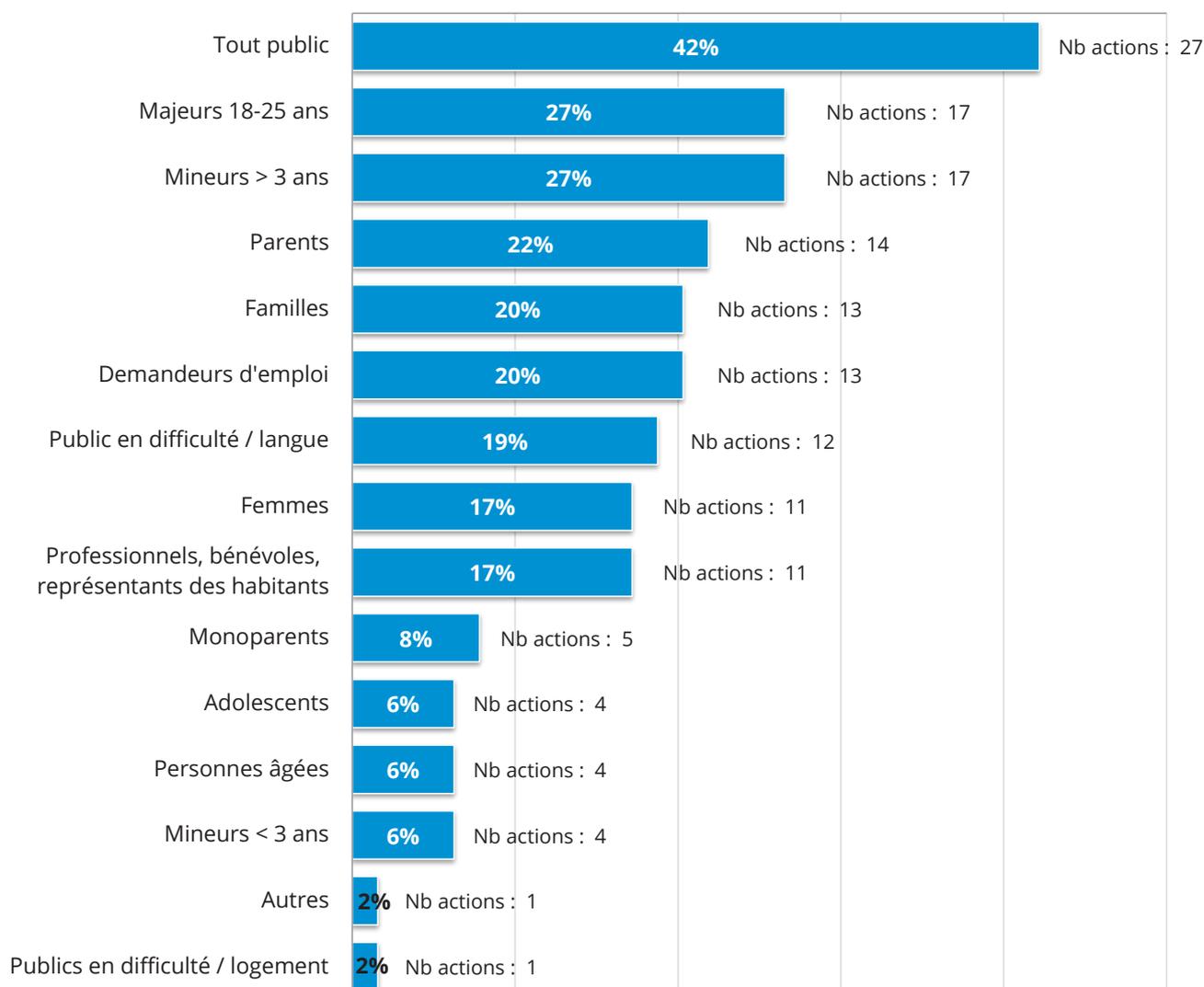
NB : une action pouvant couvrir plusieurs territoires, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- Les 9 actions qui touchent tous les quartiers représentent 14% des actions de 2019.
- 59% des actions ne ciblent qu'un seul quartier et 69% qu'une seule commune.
- La répartition des actions entre les différents quartiers est sensiblement la même qu'en 2016, 2017 et 2018 : les quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche sont ceux qui sont le plus souvent ciblés (une action sur deux vise ces quartiers).

PUBLIC VISÉ PAR LES ACTIONS 2019

► LA PLUPART DES ACTIONS TOUCHE TOUS LES PUBLICS. LES ACTIONS PLUS CIBLÉES VISENT LES JEUNES MAJEURS OU LES MINEURS EN PRIORITÉ.

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

· 42% des actions touchent tous les types de publics.

· Les actions ciblées concernent surtout celles pour la jeunesse, que ce soit les mineurs, les adolescents ou les jeunes majeurs, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lieu d'accueil enfants/parents	Apolape La Cadole
Développement artistique autour des arts du cirque et de la danse	AS Collège Rameau
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Prévention de la violence et du harcèlement, gestion positive des conflits et médiation par les pairs	Association Génération médiateurs
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
La langue française, ciment de la république	Association REP de Fontaine d'Ouche
Mes petites vacances sportives	Cercle sportif laïque Dijonnais
Classe patrimoine	Collège Rameau
Action sociale et culturelle hors les murs	FFMJC
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Trophée d'impro culture et diversité à Chenôve	MJC Chenôve
Le KWA	MJC Grésilles
Mini reporter Presse MJC des jeunes	MJC Grésilles
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Parcours de femmes 2019	Ville de Chenôve
Le Bief fait son cirque	Ville de Longvic
Intermédiations pour des parcours coordonnés	Ville de Talant
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Bienvenu au jardin	CAF 21 - Centre social des Grésilles
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Au café, lieu d'accueil et d'initiatives	FFMJC
Orchestre de quartier	Orchestre Dijon Bourgogne
Radio Uno : la nouvelle radio à Chenôve	Radio Uno
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Un cinéma pour tous	UDMJC 21
Valeurs de la République et laïcité	Ville de Chenôve
Ciné plein air et éducation à l'image	Ville de Longvic
Culturelle	Ville de Talant
Participation des habitants	Ville de Talant
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Art chorégraphique et mixité sociale : le CDCN aux Grésilles	ART DANSE BOURGOGNE - CDCN
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
Boîte à vélos	MJC Chenôve
La santé sur mon quartier	MJC Grésilles
Contrat Local de Santé	Ville de Talant
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
-	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Attractions 2019	Cirq'ónflex
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Animation du conseil citoyen du quartier du Mail	MJC Chenôve
Café Pirouette et animation du Mail	Pirouette Cacahuète
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	Ville de Chenôve
Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Talant
Médiation sociale	Ville de Talant
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Chantiers éducatifs: Encadrement technique et accompagnement socio professionnel de jeunes issus des quartiers prioritaires	Sentiers
Faciliter l'accès à l'emploi : actions de soutien mises en place dans le cadre du GSE	Ville de Longvic
Actions collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Emploi et insertion public adultes (REA)	Ville de Talant

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Donner accès à l'entrepreneuriat et plus largement à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement auprès d'un public issu des QPV de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives
Encourager l'entrepreneuriat dans le quartier des Grésilles	La Coursive Boutaric
Actions d'accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes	Les Premières Bourgogne Franche Comté

Ingénierie

MOUS	Dijon Métropole
Ingénierie générale et dispositifs à coordonner	Ville de Talant

CHENÔVE - LE MAIL

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES D' ACTIONS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DE LA PROGRAMMATION

- ▶ 30 ACTIONS RÉALISÉES
- ▶ 23 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS
- ▶ 824 000 €

· 23 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 30 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles 10 ne couvrent que ce quartier.

À noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

· Le montant total de la programmation 2019 sur le quartier du Mail s'élève à 824 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 24% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (+3 points par rapport à 2018).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2019 qu'en 2018 (159 000 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 200 €, 10% d'actions à plus de 64 600 €, pour un coût médian de 18 600 €.

LES TYPES DE PORTEURS

▶ LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR DES ASSOCIATIONS (87%)

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	26	87%	700 600 €	85%
Ville	3	10%	114 400 €	14%
Dijon Métropole	1	3%	9 100 €	1%
Ensemble	30	100%	824 100 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 0 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 87% des actions réalisées en 2019. Les associations ont conduit 26 actions sur le quartier du Mail, soit 4 de plus que l'année précédente.

· La Ville de Chenôve a porté 3 actions sur le quartier du Mail (10% des actions).

...../// LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

► 20% D'ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	6	20%
Actions reconduites	24	80%
Total	30	100%

· Sur les 30 actions réalisées en 2019, 6 sont nouvelles (20% des actions, soit 3 points de moins qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 24 actions reconduites, 4 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS* ; *Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune* ; *MOUS*.

...../// GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

► 33% DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DU MAIL

Répartition des actions 2019 selon les quartiers qu'elles couvrent

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement le Mail	10	33%
Actions couvrant plusieurs quartiers	20	67%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	30%

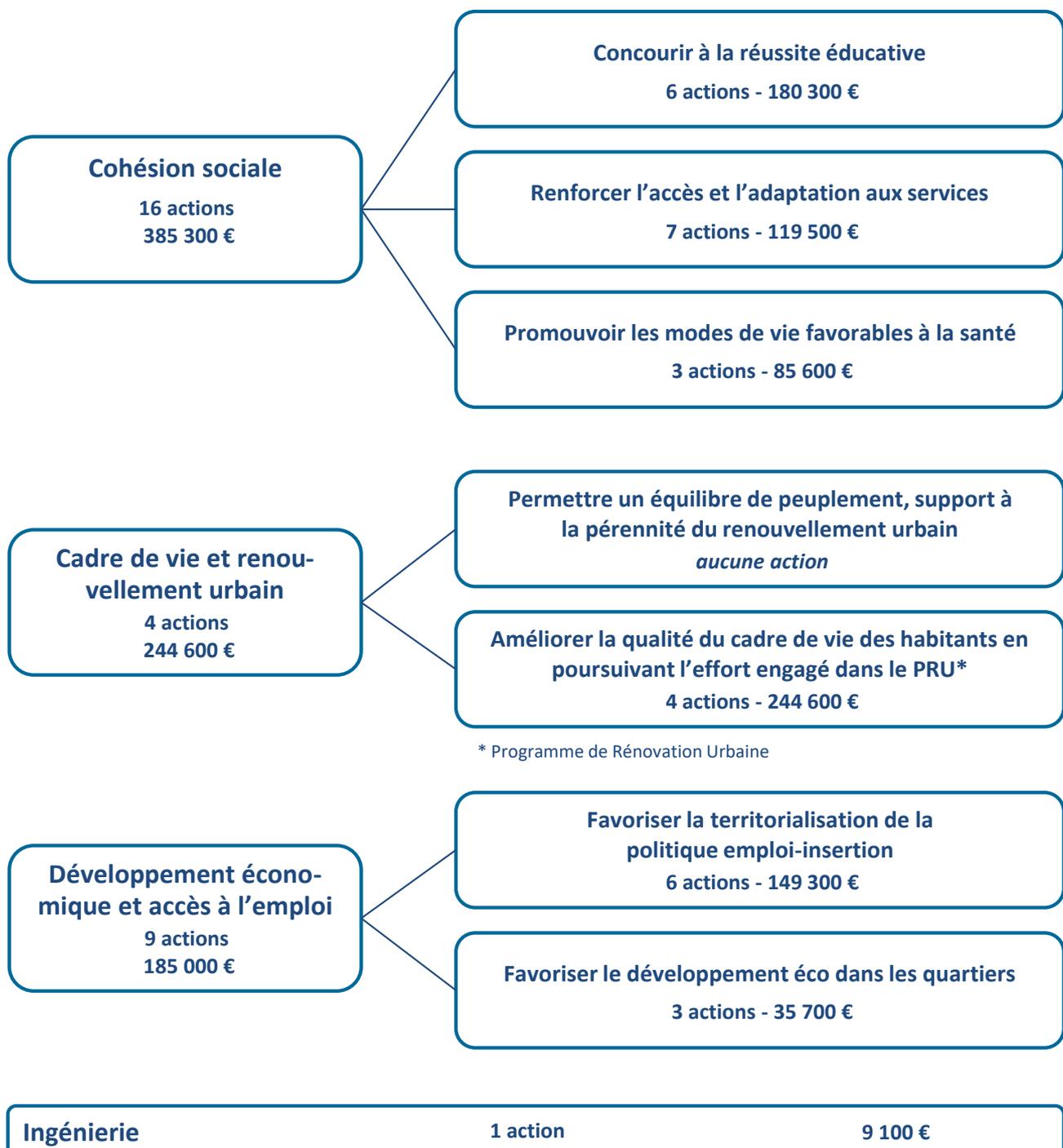
· En 2019, 10 des 30 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Mail.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (20 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

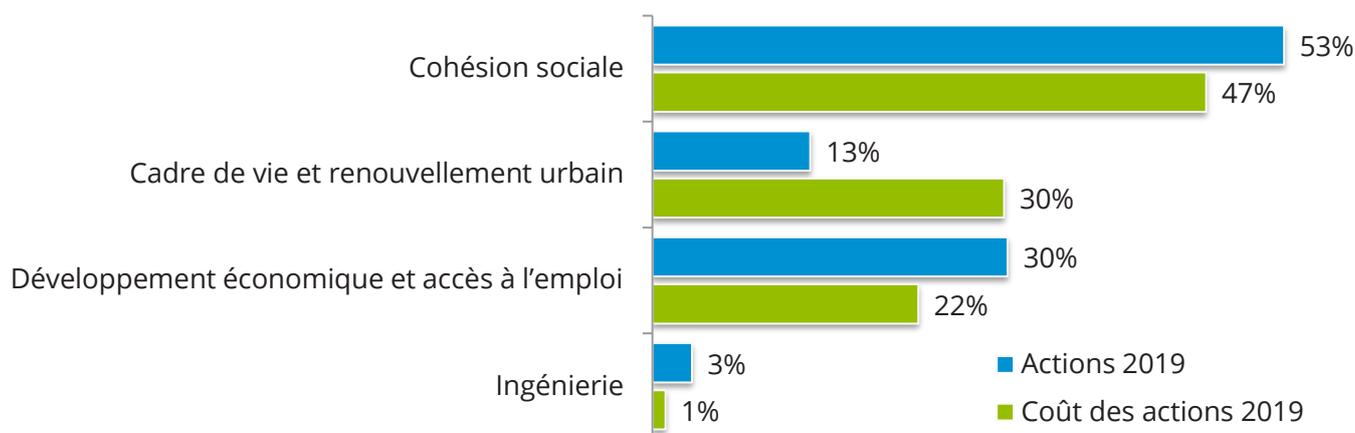
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 53% DES ACTIONS ET 47% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, bien qu'avec des parts plus basses, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 53% des actions 2019 touchant le Mail qui en relèvent et 47% du coût de la programmation (16 actions).

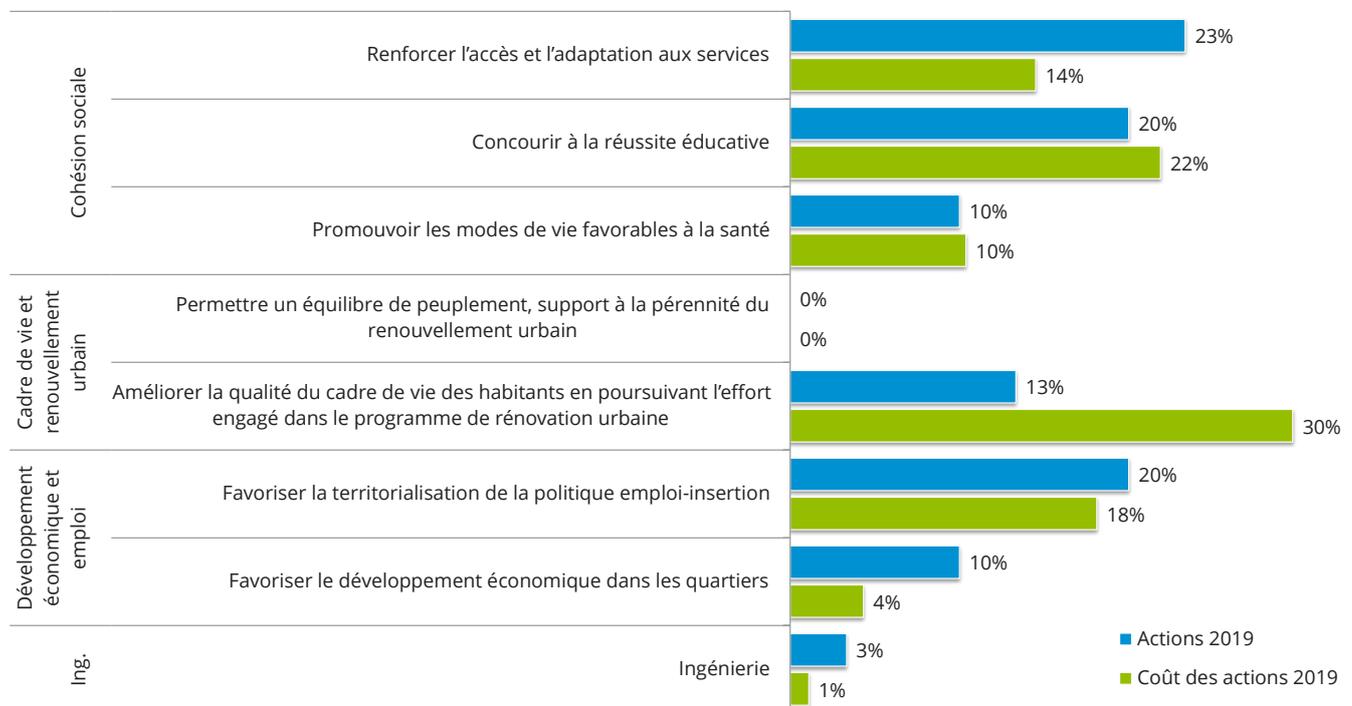
- 13% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (4 actions qui représentent par contre 30% du coût de la programmation, bien plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers), et 30% au pilier développement économique et accès à l'emploi, soit 10 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers (9 actions qui représentent 22% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour la répartition des actions ; les financements sont par contre répartis un peu plus équitablement entre les piliers : sur les trois années 2015-2017, plus de 60% des financements étaient concentrés sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, avec en moyenne 10% des financements pour le développement économique et l'accès à l'emploi et un quart des financements pour la cohésion sociale. En 2018, 44% du coût des actions étaient rattachés au pilier cadre de vie pour 29% des actions.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► 20% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 22% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2018 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

En 2019, l'orientation stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi près d'un quart des actions. C'est par contre l'objectif visant à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants qui concentre le plus de financements : 30% du coût de la programmation du quartier.

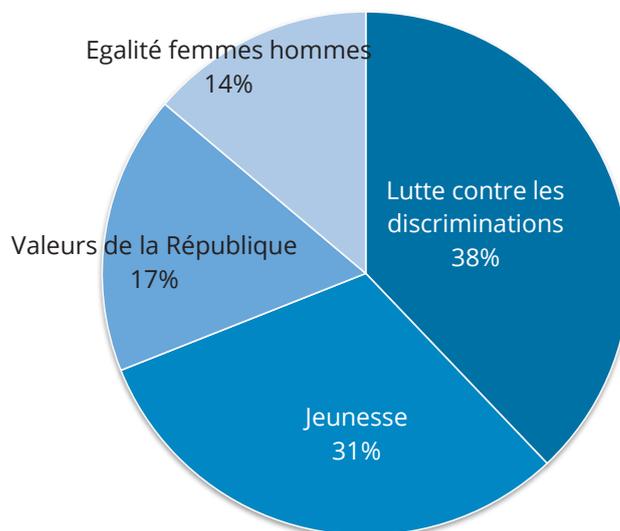
Les objectifs visant à concourir à la réussite éducative et favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion représentent chacun un cinquième des actions du quartier, pour respectivement 22 et 18% du coût de la programmation.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► 38% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 29 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 29 actions, soit 97% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 38% et 31% des actions).

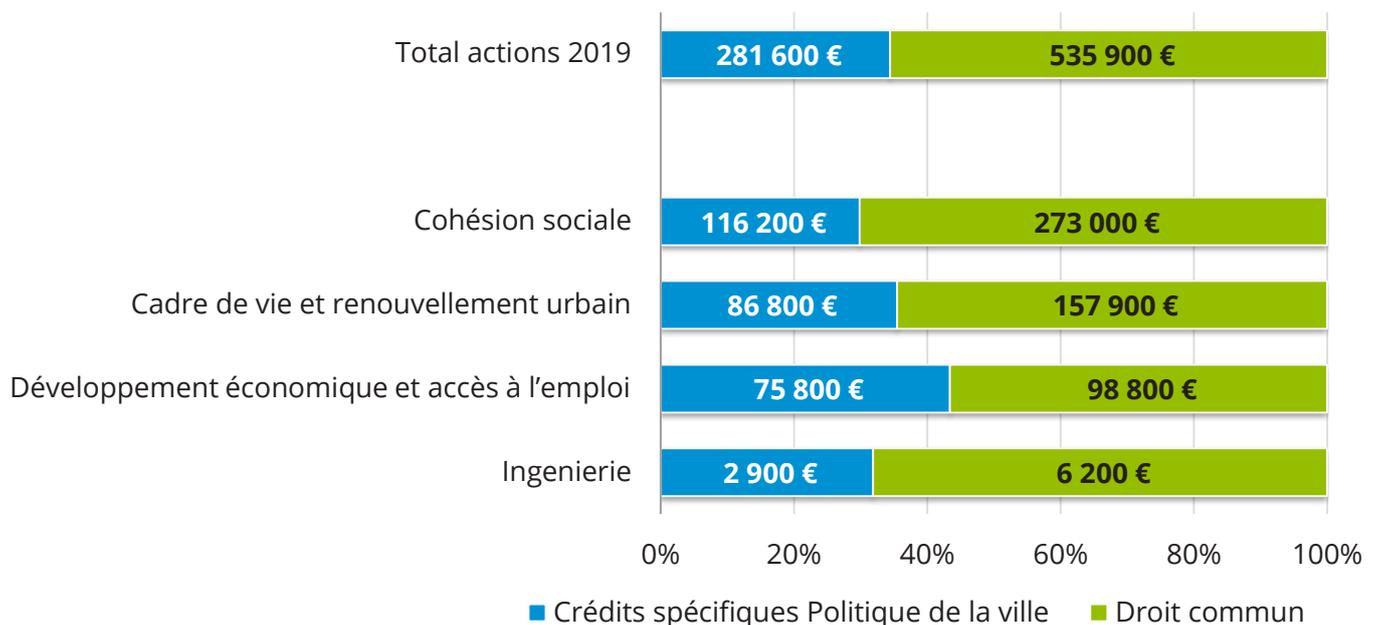
• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 17% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République (soit 5 points de moins qu'à l'échelle métropolitaine) et 14% pour l'égalité femmes-hommes, soit 4 points de plus que pour la Métropole.

L'équilibre entre les piliers qui s'installait en 2018 se poursuit en 2019 avec l'enjeu de l'égalité femmes-hommes qui prend de l'importance (8% des actions en 2018).

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANCÉES À 66% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



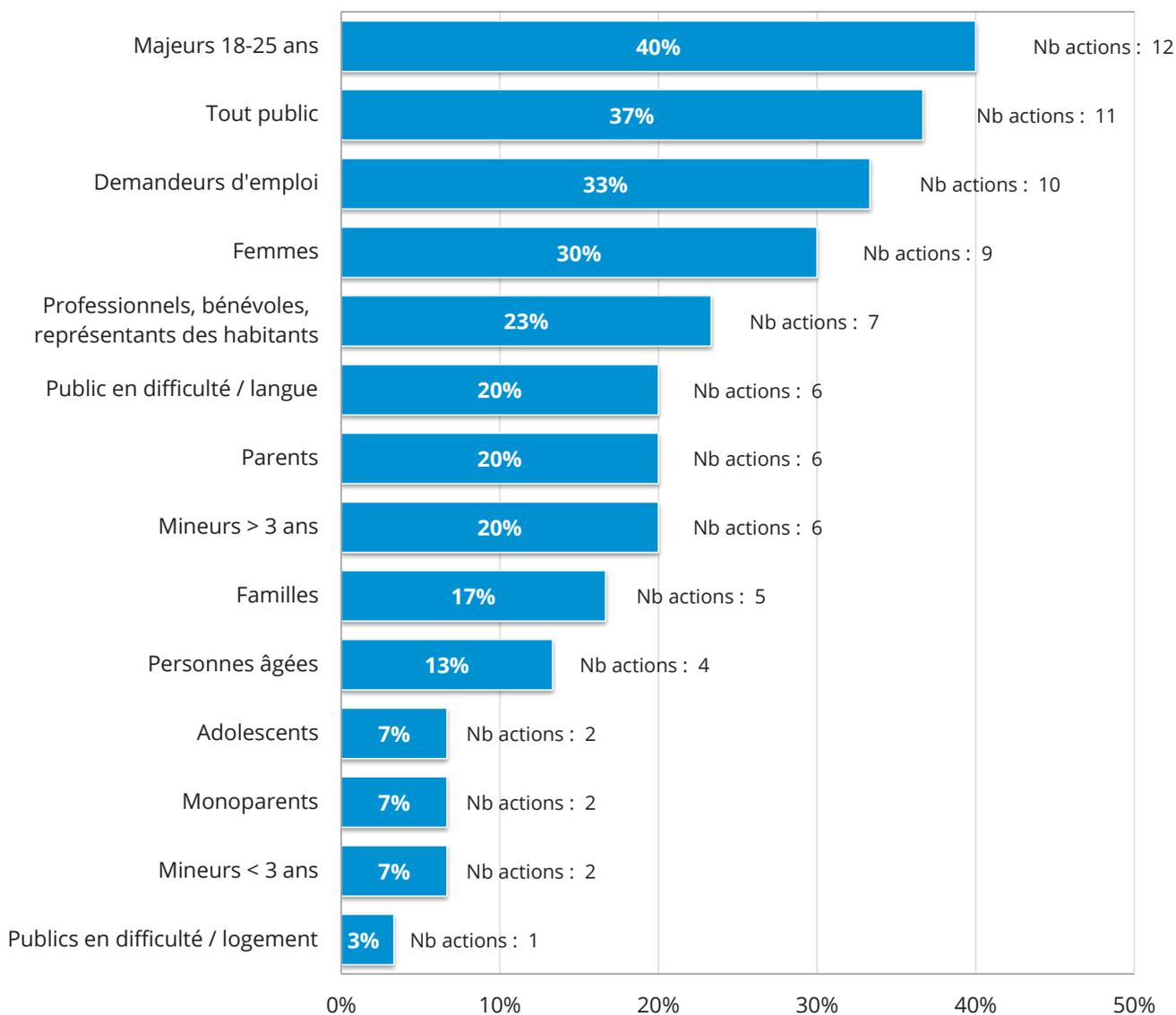
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2019 ont été, comme en 2015, 2016, 2018 (mais plus encore) et au contraire de 2017, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 66% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cohésion sociale sont financées à hauteur de 70% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 11 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► 4 ACTIONS SUR 10 VISENT LES JEUNES MAJEURS

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 37% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes, les demandeurs d'emploi, les femmes.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Gestion du lieu d'accueil enfant parents Ptit bleu-ptit jaune	Alacep (Association Lieu Accueil Enfant Parents)
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Trophée d'impro culture et diversité à Chenôve	MJC Chenôve
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Parcours de femmes 2019	Ville de Chenôve
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques – pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Radio Uno : la nouvelle radio à Chenôve	Radio Uno
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Valeurs de la République et laïcité	Ville de Chenôve
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
Boîte à vélos	MJC Chenôve
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
-	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
Figure 2 Style Actions	Figure 2 Style
Animation du conseil citoyen du quartier du Mail	MJC Chenôve
Café Pirouette et animation du Mail	Pirouette Cacahuète
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	Ville de Chenôve
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Chantiers éducatifs: Encadrement technique et accompagnement socio professionnel de jeunes issus des quartiers prioritaires	Sentiers
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Donner accès à l'entrepreneuriat et plus largement à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement auprès d'un public issu des QPV de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives
Actions d'accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes	LES PREMIERES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DIJON - FONTAINE D'OUICHE

CHIFFRES CLÉ

●●●●●/// **NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :**

- ▶ **32 ACTIONS RÉALISÉES**
- ▶ **27 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**
- ▶ **678 000 €**

· 27 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 32 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles 7 ne couvrent que ce quartier.

· Le montant total de la programmation 2019 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche s'élève à 678 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 19% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (-3 points par rapport à 2018).

· Le quartier a bénéficié de moins de moyen en 2019 qu'en 2018 (31 000 € de moins).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 200 €, 10% d'actions à plus de 61 700 €, pour un coût médian de 13 000 €.

●●●●●/// **LES TYPES DE PORTEURS**▶ **LES ACTIONS SONT PRESQUE UNIQUEMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS**

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	31	97%	668 800 €	99%
Dijon Métropole	1	3%	9 100 €	1%
Ensemble	32	100%	677 900 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 100 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose sur les associations, qui ont portées presque toutes les actions réalisées en 2019. Elles ont en effet conduit 31 actions sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, soit 3 de moins que l'année précédente.

...../// LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

► 9% D' ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	3	9%
Actions reconduites	29	91%
Total	32	100%

· Sur les 32 actions réalisées en 2019, 3 sont nouvelles (9% des actions, une part proche de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 29 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS* ; *MOUS*.

...../// GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

► 22% DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DE FONTAINE D'OUCHE

Répartition des actions 2019 couvrant Fontaine d'Ouche selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement la Fontaine d'Ouche	7	22%
Actions couvrant plusieurs quartiers	25	78%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	13	41%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	28%

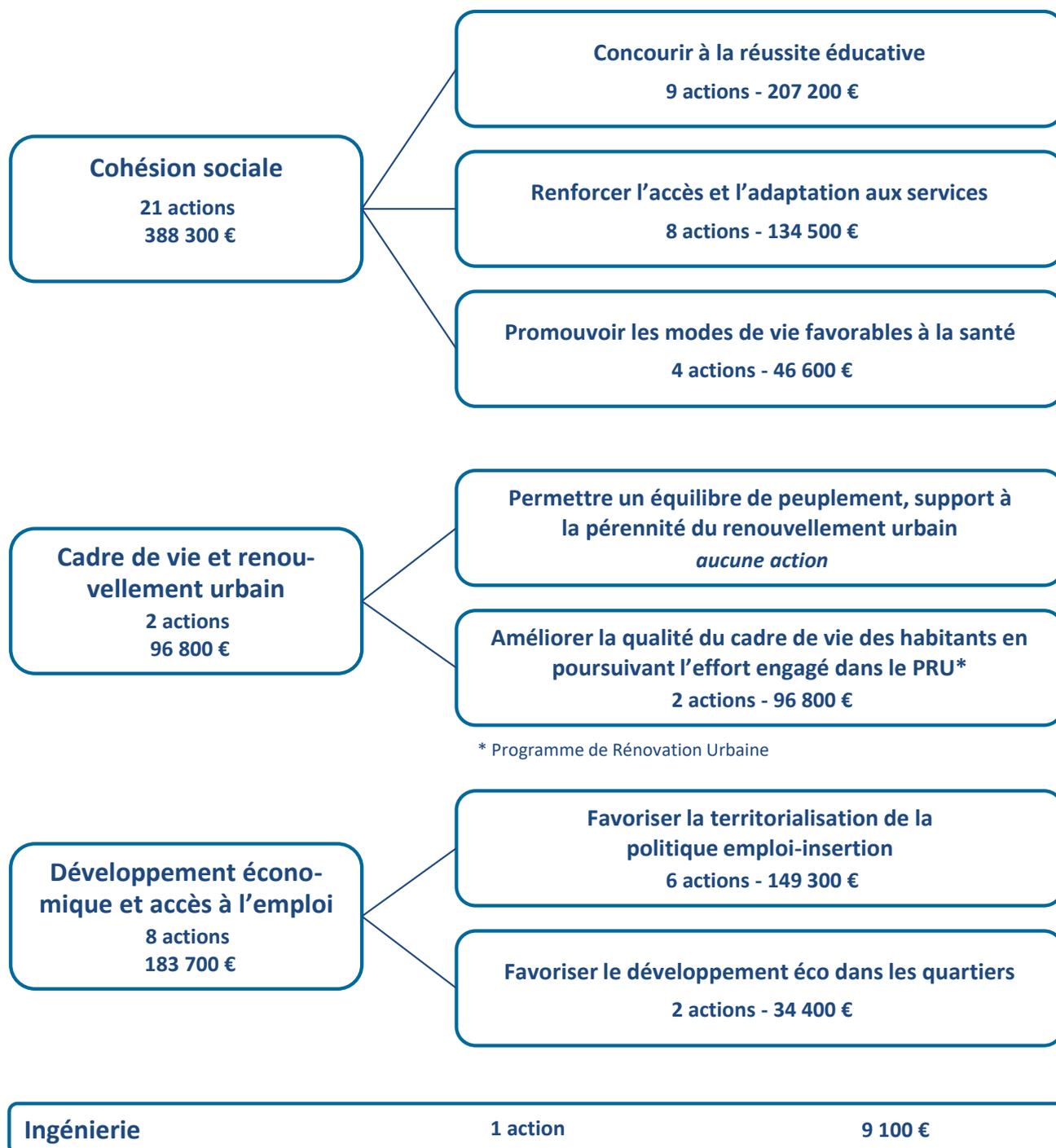
· En 2019, 7 des 32 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques à Fontaine d'Ouche.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (25 actions). En effet, 41% des actions qui touchent Fontaine d'Ouche sont spécifiques à Dijon et concernent aussi les Grésilles.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

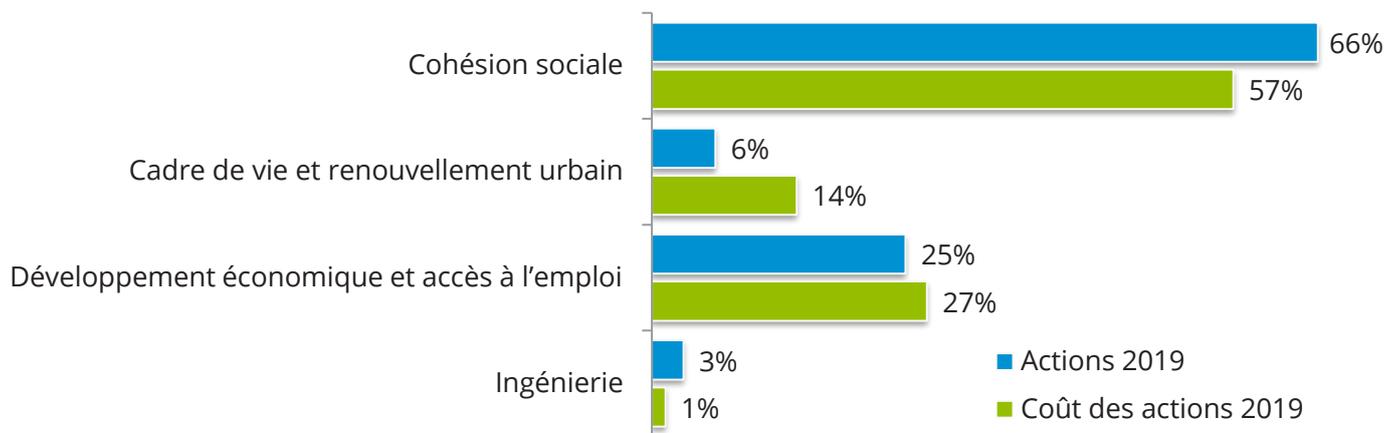
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 66% DES ACTIONS ET 57% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 66% des actions 2019 touchant la Fontaine d'Ouche qui en relèvent et 57% du coût de la programmation (21 actions).

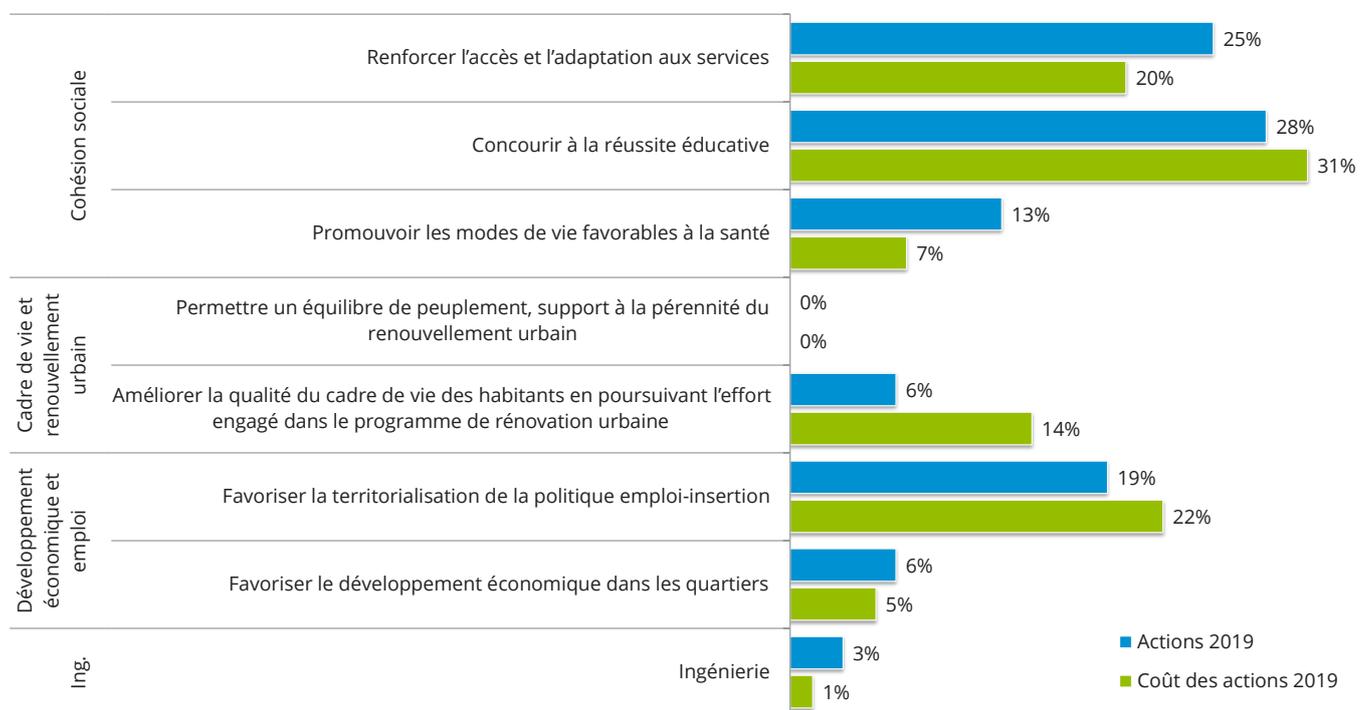
- 6% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (2 actions qui représentent 14% du coût de la programmation 2019), et 25% au pilier développement économique et accès à l'emploi (8 actions qui représentent 27% du coût de la programmation).

En 2018, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain comptait un plus grand nombre d'actions (4 actions soit 11%) mais surtout une plus grande part des financements (24%), au détriment du pilier développement économique (19% des actions pour 15% des financements).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► **28% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 31% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

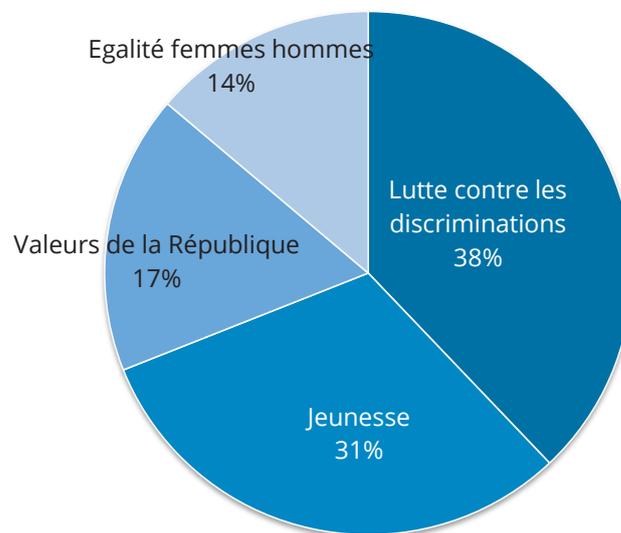
En 2019, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet, regroupant ainsi plus d'une action sur quatre (28%) ; c'est aussi celle qui a reçu le plus de financements (31%). Les actions cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services représentent un quart du total des actions pour un cinquième des financements. Suivent ensuite les actions renvoyant à la territorialisation de la politique emploi-insertion : 19% des actions pour 22% des financements. Ce sont les trois objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► 42% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 29 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 31 actions, soit 97% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (deux actions sur cinq chacun).

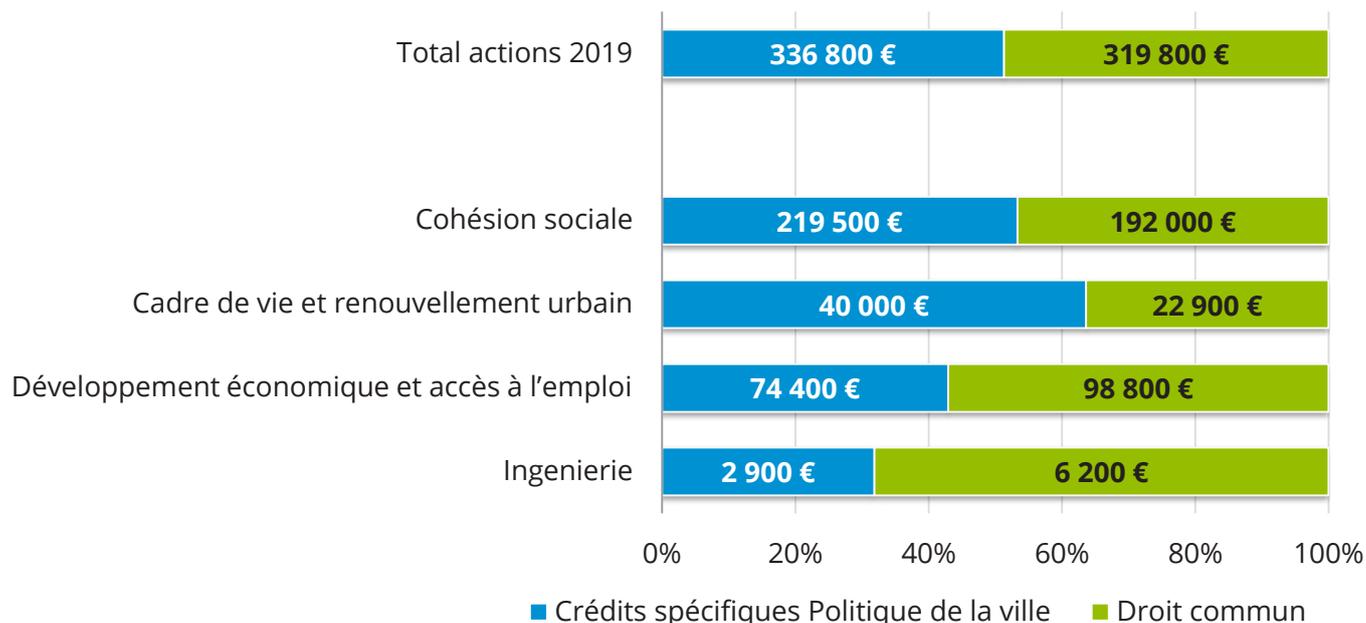
• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 13% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République (moitié moins qu'à l'échelle métropolitaine) et 6% pour l'égalité femmes-hommes.

La répartition par pilier reste globalement la même qu'en 2018, le poids des actions relevant des valeurs de la République est légèrement plus élevé (9% en 2018).

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANÇÉES À 49% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



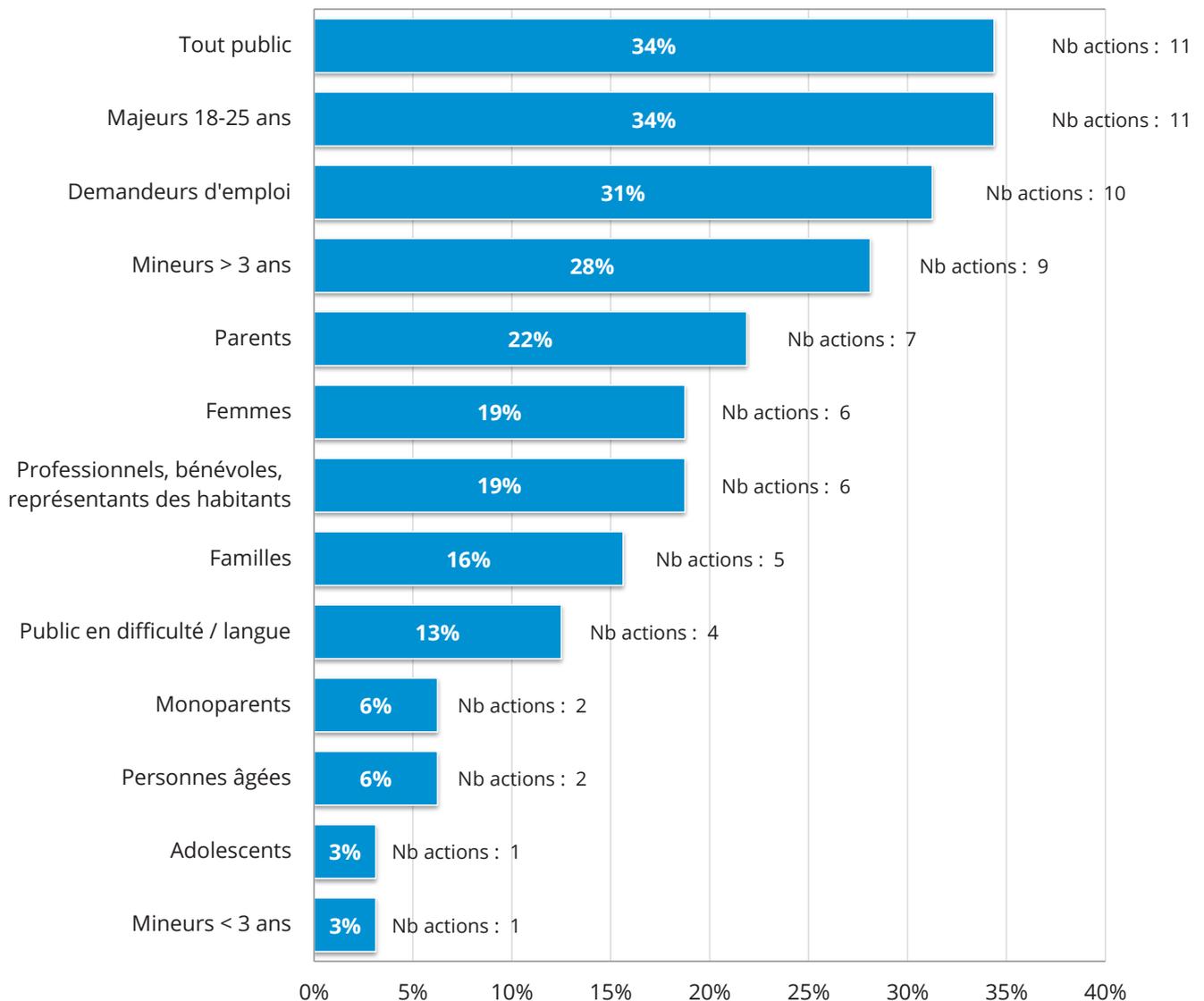
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions couvrant le quartier de la Fontaine d'Ouche sont financées à 49% par le droit commun, soit 4 points de moins qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi sont financées à hauteur de 57% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 16 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► UN TIERS DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC ET UN TIERS LES JEUNES ADULTES

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 34% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs, les demandeurs d'emploi et les enfants/adolescents, ce qui semble logique au regard des enjeux transversaux investis.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Lieu d'accueil enfants/parents	Apolape La Cadole
Développement artistique autour des arts du cirque et de la danse	AS Collège Rameau
Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
La langue française, ciment de la république	Association REP de Fontaine d'Ouche
Mes petites vacances sportives	Cercle sportif laïque Dijonnais
Classe patrimoine	Collège Rameau
Action sociale et culturelle hors les murs	FFMJC
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Au café, lieu d'accueil et d'initiatives	FFMJC
Orchestre de quartier	Orchestre Dijon Bourgogne
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Un cinéma pour tous	UDMJC 21

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

-

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Attractions 2019	Cirq'ônflex
Projet de développement culturel durable	Zutique productions

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Chantiers éducatifs: Encadrement technique et accompagnement socio professionnel de jeunes issus des quartiers prioritaires	Sentiers

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Donner accès à l'entrepreneuriat et plus largement à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement auprès d'un public issu des QPV de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives

DIJON - GRÉSILLES

CHIFFRES CLÉ

.....// **NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :**

- ▶ **34 ACTIONS RÉALISÉES**
- ▶ **28 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**
- ▶ **589 000 €**

• 28 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 34 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles 26 ne couvrent que ce quartier.

• Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2019 qu'en 2018 (5 000 € de plus).

• Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 200 €, 10% d'actions à plus de 41 700 €, pour un coût médian de 11 300 €.

.....// **LES TYPES DE PORTEURS**

▶ **LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS (97%)**

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	33	97%	579 600 €	98%
Dijon Métropole	1	3%	9 100 €	2%
Ensemble	34	100%	588 700 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 100 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

• La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose sur les associations, qui ont portées presque toutes les actions réalisées en 2019. Elles ont en effet conduit 33 actions sur le quartier des Grésilles, soit 2 de moins que l'année précédente.

.....// **LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS**

▶ **21% D' ACTIONS NOUVELLES**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	7	21%
Actions reconduites	27	79%
Total	34	100%

· Sur les 34 actions réalisées en 2019, 7 sont nouvelles (21% des actions, soit 14 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 27 actions reconduites, 4 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie ; Escargolire ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS ; MOUS.*

.....// **GÉOGRAPHIE DES ACTIONS**

▶ **24% DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DES GRÉSILLES**

Répartition des actions 2019 couvrant les Grésilles selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement les Grésilles	8	24%
Actions couvrant plusieurs quartiers	26	76%
Dont actions couvrant uniquement Dijon	14	41%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	26%

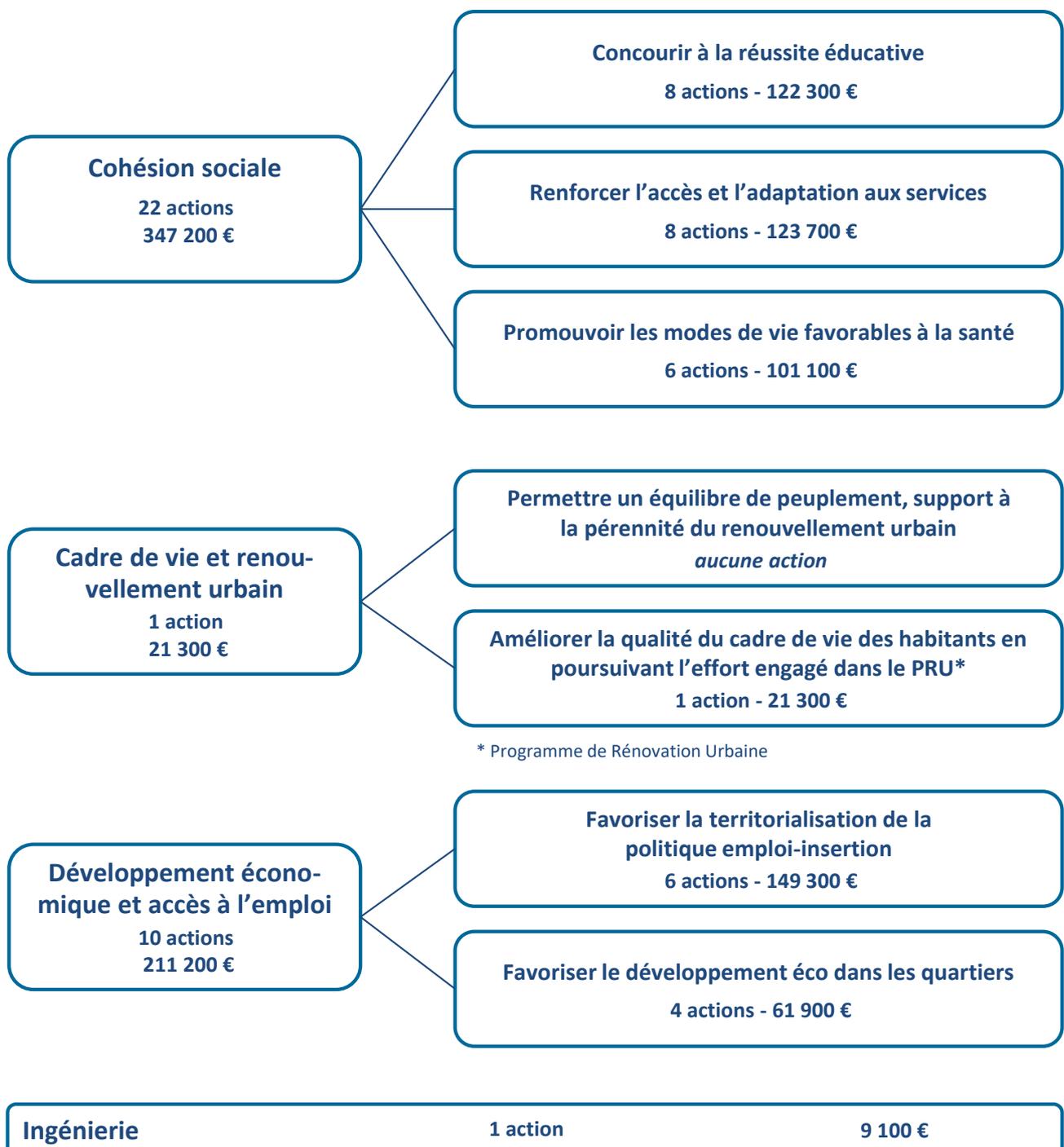
· En 2019, 8 des 34 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques aux Grésilles.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (26 actions). En effet, 41% des actions qui touchent les Grésilles sont spécifiques à Dijon et concernent aussi la Fontaine d'Ouche.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

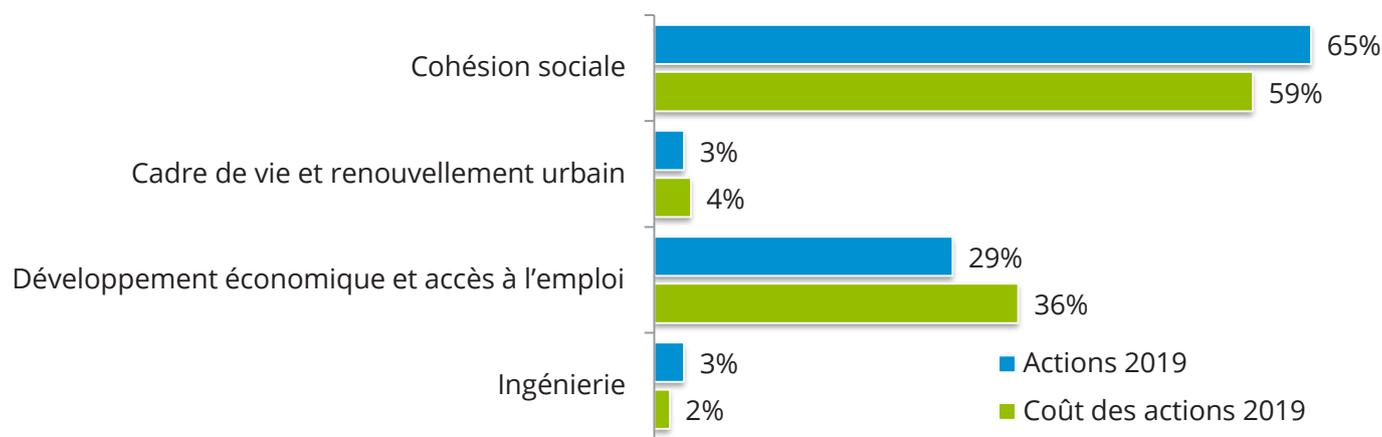
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 65% DES ACTIONS ET 59% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc liée à un seul pilier.

· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 65% des actions 2019 touchant les Grésilles qui en relèvent et 59% du coût de la programmation (22 actions).

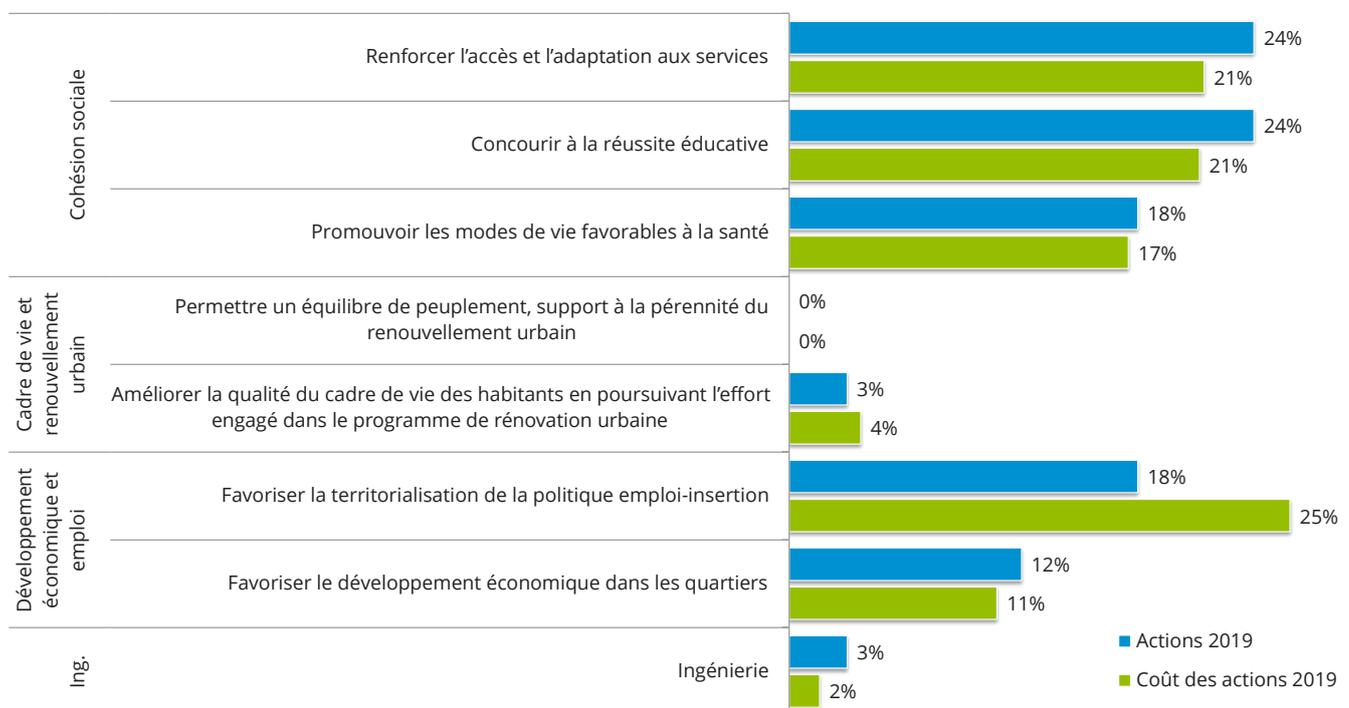
· 3% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (1 action qui représente 4% du coût de la programmation 2019), et 29% au pilier développement économique et accès à l'emploi (10 actions qui représentent 36% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour le pilier cohésion sociale. Par contre, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain prend encore moins de place que les années précédentes (il représentait en moyenne 17% des actions pour 37% des financements en 2015-2017 et 9% des actions pour 23% des financements en 2018) à l'avantage du pilier développement économique et accès à l'emploi qui ne représentait que 15% des actions pour 6% des financements en 2015-2017 et 20% des actions pour 21% des financements en 2018).

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► **24% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 21% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "CONCOURIR À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

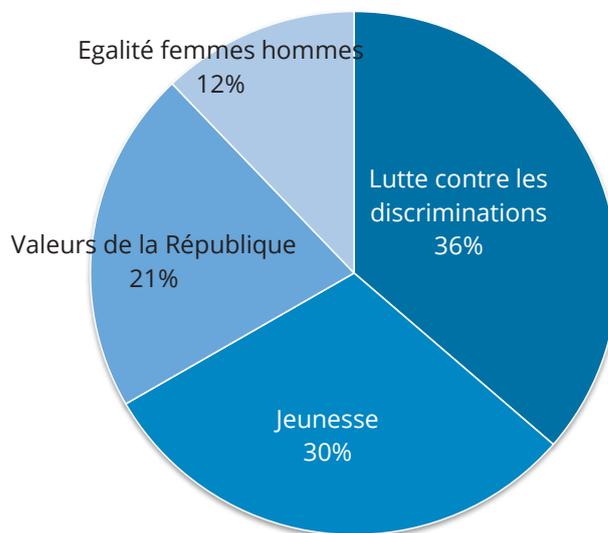
En 2019, l'orientation stratégique visant à concourir à la réussite éducative (pilier cohésion sociale) est celle qui est la plus investie par les porteurs de projet avec l'objectif visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services, regroupant chacun un quart des actions pour un cinquième des financements. Pour le pilier développement économique et accès à l'emploi, l'objectif recherchant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion regroupe un quart des financements, pour 18% des actions.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► 36% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 33 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 33 actions, soit 97% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

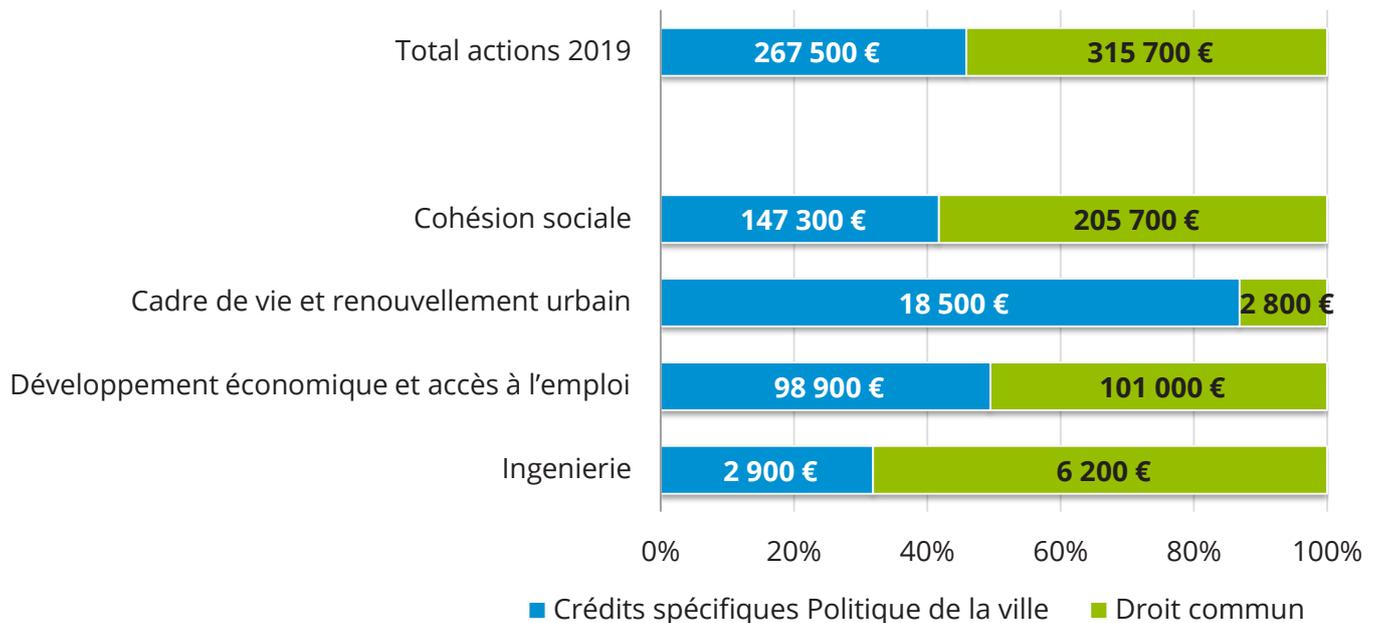
- La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 36% et 30% des actions).
- Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 21% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 12% pour l'égalité femmes-hommes.

La répartition par pilier est cette année plus équilibrée qu'en 2018 qui comptait 44% des actions répondant de la lutte contre les discriminations et 38% de la jeunesse.

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANÇÉES À 54% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



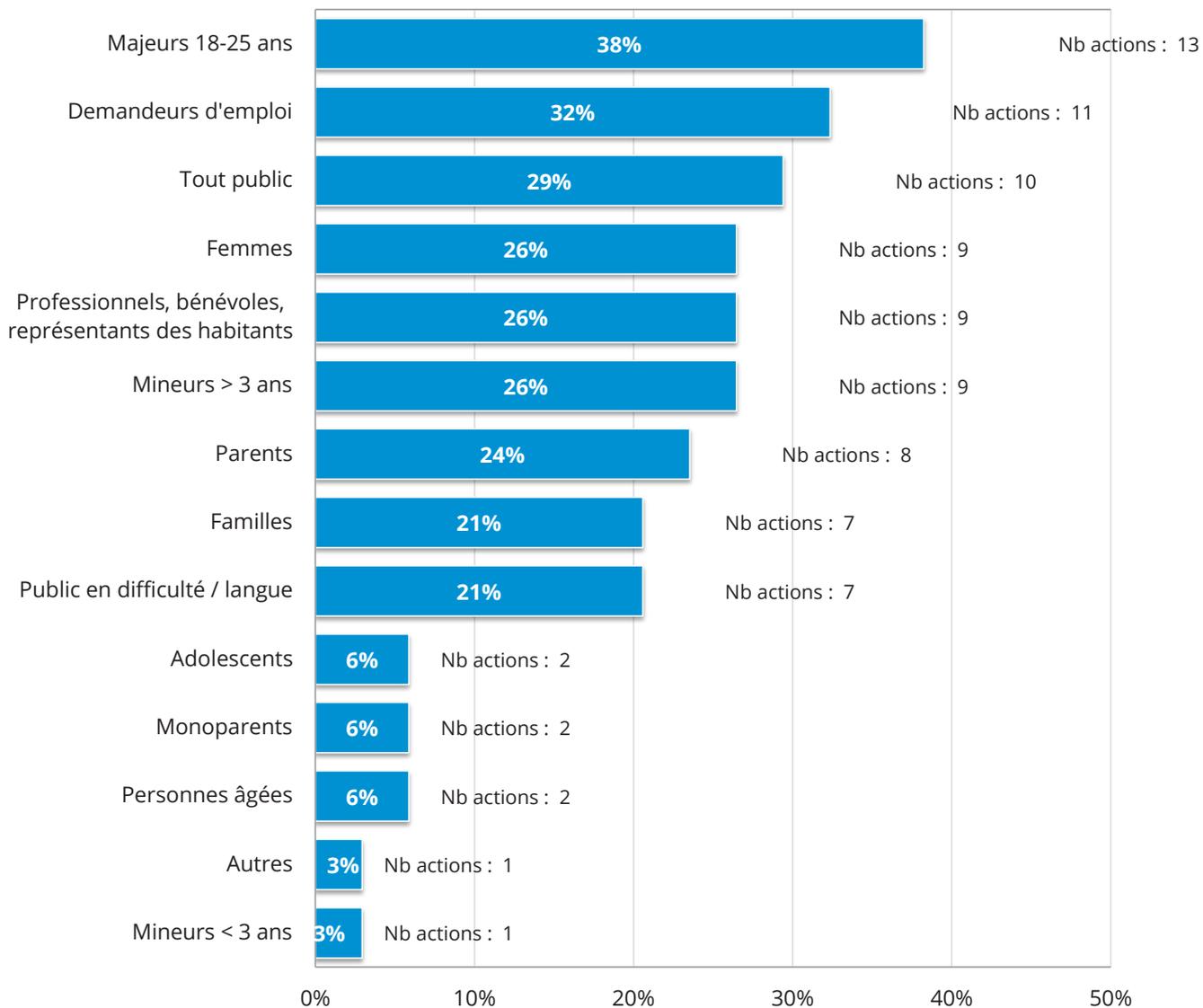
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2019 ont été, comme en 2017 et 2018 et au contraire de 2015 et 2016, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 54% des financements (comme à l'échelle métropolitaine).
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 13% par le droit commun seulement.
- Il est à noter que 16 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► 4 ACTIONS SUR 10 VISENT LES JEUNES MAJEURS

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 29% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes de 18-25 ans et/ou les demandeurs d'emploi.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Lutte contre les inégalités éducatives par l'engagement étudiant	Association Fondation étudiante pour la ville
Prévention de la violence et du harcèlement, gestion positive des conflits et médiation par les pairs	Association Génération médiateurs
Escargolire	Association Promotion de la lecture (Promolec)
Mes petites vacances sportives	Cercle sportif laïque Dijonnais
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Le KWA	MJC Grésilles
Mini reporter Presse MJC des jeunes	MJC Grésilles
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Bienvenu au jardin	CAF 21 - Centre social des Grésilles
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Orchestre de quartier	Orchestre Dijon Bourgogne
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Un cinéma pour tous	UDMJC 21

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Art chorégraphique et mixité sociale : le CDCN aux Grésilles	ART DANSE BOURGOGNE - CDCN
Prévention, éducation et accompagnement en matière de promotion de la santé	Centre de soins infirmiers
Parcours « santé » de prévention et d'accompagnement des troubles du surpoids chez l'enfant	Centre de soins infirmiers
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
La santé sur mon quartier	MJC Grésilles

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

-	
---	--

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Projet de développement culturel durable	Zutique productions
--	---------------------

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Passerelle vers l'emploi	Acodege
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Chantiers éducatifs: Encadrement technique et accompagnement socio professionnel de jeunes issus des quartiers prioritaires	Sentiers

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Donner accès à l'entrepreneuriat et plus largement à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement auprès d'un public issu des QPV de Dijon Métropole	Association pour le droit à l'initiative économique
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives
Encourager l'entrepreneuriat dans le quartier des Grésilles	La Course Boutaric
Actions d'accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes	LES PREMIERES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

LONGVIC - BIEF DU MOULIN

CHIFFRES CLÉ

NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :

- ▶ 19 ACTIONS RÉALISÉES
- ▶ 14 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS
- ▶ 284 000 €

· 14 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 19 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles 3 ne couvrent que ce quartier.

A noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

· Le montant total de la programmation 2019 sur le quartier du Bief du Moulin s'élève à 284 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 8% du coût total des actions de la métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (+1 points par rapport à 2018).

· Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2019 qu'en 2018 (56 000 € de plus).

· Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 000 €, 10% d'actions à plus de 30 300 €, pour un coût médian de 9 100 €.

LES TYPES DE PORTEURS

▶ LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS (79%)

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	15	79%	259 600 €	91%
Ville	3	16%	15 100 €	5%
Dijon Métropole	1	5%	9 100 €	3%
Ensemble	19	100%	283 800 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 100 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 79% des actions réalisées en 2019. Les associations ont conduit 15 actions sur le quartier du Bief du Moulin, comme l'année précédente.

· La Ville de Longvic a porté 3 actions sur le quartier du Bief du Moulin (16% des actions).

LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

► 21% D' ACTIONS NOUVELLES

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	4	21%
Actions reconduites	15	79%
Total	19	100%

· Sur les 19 actions réalisées en 2019, 4 sont nouvelles (21% des actions, comme à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville).

· Parmi les 15 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS* ; *MOUS*.

GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

► 3 ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DU BIEF DU MOULIN

Répartition des actions 2019 couvrant le Bief du Moulin selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement le Bief du Moulin	3	16%
Actions couvrant plusieurs quartiers	16	84%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	47%

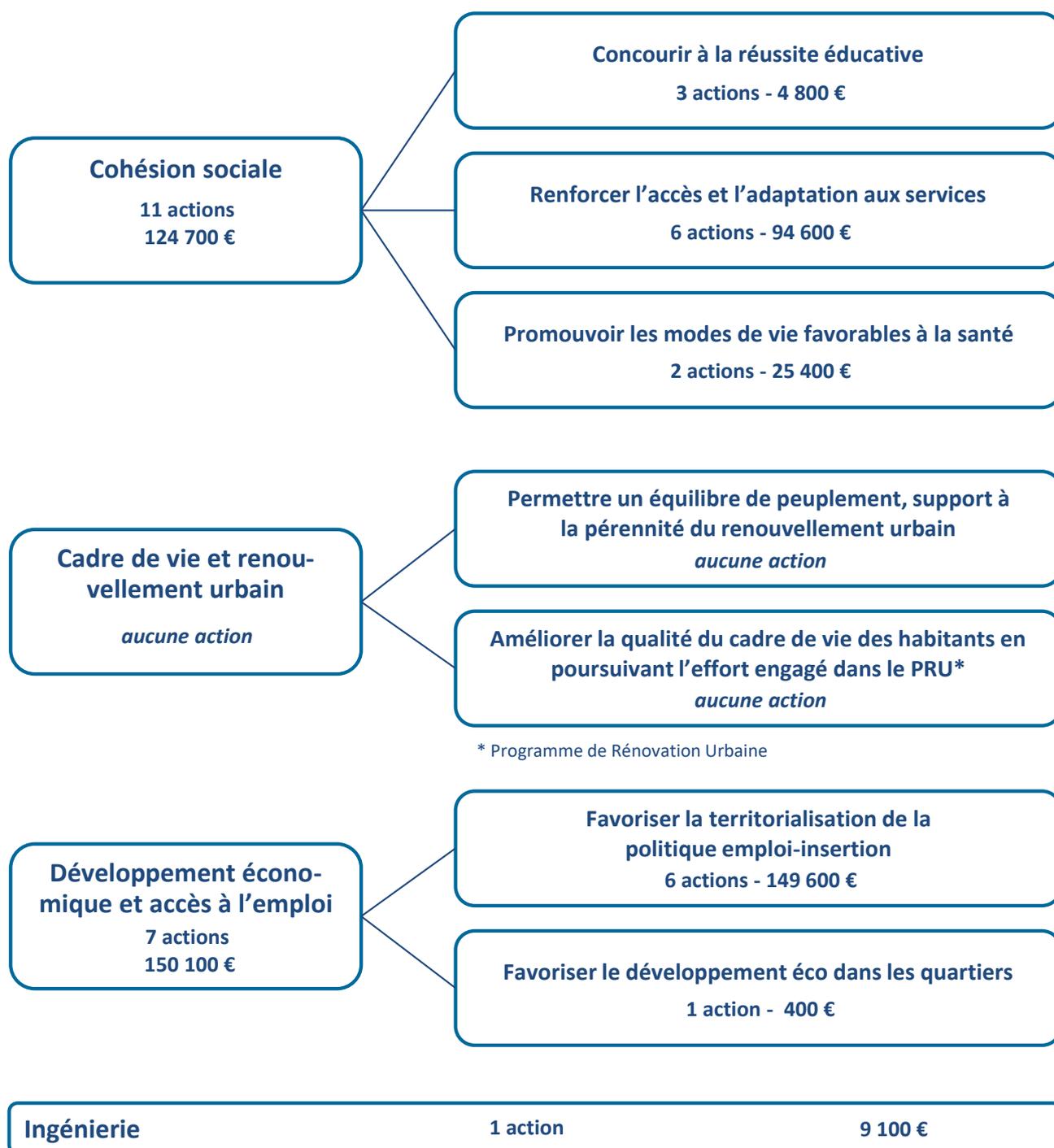
· En 2019, 3 des 19 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Bief du Moulin.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (16 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

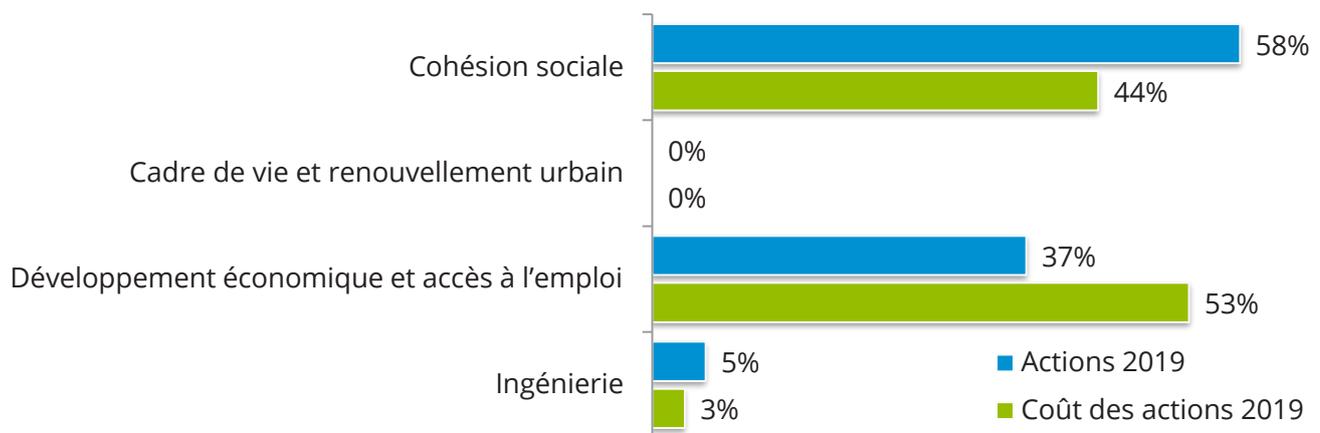
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 58% DES ACTIONS ET 53% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, mais dans une moindre proportion, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 58% des actions 2019 touchant le Bief du Moulin qui en relèvent et 44% du coût de la programmation (11 actions).

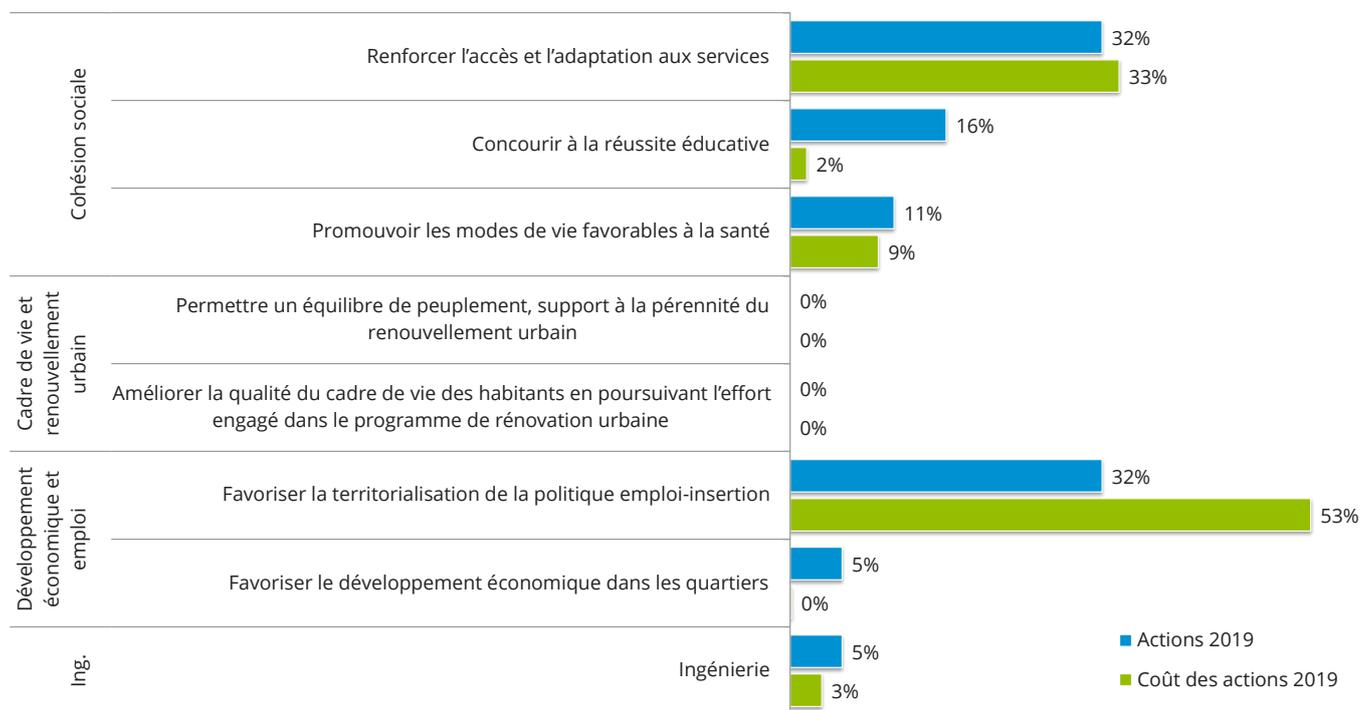
- Aucune action n'est rattachée au pilier cadre de vie et renouvellement urbain. Le pilier développement économique et accès à l'emploi prend de l'importance par rapport à la moyenne métropolitaine (37% des actions pour 53% du coût de la programmation).

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain avait pris de l'importance au fil des années : aucune action ne se rattachait à ce pilier en 2015, puis 8%, 13% et 17% des actions en 2016, 2017 et 2018, avant de retomber à 0% cette année.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► **32% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 53% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "FAVORISER LA TERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE EMPLOI-INSERTION" DU PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

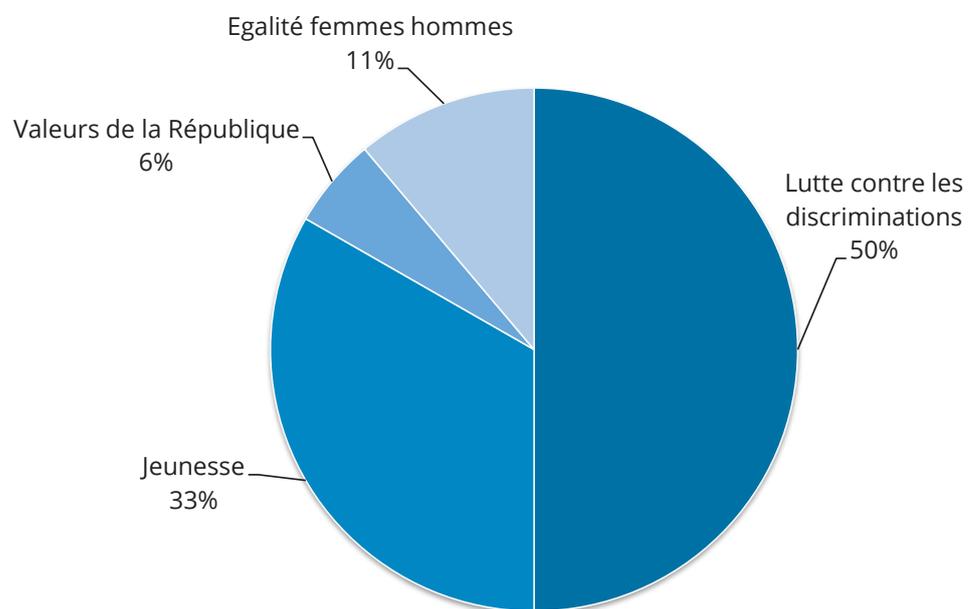
En 2019, l'orientation stratégique visant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion représente un tiers des actions et plus de la moitié des financements pour le quartier. C'est ensuite l'objectif cherchant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services qui est investi sur ce quartier avec un tiers des actions et des financements. Ce sont les deux objectifs stratégiques investis prioritairement par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 18 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 18 actions, soit 95% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

• La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 50%, soit 20 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers et 33% des actions).

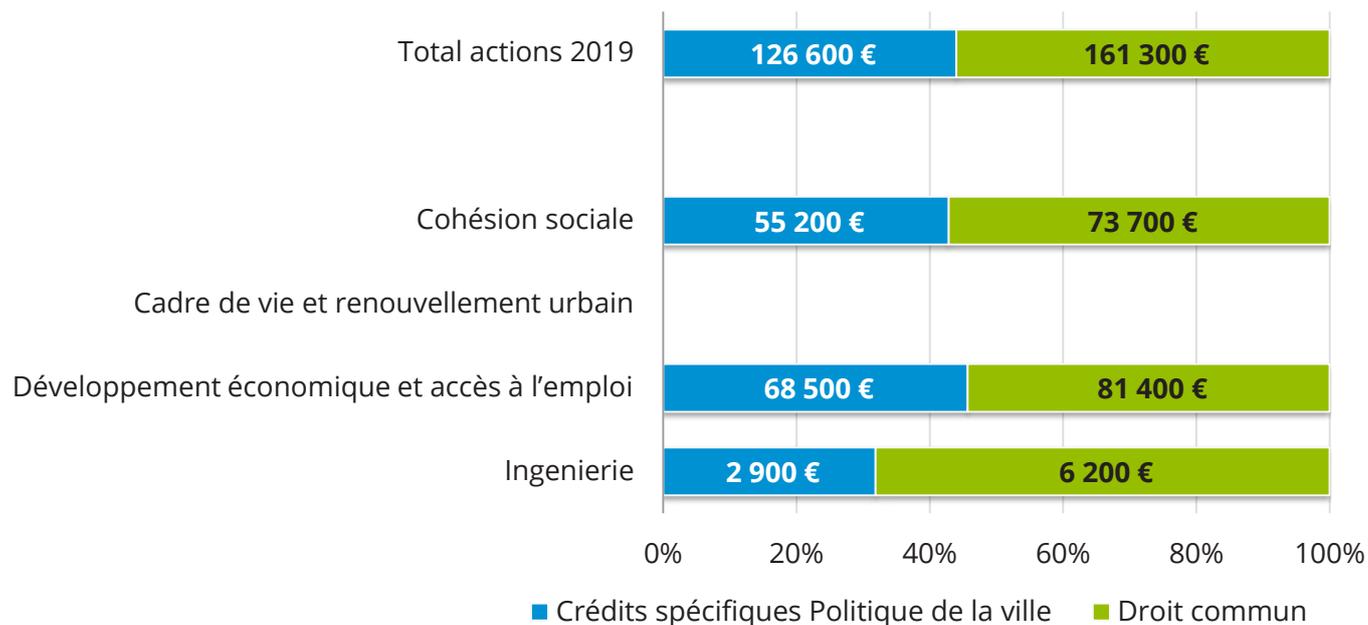
• Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 6% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République (16 points de moins qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers) et 11% pour l'égalité femmes-hommes.

Les actions des trois années 2015-2017 se rattachaient pour plus de la moitié d'entre elle à la lutte contre les discriminations ; en 2017, cet enjeu concernait même plus de huit actions sur dix. En 2018, les piliers se rééquilibrent avec de nouveaux des actions rattachées aux valeurs de la République et à l'égalité femmes hommes (aucune action autour de ces deux piliers en 2017). 2019 suit la tendance de 2018.

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANÇÉES À 56% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



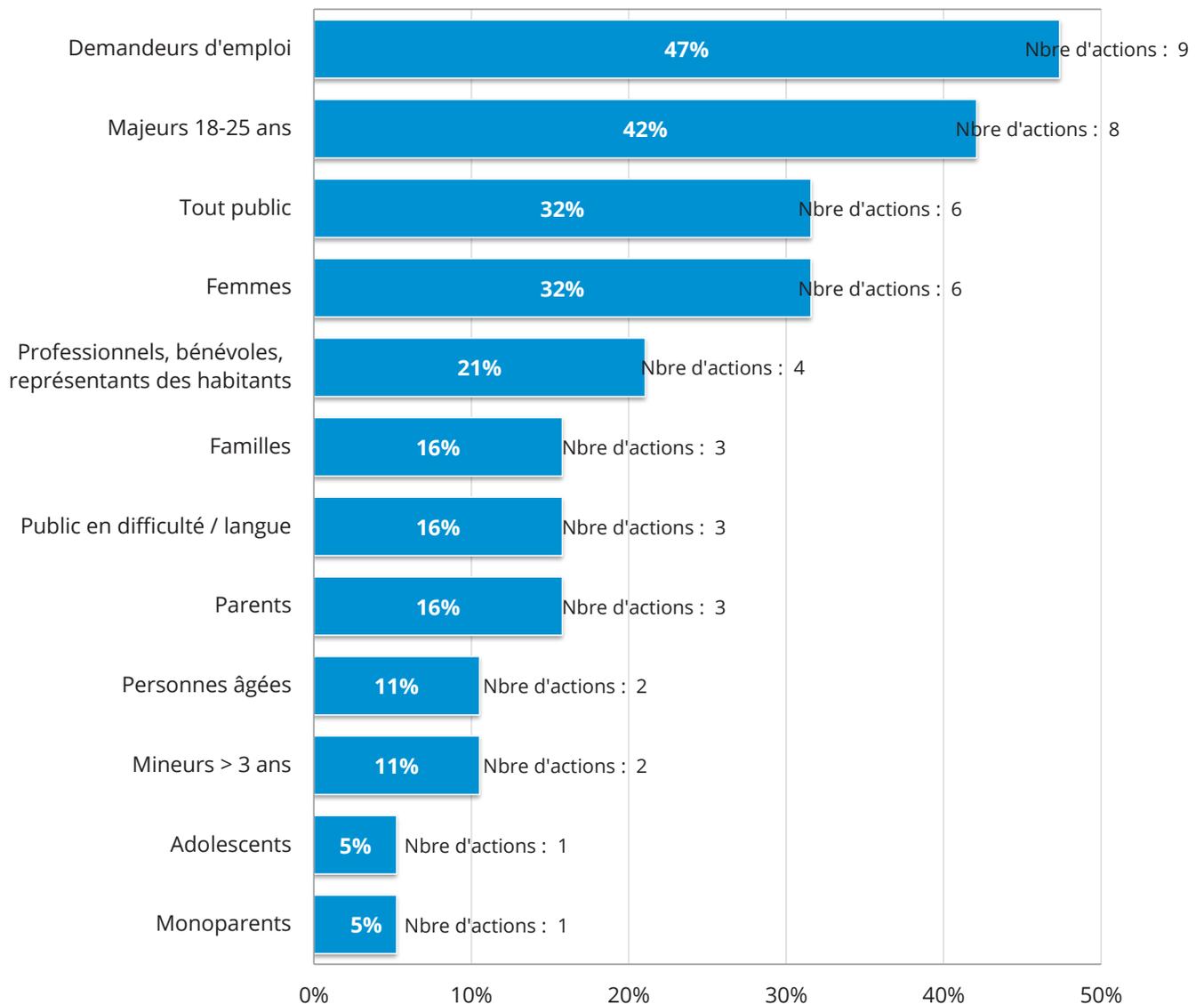
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Les actions de 2019 ont été, comme en 2018 mais contrairement à 2015-2017, financées majoritairement par des crédits de droit commun. Ceux-ci représentent 56% des financements.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier développement économique et accès à l'emploi sont financées à hauteur de 54% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 10 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► PRÈS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS VISENT LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 32% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les demandeurs d'emploi et les jeunes majeurs de 18-25 ans (deux types de publics mais qui peuvent être les mêmes personnes).

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Action Futsal et lien social	Jeunes Dijon Foot 21
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Le Bief fait son cirque	Ville de Longvic
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques - pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Ciné plein air et éducation à l'image	Ville de Longvic
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
-	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
-	
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodège
Start again	Amis Mots
Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Faciliter l'accès à l'emploi : actions de soutien mises en place dans le cadre du GSE	Ville de Longvic
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives

QUETIGNY - CENTRE VILLE

CHIFFRES CLÉ

.....// NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :

- ▶ 11 ACTIONS RÉALISÉES
- ▶ 11 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS
- ▶ 161 000 €

- 11 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 11 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles aucune ne couvre que ce quartier.
- Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2019 qu'en 2018 (42 000 € de plus).
- Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 100 €, 10% d'actions à plus de 25 500 €, pour un coût médian de 9 100 €.

.....// LES TYPES DE PORTEURS

▶ LES ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS (91%)

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	10	91%	152 400 €	94%
Dijon Métropole	1	9%	9 100 €	6%
Ensemble	11	100%	161 500 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 100 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

- La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose en majorité sur les associations, qui ont portées 91% des actions réalisées en 2019. Les associations ont conduit 10 actions sur le quartier du QVA Centre-ville, soit 1 de plus que l'année précédente.

.....// **LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS**

► **PAS D'ACTION NOUVELLE**

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	0	0%
Actions reconduites	11	100%
Total	11	100%

- Sur les 11 actions réalisées en 2019, aucune n'est nouvelle.
- Parmi les 11 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie ; Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS ; MOUS.*

.....// **GÉOGRAPHIE DES ACTIONS**

► **1 ACTION SPÉCIFIQUE AU QUARTIER DE VEILLE ACTIVE DE QUETIGNY CENTRE-VILLE**

Répartition des actions 2019 couvrant le centre-ville de Quetigny selon leur géographie

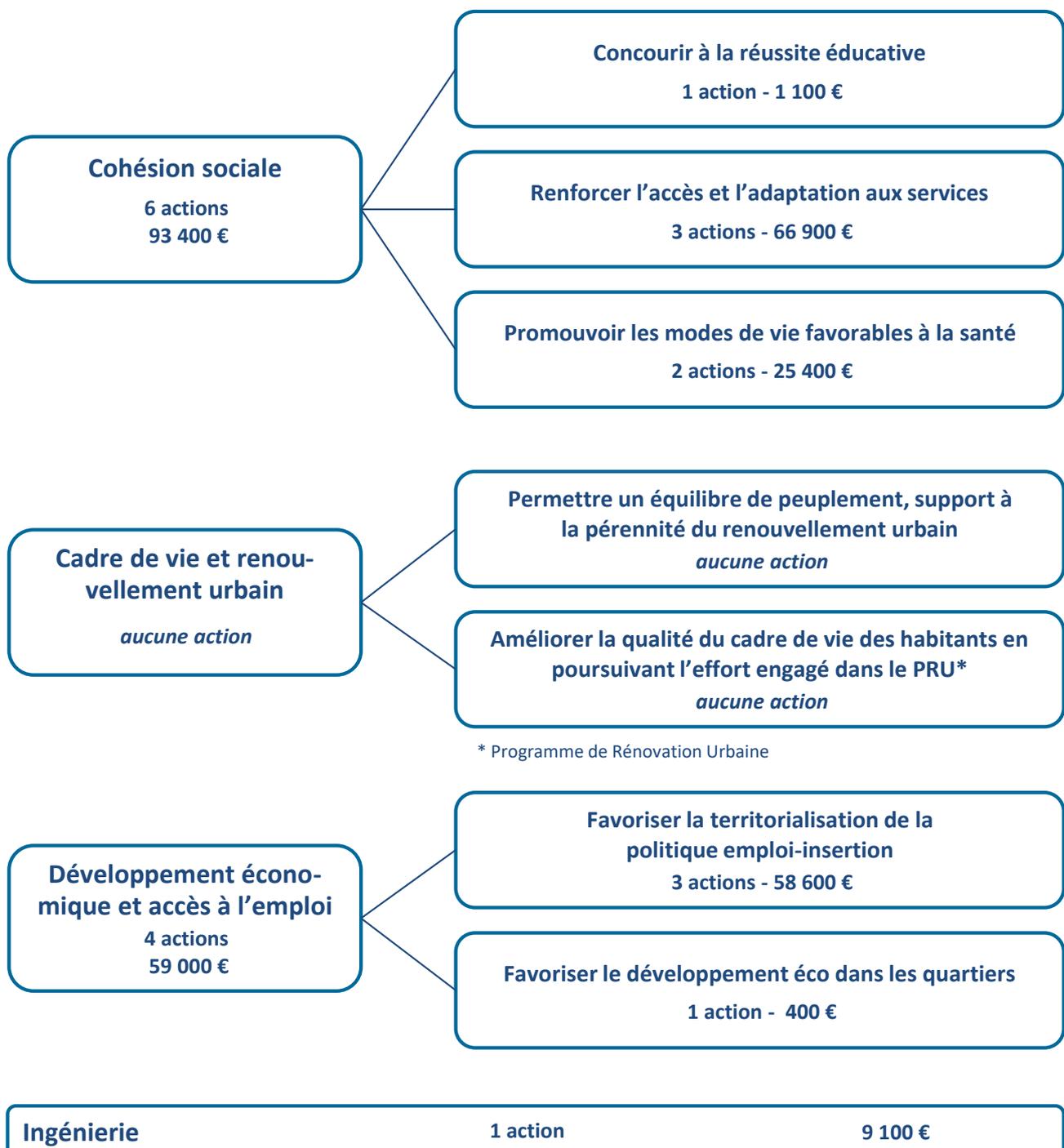
	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement le QVA Centre-ville	0	0%
Actions couvrant plusieurs quartiers	11	100%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	82%

- En 2019, aucune action n'a couvert spécifiquement le quartier au QVA Centre-ville.
- La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (11 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

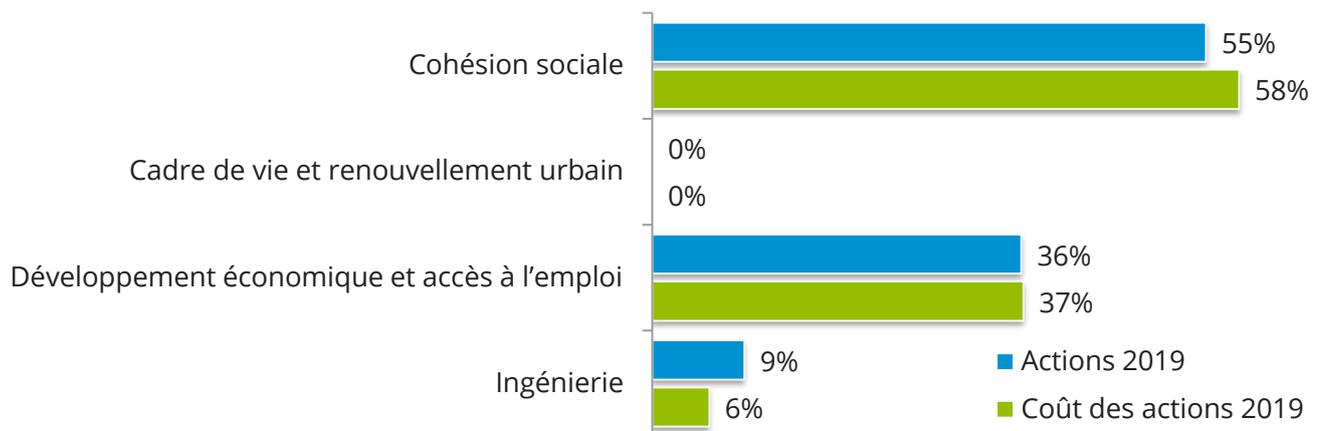
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 55% DES ACTIONS ET 58% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 55% des actions 2019 touchant le QVA Centre-ville qui en relèvent et un tiers du coût de la programmation (6 actions).

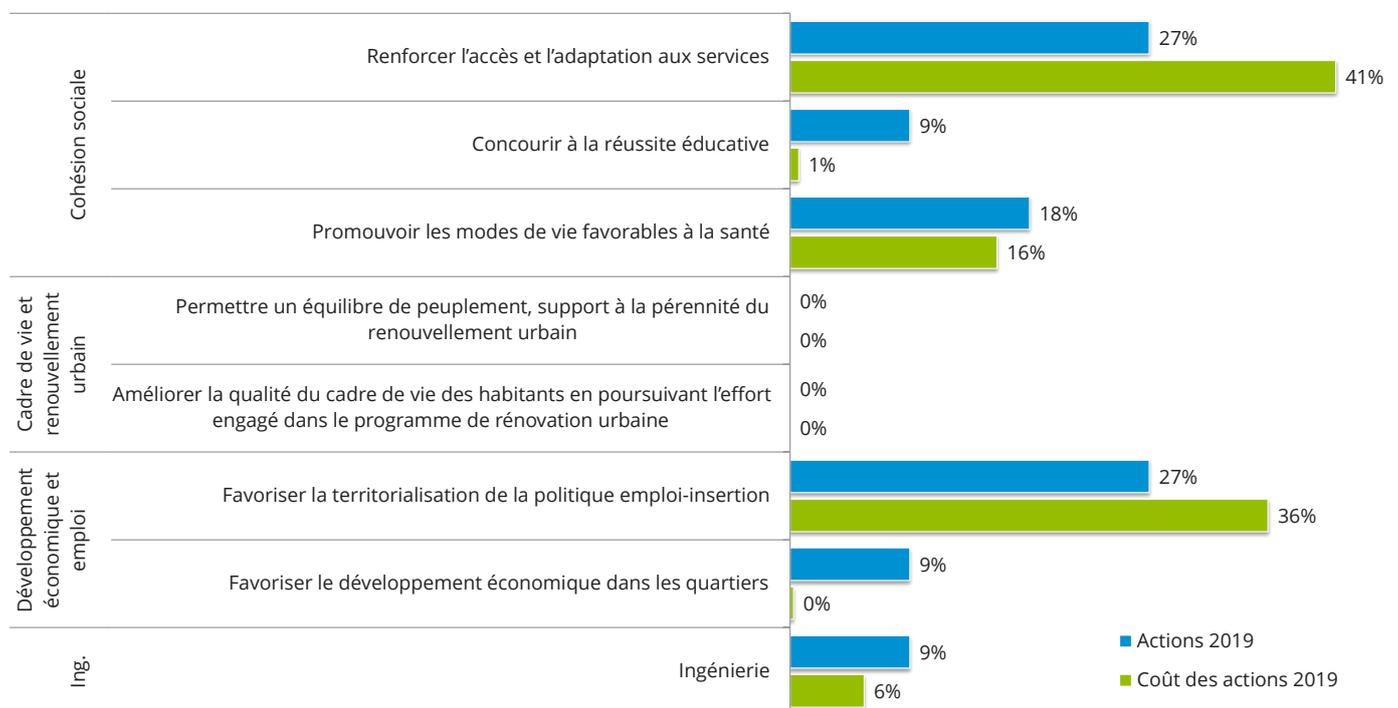
- Aucune action n'est rattachée au pilier cadre de vie et renouvellement urbain, c'est surtout le pilier développement économique et accès à l'emploi qui prend de l'importance par rapport à la moyenne métropolitaine (plus d'un tiers des actions pour 37% du coût de la programmation contre 20 et 209% à l'échelle de l'ensemble des quartiers).

En 2018, 17% des actions pour 31% des coûts étaient rattachés au pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► 27% DES ACTIONS RÉALISÉES ET 41% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION AUX SERVICES" DU PILIER COHÉSION SOCIALE

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

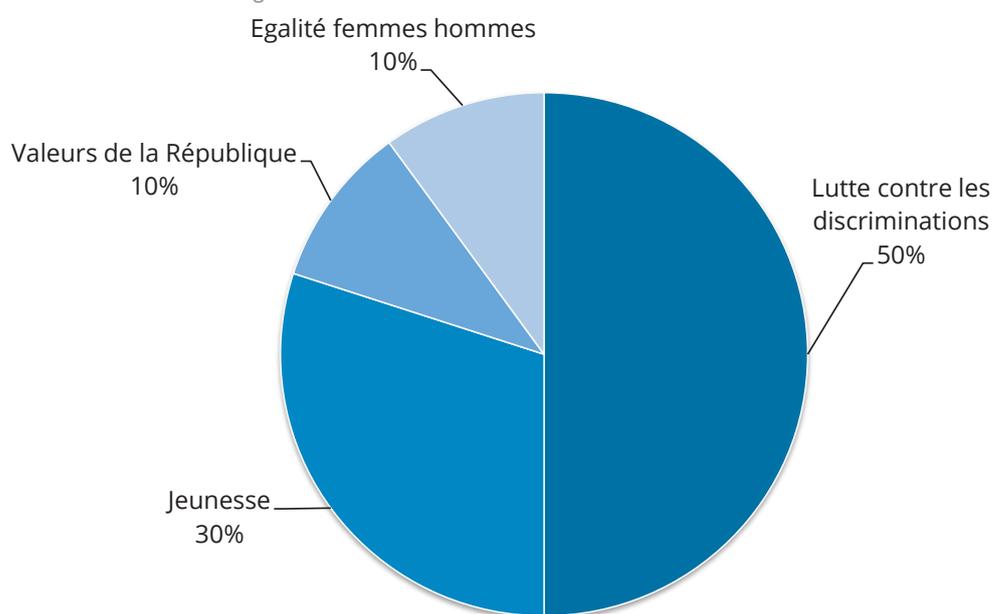
En 2019, l'orientation stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services représente plus d'un quart des actions et 41% des financements. C'est ensuite l'objectif cherchant à favoriser la territorialisation de la politique emploi-insertion qui est investi sur ce quartier (un quart des actions pour un tiers des financements). Ce sont les deux objectifs stratégiques investis prioritairement par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► LA MOITIÉ DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 10 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 10 actions, soit 91% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

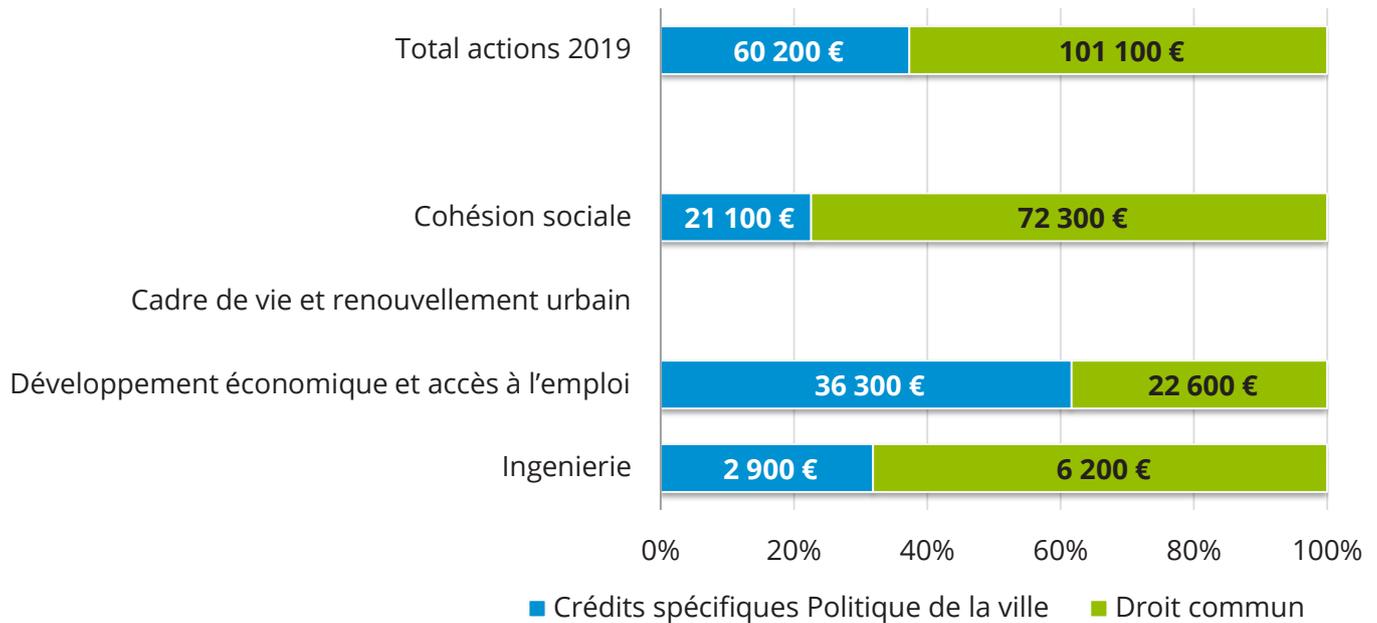
· La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 50%, soit 15 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers et 30% des actions).

· Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 10% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 10% pour l'égalité femmes-hommes.

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANCÉES À 63% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



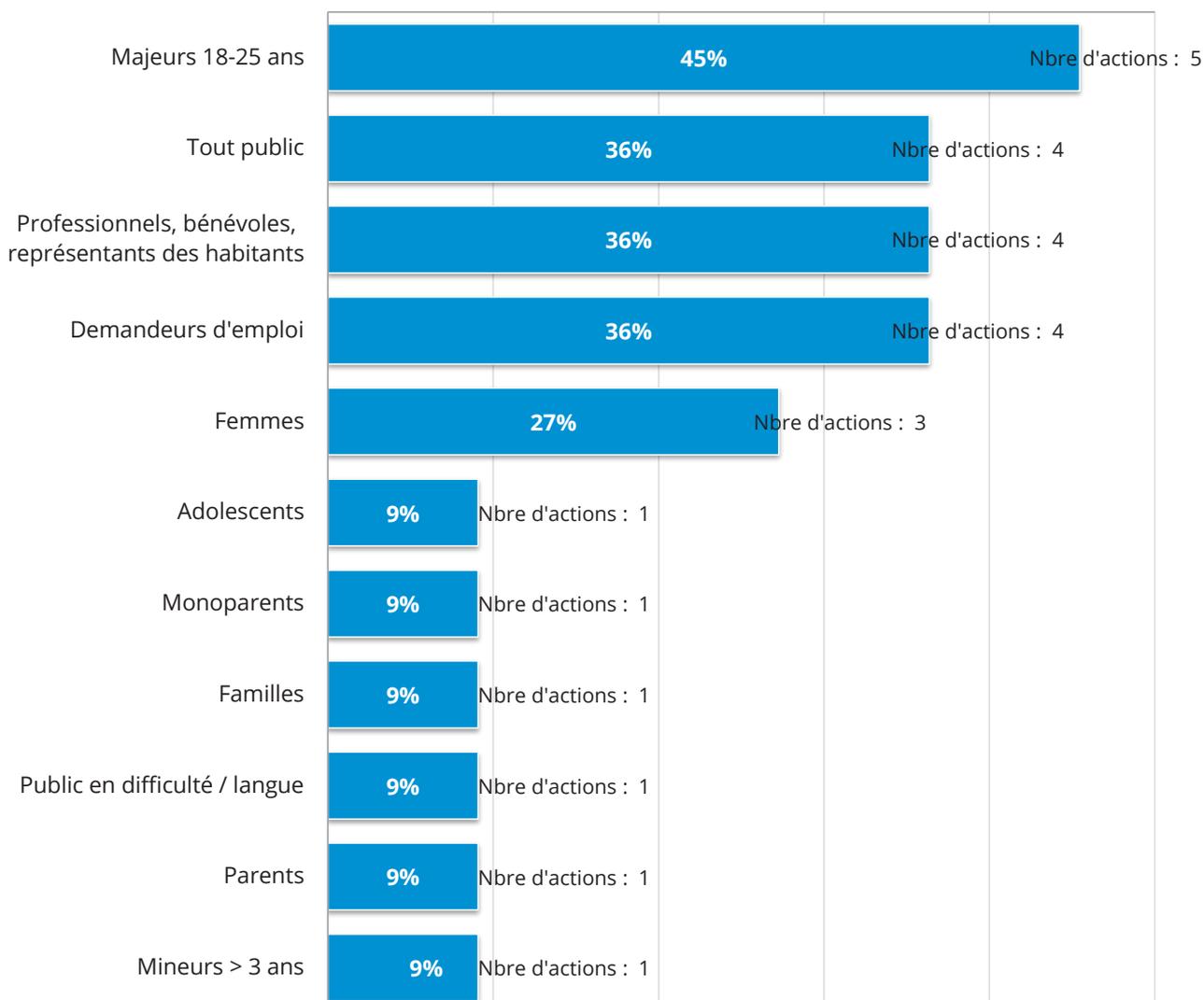
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Contrairement à 2018, les actions de 2019 ont été financées majoritairement par le droit commun, soit 63% des financements et 10 points de plus qu'à l'échelle de l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cohésion sociale sont financées à hauteur de 77% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 6 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► LA MOITIÉ DES ACTIONS VISENT LES JEUNES MAJEURS

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 36% des actions touchent tous les types de publics.

- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs de 18-25 ans et les demandeurs d'emploi (deux types de publics mais qui peuvent être les mêmes personnes), mais aussi les professionnels, bénévoles, représentants des habitants.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale	
Concourir à la réussite éducative	
Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Renforcer l'accès et l'adaptation aux services	
Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Promouvoir les modes de vie favorables à la santé	
Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
Cadre de vie et renouvellement urbain	
Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain	
-	
Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine	
-	
Développement économique et accès à l'emploi	
Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion	
Passerelle vers l'emploi	Acodege
Animation des Groupes Solidarité Emploi (GSE) sur les quartiers Grésilles et FO	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Favoriser le développement économique dans les quartiers	
Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives

TALANT - BELVÉDÈRE

CHIFFRES CLÉ

.....// **NOMBRES DE DOSSIERS DÉPOSÉS, DE PORTEURS DE PROJETS ET COÛT DES ACTIONS :**

- ▶ **22 ACTIONS RÉALISÉES**
- ▶ **11 PORTEURS DE PROJETS DIFFÉRENTS**
- ▶ **822 000 €**

• 11 porteurs de projets différents ont mis en œuvre 22 actions au titre de la programmation de la Politique de la ville 2019, parmi lesquelles 10 ne couvrent que ce quartier.

A noter : le mode de comptage ne permet pas d'identifier le nombre de services municipaux différents comme porteurs de projets. Chaque ville compte ici comme un seul porteur de projet.

• Le montant total de la programmation 2019 sur le quartier du Belvédère s'élève à 822 000 €, financements spécifiques et de droit commun confondus, soit 23% du coût total des actions de la Métropole, tout quartier prioritaire et de veille confondu (-2 points par rapport à 2018).

• Le quartier a bénéficié de plus de moyen en 2019 qu'en 2018 (10 000 € de plus).

• Le coût total des actions est très variable : 10% d'actions allant jusqu'à 1 100 €, 10% d'actions à plus de 73 900 €, pour un coût médian de 25 900 €.

.....// **LES TYPES DE PORTEURS**▶ **LES ACTIONS SONT PORTÉES À MOITIÉ PAR DES ASSOCIATIONS, À MOITIÉ PAR LA VILLE/MÉTROPOLE**

	Nombre d'actions réalisées en 2019	Part relative du nombre	Coût total des actions	Part relative du coût
Association	11	50%	206 900 €	25%
Ville	10	45%	605 700 €	74%
Dijon Métropole	1	5%	9 100 €	1%
Ensemble	22	100%	821 600 €	100%

L'indicateur donne le coût total des actions portées, indépendamment du "qui finance".

Aide lecture : Dijon métropole a porté 1 action qui a coûté 9 100 € sur ce quartier (et qui a pu être financée par différents partenaires).

· La mise en œuvre de la programmation de la Politique de la ville repose pour moitié sur les associations, qui ont portées 50% des actions réalisées en 2019. Les associations ont conduit 11 actions sur le quartier du Belvédère, soit 3 de moins que l'année précédente.

· La Ville de Talant a porté 10 actions sur le quartier du Belvédère (45% des actions).

...../// LE RENOUVELLEMENT DES ACTIONS

► UNE ACTION NOUVELLE

	Nombre	Part relative
Actions nouvelles	1	5%
Actions reconduites	21	95%
Total	22	100%

· Sur les 22 actions réalisées en 2019, une seule est nouvelle.

· Parmi les 21 actions reconduites, 3 sont antérieures à 2007, c'est-à-dire qu'elles existaient avant la mise en place du CUCS : *Festival Modes de vie* ; *Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS* ; *MOUS*.

...../// GÉOGRAPHIE DES ACTIONS

► 45% DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AU QUARTIER DU BELVÉDÈRE

Répartition des actions 2019 couvrant le Belvédère selon leur géographie

	Nombre d'actions	Part parmi les actions 2019
Actions couvrant uniquement le Belvédère	10	45%
Actions couvrant plusieurs quartiers	12	55%
Dont actions couvrant tous les QPV de la Métropole	9	41%

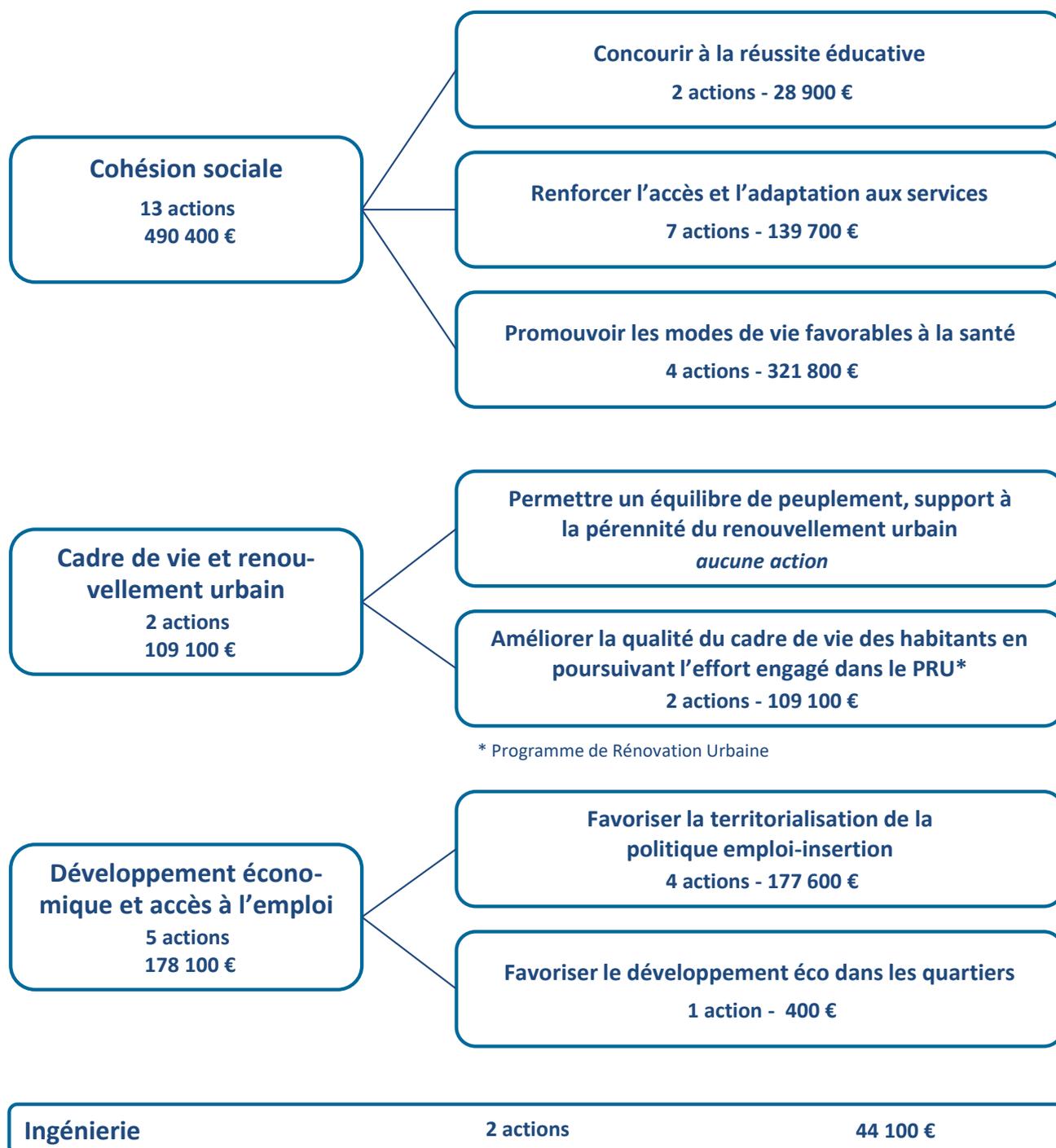
· En 2019, 10 des 22 actions qui ont couvert le quartier sont spécifiques au Belvédère.

· La majorité des actions touchent plusieurs quartiers (12 actions), notamment 9 actions qui couvrent l'ensemble des QPV de la Métropole.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DE LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE VILLE

Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier et à l'objectif stratégique prioritaires auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier et un seul objectif stratégique.

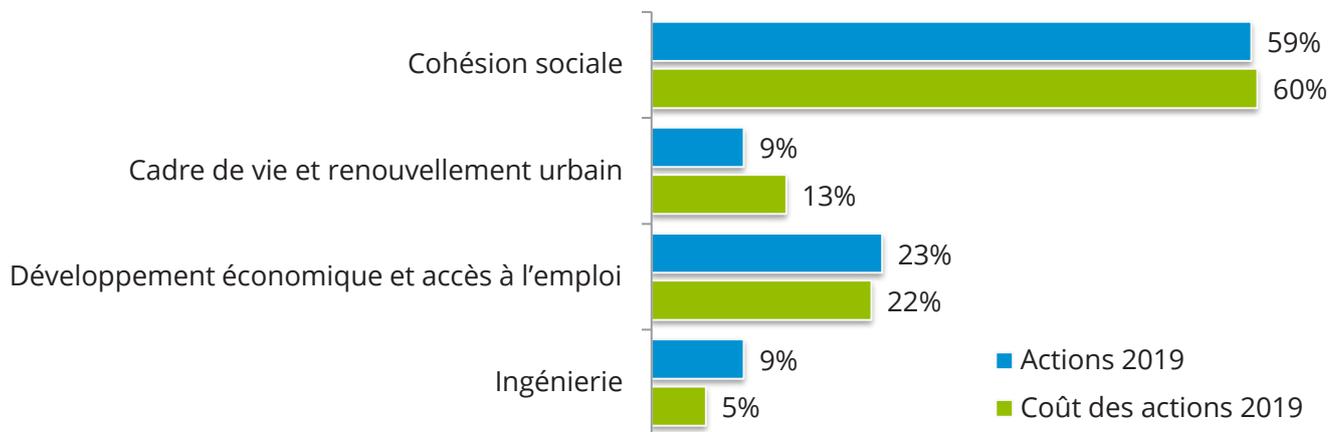
► 3 PILIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET 7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE



LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

► **LE PILIER COHÉSION SOCIALE REPRÉSENTE 59% DES ACTIONS ET 60% DU COÛT TOTAL DE LA PROGRAMMATION**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par pilier du contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

· Comme au niveau métropolitain, le pilier cohésion sociale prédomine, avec 59% des actions 2019 touchant le Belvédère qui en relèvent et 60% du coût de la programmation (13 actions).

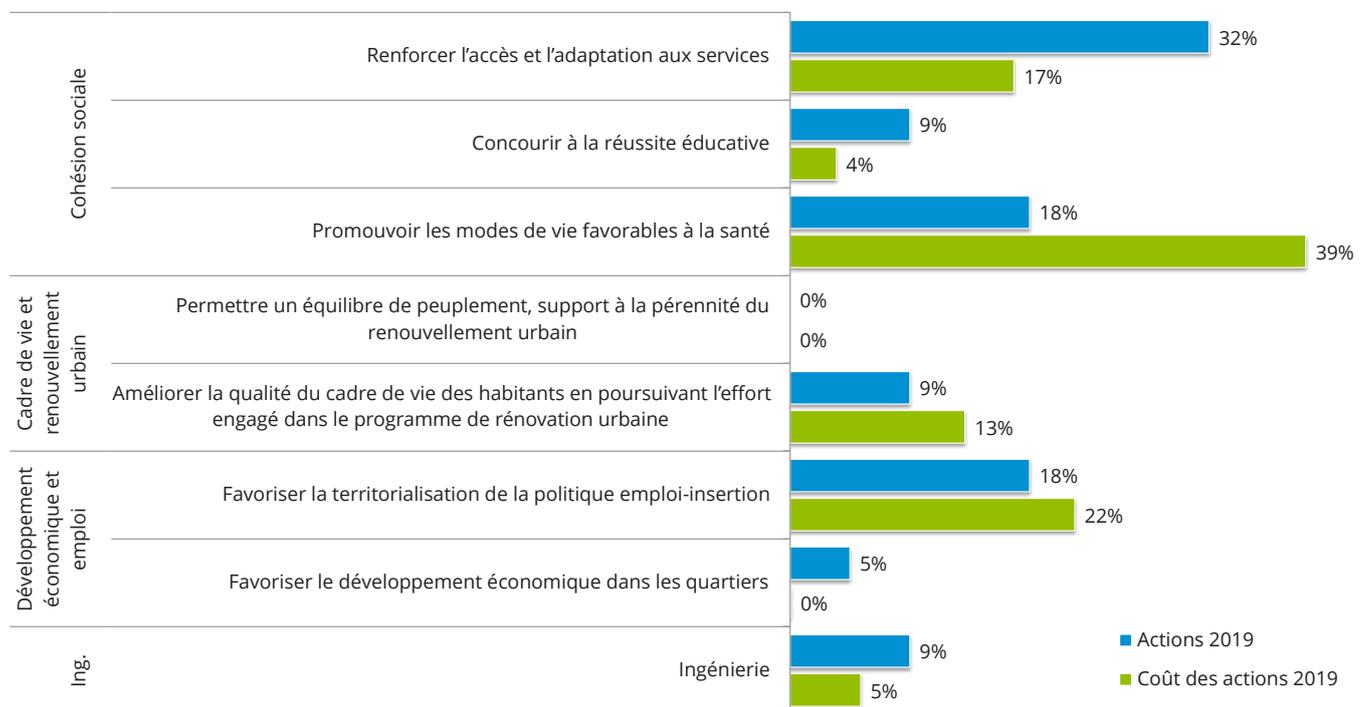
· 9% des actions sont rattachées au pilier cadre de vie et renouvellement urbain (2 actions qui représentent 13% du coût de la programmation 2019), et 23% au pilier développement économique et accès à l'emploi (5 actions qui représentent 22% du coût de la programmation).

Ces résultats restent dans la tendance des années précédentes pour les trois piliers.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► **32% DES ACTIONS RÉALISÉES RELÈVENT DE L'OBJECTIF "RENFORCER L'ACCÈS ET L'ADAPTATION DES SERVICES" ET 39% DU COÛT TOTAL DES ACTIONS DE L'OBJECTIF "PROMOUVOIR LES MODES DE VIE FAVORABLES À LA SANTÉ" DU PILIER COHÉSION SOCIALE**

Comparaison entre le nombre d'actions et le coût de ces actions par objectif stratégique du Contrat de ville



Les actions réalisées en 2019 ont été affectées à l'objectif stratégique prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul objectif stratégique.

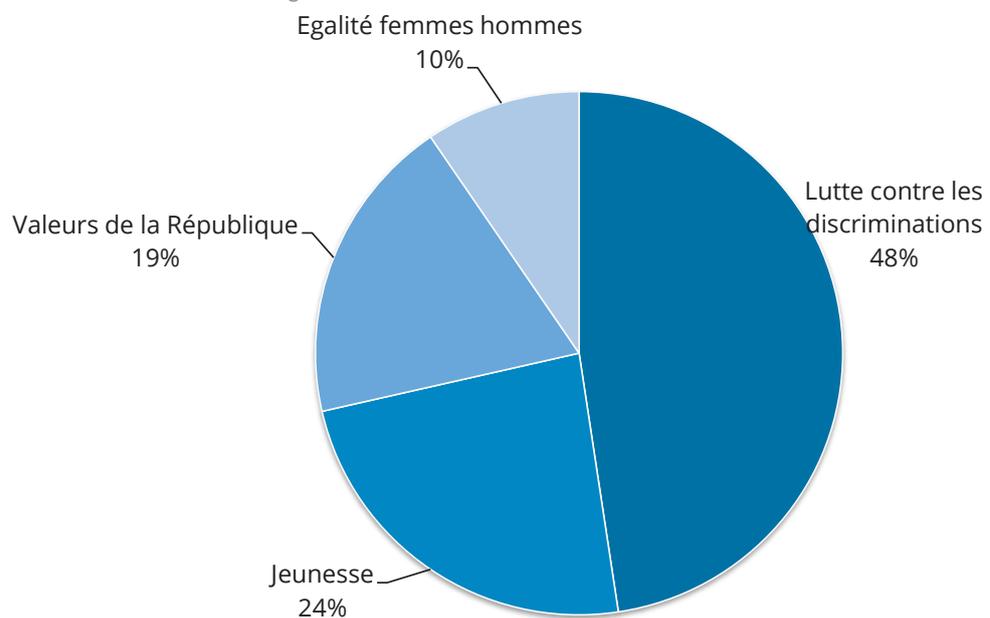
En 2019, l'orientation stratégique visant à renforcer l'accès et l'adaptation aux services est celle qui est la plus investie : un tiers des actions pour 17% des financements. C'est par contre l'objectif recherchant à promouvoir les modes de vie favorables à la santé qui concentre le plus de financements (39% du total pour le quartier), pour un cinquième des actions. Ce sont les deux objectifs stratégiques les plus investis par les porteurs de projet.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2019 AU REGARD DES ENJEUX TRANSVERSAUX

► 48% DES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS L'ENJEU TRANSVERSAL DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Répartition des actions 2019 selon l'enjeu transversal prioritaire auquel elles se rattachent*

* parmi les 21 actions pour lesquelles l'information est renseignée



L'enjeu transversal prioritaire a été renseigné pour 10 actions, soit 91% des actions. Le taux de réponse à cette question est de 98% au niveau métropolitain.

· La lutte contre les discriminations et la jeunesse, enjeux qui étaient déjà prioritaires pour les CUCS, sont les enjeux transversaux les plus fréquemment investis par les porteurs de projets 2019 (respectivement 48% et 24% des actions).

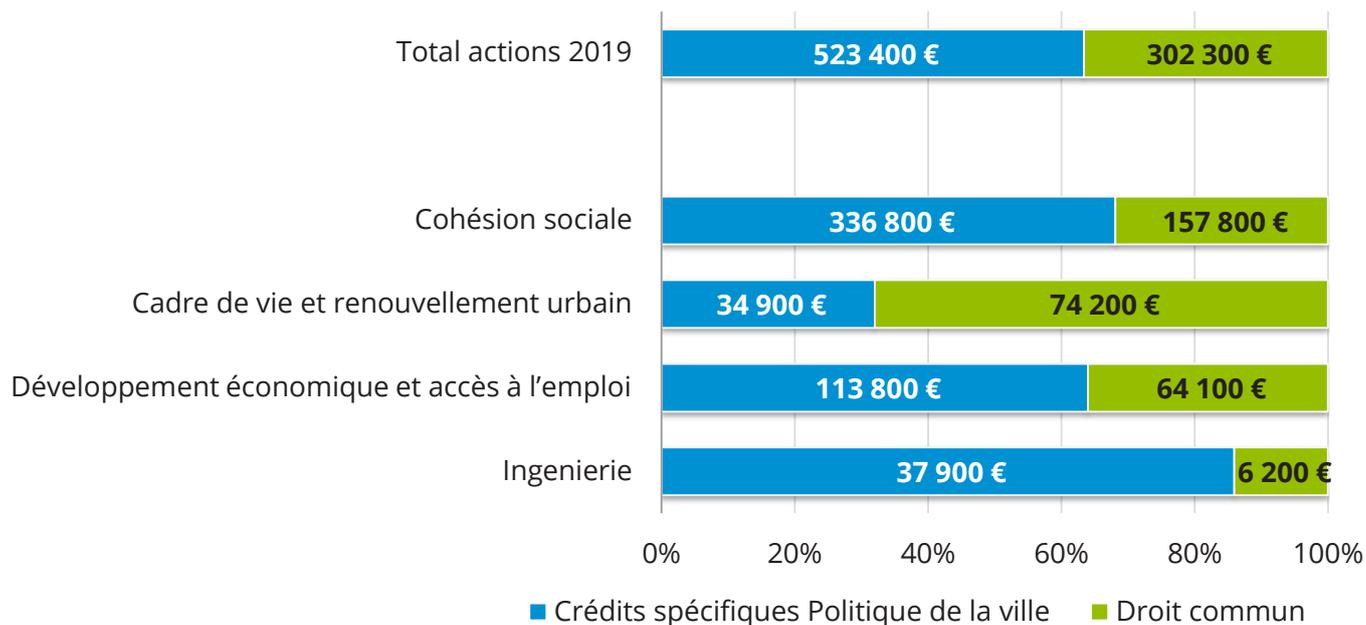
· Les autres axes transversaux ont été pris en compte dans 19% des projets pour la citoyenneté et les valeurs de la République et 10% pour l'égalité femmes-hommes.

Les piliers continuent de s'équilibrer en 2019 dans la continuité de 2018, après une année 2017 où la lutte contre les discriminations concernait huit actions sur dix et durant laquelle aucune action ne se rattachait à l'égalité femmes hommes.

FINANCEMENT DES ACTIONS 2019

► DES ACTIONS FINANÇÉES À 63% PAR LE DROIT COMMUN

Répartition du coût des actions 2019 selon le type de financement



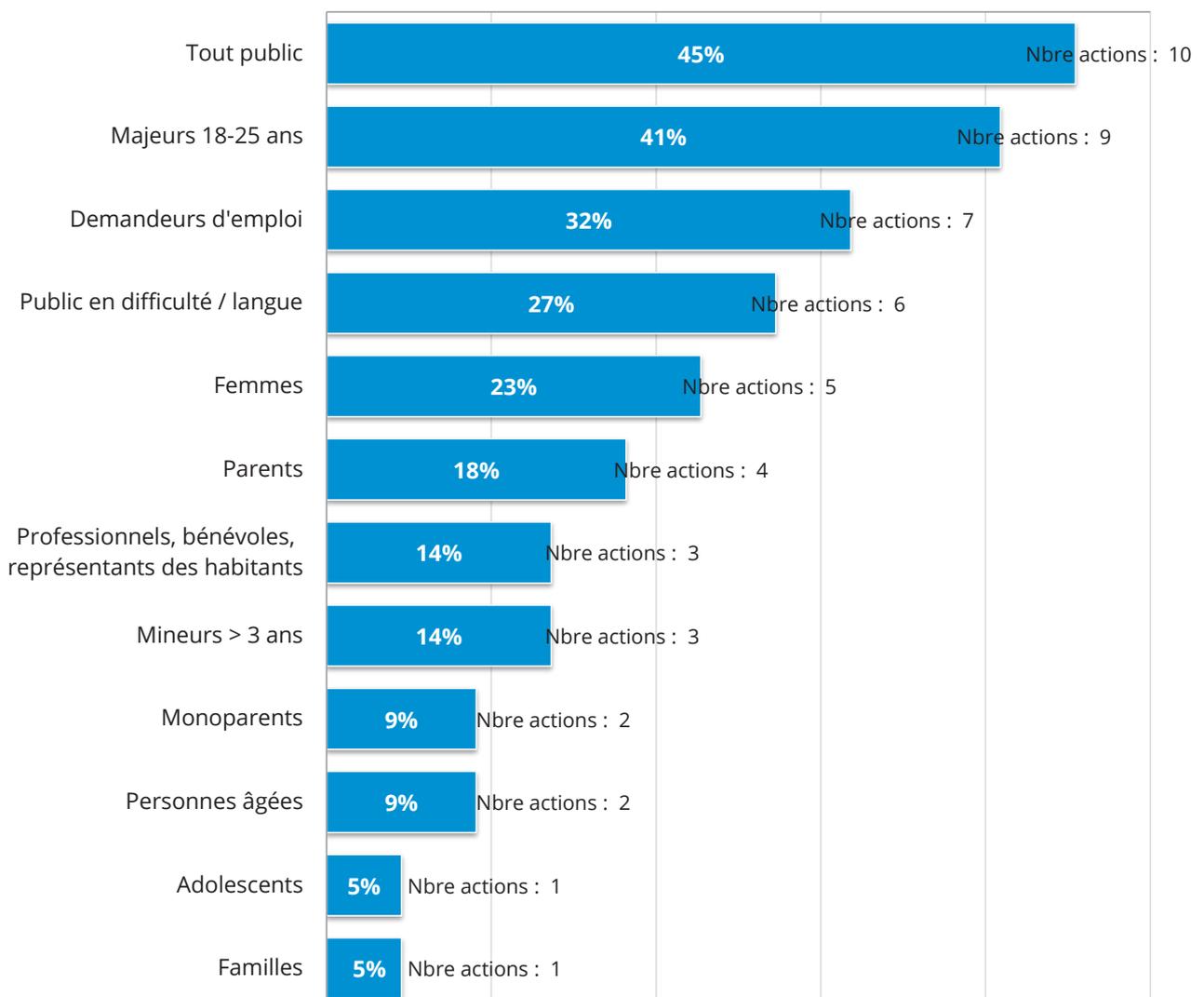
Les actions réalisées en 2019 ont été affectées au pilier prioritaire auquel elles se rattachent. Une action est donc reliée à un seul pilier.

- Contrairement aux autres quartiers de la Politique de la ville de Dijon métropole, les actions du Belvédère sont majoritairement financées par des crédits spécifiques.
- Les actions concourant à la mise en œuvre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain sont financées à hauteur de 68% par le droit commun.
- Cependant, il est à noter que 15 actions sont financées à plus de 75% par des crédits spécifiques.

PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS 2019

► PRÈS DE LA MOITIÉ DES ACTIONS TOUCHENT TOUT TYPE DE PUBLIC. LES ACTIONS CIBLÉES VISENT EN PRIORITÉ LES JEUNES.

Répartition des actions 2019 selon les publics qu'elles visent



NB : une action pouvant viser plusieurs publics, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100%.

- 45% des actions touchent tous les types de publics.
- Les actions ciblées concernent surtout les jeunes majeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi.

ANNEXE : LISTE DES ACTIONS 2019

Cohésion sociale

Concourir à la réussite éducative

Projet de soutien à la recherche de stage pour des élèves de troisième et des jeunes issus des quartiers politique de la ville	Mots d'estime
Intermédiations pour des parcours coordonnés	Ville de Talant

Renforcer l'accès et l'adaptation aux services

Festival Modes de vie	Art public - Collectif tous d'ailleurs
Ateliers socio-linguistiques – pilier cohésion sociale	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Plateforme linguistique « accueil évaluation orientation » VIA vers l'insertion et les apprentissages	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Ateliers numériques "Connecté(e) à ma ville"	Cesam (Concilier l'économique et le social - aider aux mutations)
Accueil et soutien des femmes des quartiers ZUS	Solidarité Femmes 21
Culturelle	Ville de Talant
Participation des habitants	Ville de Talant

Promouvoir les modes de vie favorables à la santé

Favoriser la prise en charge psychothérapeutique de jeunes et de leur famille	Accueil Recherche Ecoute Adolescent (AREA)
Accueil, écoute, soutien aide information et accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction pénale	France victime 21
Contrat Local de Santé	Ville de Talant
Jeunesse et prévention de la délinquance	Ville de Talant

Cadre de vie et renouvellement urbain

Permettre un équilibre de peuplement support à la pérennité du renouvellement urbain

-

Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en poursuivant l'effort engagé dans le programme de rénovation urbaine

Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Talant
Médiation sociale	Ville de Talant

Développement économique et accès à l'emploi

Favoriser la territorialisation de la politique emploi insertion

Clauses d'insertion sociale	GIP CREATIV'
Plateforme mobilité du bassin dijonnais	Mission locale
Actions collective de mobilisation complémentaire aux accompagnements individuels des jeunes	Ville de Talant
Emploi et insertion public adultes (REA)	Ville de Talant

Favoriser le développement économique dans les quartiers

Entrepreneuriat : un état d'esprit qui n'a pas d'âge !	BGE Perspectives
--	------------------

Ingénierie

Ingénierie générale et dispositifs à coordonner	Ville de Talant
MOUS	Dijon Métropole

13

BILAN GLOBAL 2019

En 2019, des progrès apparaissent dans les trois piliers, mais les efforts doivent se poursuivre :

- **Pour le volet social**, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des partenaires pour réduire les inégalités qui visent les citoyens les plus en difficulté, les chiffres sont encourageants. Il est à noter une légère réduction du taux de pauvreté dans trois des cinq quartiers prioritaires et une légère augmentation dans un autre ;
- **Pour le volet urbain**, la rénovation urbaine se poursuit notamment pour les deux quartiers qui ont été retenus par l'Etat en NPNRU : le Mail à Chenôve (quartier d'intérêt général) et Fontaine d'ouche à Dijon (quartier d'intérêt régional signalé) tout en garantissant la mixité sociale et le droit au logement ; à noter que Quetigny, même s'il est un quartier de veille, poursuit son réaménagement de cœur de ville.
- **Pour le volet emploi et développement économique**, le travail et la concertation entre les partenaires, les communes et les institutions se renforcent et s'articulent. Ils commencent à porter leurs fruits, le chômage baisse plus fortement dans les quartiers prioritaires de la ville que dans les autres quartiers.
- **Pour le volet lié aux enjeux transversaux**, la métropole a été labellisée égalité homme-femme et lutte contre les discriminations. Cette démarche sera élargie à l'ensemble de nos partenaires tant associatifs qu'économiques notamment du contrat de ville.
- **La gouvernance territoriale a été confortée avec une instance métropolitaine de pilotage politique** permettant ainsi l'articulation entre la métropole et les communes. Il convient de poursuivre ce travail avec les représentants des habitants issus des conseils citoyens au sein des différentes instances de pilotage. Des formations ont d'ailleurs été mises en place pour les membres des conseils citoyens.

DÉTAIL DE LA PROGRAMMATION PAR PILIER : ACTIONS PHARES

LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI

Concernant l'évaluation de l'année 2019 du pilier emploi / développement économique du contrat de ville, ce sont plus de 2,3 millions d'euros de crédits de droit commun qui ont bénéficié aux habitants des QPV.

La Mission Locale de Dijon, par son accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et notamment au travers de la Garantie Jeune, a également fortement contribué à l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires de Dijon métropole (près d'un jeune sur 4 issu des QPV en GJ)

Créativ', au travers des dispositifs PLIE et clauses d'insertion, participe à l'insertion professionnelle des habitants des QPV : un bénéficiaire sur 3 pour le PLIE et un bénéficiaire sur 4 pour les clauses étaient issus des quartiers prioritaires de la ville.

L'insertion par l'activité économique a elle largement contribué à l'insertion professionnelle du public QPV : c'est ici en moyenne 15 % des bénéficiaires.

Il convient donc de noter un volume conséquent de crédits de droits commun mobilisés et l'atteinte des taux de présence du public QPV dans les dispositifs de la politique de l'emploi en 2019.

Des marges de progrès demeurent sur le volet développement économique : en effet, selon les données statistiques de Pôle emploi, seuls 3% des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sont issus des QPV. Le contrat de ville a pourtant maintenu le financement des structures d'accompagnement à la création d'entreprise ADIE et BGE, les Premières Bourgogne - Franche Comte et la Coursive Boutaric afin de sensibiliser et d'encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers.

On peut également citer le financement de Passerelle et des GSE (Groupe Solidarité Emploi) qui permettent d'une part le raccrochage et la remobilisation des jeunes à un accompagnement vers l'emploi et le suivi du public très éloigné de l'emploi (jeunes et moins jeunes) via les Groupes Solidarité Emploi.

En 2019, le pilier emploi / développement économique du contrat de ville a pesé 20% des crédits spécifiques soit un poids identique à l'année précédente.

Enfin, un plan de mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle a été lancé par la ministre du Travail dans la continuité de la mobilisation des 100 plus grandes entreprises le 17 juillet 2018 à l'Élysée.

Le plan s'inscrit dans l'action globale "La France, une chance pour chacun" et inclut le plan "PaQte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises".

À Dijon, ce sont 10 entreprises qui ont signé la charte entreprise et quartiers le 18 décembre 2018.

L'objectif de cette démarche est d'impulser et d'accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle. Le plan fait appel à la responsabilité sociale des entreprises.

Le volet territorial a pour objectif de mobiliser les entreprises (PME, ETI, filiales des grandes entreprises) grâce à l'appui des acteurs locaux : entrepreneurs engagés et réseaux existants.

Les engagements des entreprises doivent reposer sur trois grandes thématiques :

- Orientation / éducation
- Emploi / insertion professionnelle / formation
- Mécénat / développement économique

Le travail engagé en fin d'année 2018 s'est poursuivi par la transformation en 2019 des chartes entreprises et quartiers en PAQTE ou pour celles qui le souhaitent d'aller au-delà en charte inclusive en intégrant bien sur le club RH départemental qui a été officiellement installé en juin 2019.

À ce jour, ce sont donc 21 entreprises qui ont signé la charte.

.....// **LE PILIER COHÉSION SOCIALE**

Dans la continuité de 2018, la déclinaison des objectifs du pilier cohésion sociale s'est poursuivie :

Adultes-relais

- Importance de la médiation au sein des quartiers et notamment par la présence d'adultes en soirées, les week-ends ou sur les périodes de vacances scolaires ;
- Reconnaissance du métier par la création d'une norme AFNOR ;
- Suivi obligatoire d'une session de formation "Valeurs de la République et Laïcité".

Les programmes de Réussite Éducative et le comité technique éducation

- Importance soulignée de ce dispositif dans sa finalité et sa méthodologie avec près de 1 000 jeunes accompagnés au sein de parcours individualisés dans une approche globale (parcours définis par des acteurs travaillant en transversalité) ; Financièrement cela correspond à un budget de l'ordre de 710 000€ dont plus des deux tiers sont financés par l'État.
- Le PRE constitue le dispositif central du comité éducation dans la mesure où il permet :
 - La mobilisation de l'ensemble des mesures déjà existantes et le déploiement d'actions innovantes,
 - La coordination des acteurs
 - L'articulation des différents temps éducatif de l'enfant.
- Pour 2019, les objectifs visaient notamment l'individualisation de la totalité des parcours et une meilleure articulation avec de nouvelles actions comme l'AFEV dans le domaine du soutien scolaire.

Contrat Territoire Lecture et Convention de coopération culturelle et de territoire

- Déploiement de l'action dans les bibliothèques des communes "politique de la ville" (exposition, rencontre avec l'artiste...)
- Poursuite d'une étude sur les usages du numérique (métropole/QPV)

Contrat Local de Santé

- Préfiguration de l'équipe mobile d'intervention en Santé Mentale
- Renforcement des actions de lutte contre l'obésité

LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le 30 octobre 2019 la convention pour le quartier de Fontaine d'Ouche a été signée.

Le 9 octobre 2019, le comité d'engagement de l'ANRU a validé le projet pour le quartier du Mail à Chenôve. Outre les 80 logements déjà démolis dans le cadre du protocole de préfiguration, le projet prévoit :

- La démolition de 60 logements,
- La construction de 140 logements au titre de la reconstitution de l'offre démolie
- La requalification et la résidentialisation de 376 logements
- L'aménagement du secteur Centralité
- La requalification de la bibliothèque François Mitterrand et la reconstruction du gymnase du Mail.

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2019-2022

À partir des préconisations issues du bilan à mi-parcours 2015-2017 du contrat de ville validées par le conseil métropolitain du 27 juin 2019, Dijon métropole et l'État ont engagé une concertation avec l'ensemble des partenaires afin d'identifier les axes à intégrer au protocole.

Le protocole a reçu un avis favorable du comité de pilotage du contrat de ville le 15 novembre 2019. Il fixe les orientations à poursuivre en direction des quartiers prioritaires et de veille dans la continuité des engagements pris pour la période 2015-2020, au travers du contrat de ville.

Il a vocation à asseoir la dynamique partenariale engagée et prolonge ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

Il précise les engagements de l'État, de Dijon métropole et des communes concernées, de la région Bourgogne-Franche-Comté et des partenaires en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Au travers du protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022, Dijon métropole s'engage :

- À renforcer la gouvernance métropolitaine en associant mieux les conseils citoyens (annexe 1 du Protocole) ;
- À décliner 10 fiches actions (annexe 2 du Protocole) qui visent à poursuivre le travail déjà engagé sur la période 2015/2018 du contrat de ville ;
- À préfigurer, à partir d'une méthodologie d'observation / suivi / évaluation revisitée du contrat de ville, la stratégie territoriale en terme de Politique de la ville après 2022.

14 PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 sera consacrée prioritairement à :

.....// LA DÉCLINAISON DES 10 FICHES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS, À SAVOIR :

Pour le volet CADRE DE VIE / RÉNOVATION URBAINE

- FICHE 1 : Favoriser l'appropriation de l'espace public
- FICHE 2 : Gestion urbaine et sociale de proximité

Pour le volet DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / EMPLOI / NUMÉRIQUE

- FICHE 3 : Soutenir la création et la reprise d'entreprise ou d'activités
- FICHE 4 : Développer l'accès à la formation au numérique pour tous
- FICHE 5 : Renforcer la mobilisation des mesures de la politique de l'emploi pour mieux répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires et de veille.

Pour le volet COHÉSION SOCIALE

- FICHE 6 : Favoriser l'accès à la santé des habitants des quartiers prioritaires
- FICHE 7 : Accompagner et soutenir les parents dans le parcours scolaire de leurs enfants par des formations sur les enjeux et organisation du système scolaire
- FICHE 8 : Favoriser le développement des réseaux d'acteurs locaux pour prévenir le décrochage scolaire

Pour la TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE

- FICHE 9 : Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD)
- FICHE 10 : Prévenir et lutter contre les inégalités et incivilités

La réalisation du rapport d'activités 2019 de la Politique de la ville, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales : "les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, et un bilan à mi-parcours du Contrat de ville".

Puis, dans la continuité des actions engagées depuis 2015 au titre du contrat de ville, de nombreux chantiers et enjeux forts sont attendus au cours de l'année 2020 :

.....// L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 2 PRIORITÉS MAJEURES :

Priorité 1 - Faire profiter les habitants du quartier de la reprise économique

- Faire en sorte que le public QPV soit sur-représenté dans les dispositifs "emploi/développement économique" et veiller à ce que les actions du PIC touchent ce public en particulier.
- Soutenir le volet clauses d'insertion de Créativ' qui permet une réelle insertion durable dans l'emploi des publics QPV.
- Lutter contre les discriminations et valoriser les parcours réussis en mobilisant notamment les réseaux de parrainage
- Mobiliser les entreprises dans le cadre du plan 10 000 entreprises inclusives et les inciter à une démarche RSE plus poussée

- Soutenir la création d'entreprises par les habitants des quartiers en optimisant les moyens d'aide à la création : pool des acteurs de l'accompagnement à la création.
- Mobiliser les actions de formations du PRIC au profit des public QPV et assurer un suivi des entrées en formation du public QPV

Priorité 2 : Aller au contact des jeunes qui sont hors radar des acteurs de l'emploi

- Maintenir la mise en place des GSE pour en faire un lieu de partage d'information et d'identification des publics pour les orienter vers les bons opérateurs de l'emploi
- Poursuivre le soutien au dispositif Passerelle et faire en sorte que ce projet soit présenté et soutenu dans le cadre des moyens spécifiques du programme IEJ en Bourgogne
- Toujours grâce à ces moyens de l'IEJ voir comment l'appui d'ordre psychologique puisse être renforcé vis à vis des jeunes au sein des missions locales.
- Favoriser les candidatures sous forme de consortium aux appels à projet du PIC et une réponse territorial concerté des acteurs de terrain en favorisant prioritairement le repérage et l'accompagnement socio-professionnel des habitants des QPV
- Mobiliser les formations en alternance pour le public QPV (apprentissage et contrat de pro notamment grace aux projets retenus dans le cadre du PIC (prépa apprentissage)

...../// METTRE EN PLACE UN GROUPE TECHNIQUE SUR LA GUSP À L'ÉCHELLE DES 5 COMMUNES N'A PAS PU ÊTRE INSTALLÉ EN 2019.

Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;

Poursuivre le nouveau programme de renouvellement urbain :

- Signer la convention pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, valider le projet du quartier du Mail
- Lancer la concertation pour les opérations d'aménagement d'espaces publics
- Poursuivre la mise en œuvre concrète des opérations ;

...../// METTRE EN ŒUVRE L'OBSERVATION DU CONTRAT DE VILLE

Le Compas va être mobilisé pour qu'une présentation des priorités de la Politique de la ville soit faite aux nouveaux élus.

Trois groupes de travail pourraient se réunir deux fois par an (premier temps : enjeux et préconisations, deuxième temps : définitions des pistes d'action) sur les thèmes suivants :

- L'emploi insertion : besoin d'emploi VS demande d'emploi en lien avec Pôle emploi (dont enjeux emploi des femmes)
- Réussite scolaire / éducative / décrochage scolaire
- Pauvreté / Précarité : consommation des services



ANNEXE



PROJET DE DÉLIBÉRATION

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

RAPPORT N° 4

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Dotation de solidarité communautaire pour 2019

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), les communautés urbaines et métropoles signataires d'un contrat de ville et n'ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal de solidarité doivent obligatoirement mettre en place une dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour ce qui concerne le Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, le Conseil de communauté a défini, par délibération du 18 décembre 2003, les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), divisée en deux parts :

- **une part forfaitaire**, reprenant les montants versés à chaque commune l'année précédente ;
- **une part péréquée**, constituée de la croissance de l'enveloppe de la DSC par rapport à l'année précédente, répartie, depuis l'année 2004 incluse, selon les critères suivants :
 - population à 25%
 - logement social à 50%
 - potentiel fiscal à 25%.

Concernant le montant à répartir entre les communes au titre de l'année 2019, il est proposé **une stabilité de l'enveloppe par rapport à 2018**, soit un montant total de **13 401 616 euros**.

Concernant la répartition de cette somme entre les communes, il est proposé de maintenir les mêmes modalités qu'en 2018, avec une DSC composée de la seule part forfaitaire.

La DSC pour 2019 s'établirait donc aux montants suivants :

Commune	Part forfaitaire antérieure à 2019	DSC 2019
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIÈRE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 319 255 €	7 319 255 €
FÉNAY	3 188 €	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €	1 000 €
FONTAINE-LÈS-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-CÔTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LÈS-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LÈS-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LÈS-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

Le versement de ces sommes aurait lieu mensuellement, par douzièmes, à compter de janvier 2019.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** la répartition pour 2019 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	DSC 2019
AHUY	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €
BRETENIÈRE	8 344 €
CHENÔVE	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €
CORCELLES-LES-MONTS	2 637 €
CRIMOLOIS	2 637 €
DAIX	159 450 €
DIJON	7 319 255 €
FÉNAY	3 188 €
FLAVIGNEROT	1 000 €
FONTAINE-LÈS-DIJON	253 623 €
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €
MARSANNAY-LA-CÔTE	212 270 €
NEUILLY-LÈS-DIJON	93 821 €
OUGES	110 411 €
PERRIGNY-LÈS-DIJON	69 212 €
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €
SENNECEY-LÈS-DIJON	91 553 €
TALANT	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes aux communes concernées à compter du mois de janvier 2019 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.